PARC NATIONAL
DU CANADA

FUNDY

Plan directeur

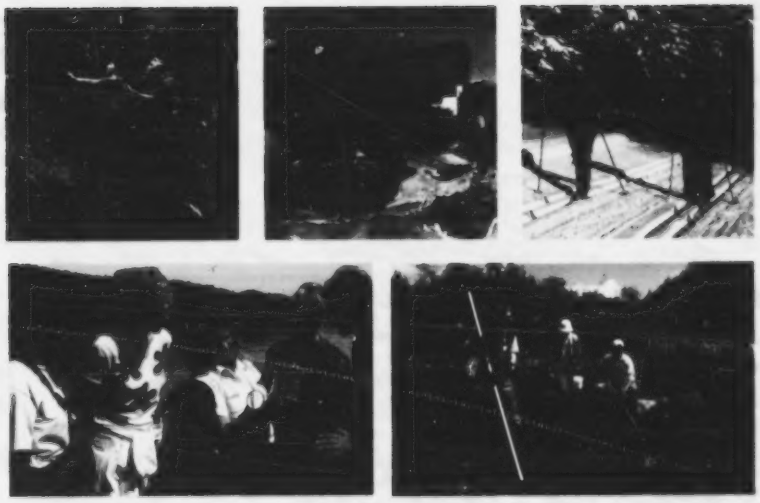

Parcs Canada Parks Canada

Canada

NOVEMBRE 2005

PARC NATIONAL DU CANADA

FUNDY

Plan directeur

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représenté par le Directeur général de Parcs Canada, 2005.

This publication is also available in English

Pour de plus amples renseignements sur le plan directeur ou le parc national du Canada Fundy, veuillez vous adresser au :

Le parc national du Canada Fundy
C.P. 1001
Alma (Nouveau-Brunswick)
Canada E4H 1B4

Tél : (506) 887-6000
Téléc : (506) 887-6008
fundy.info@pc.gc.ca
www.pc.gc.ca

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Parcs Canada. Centre de services de l'Atlantique

Le parc national du Canada Fundy : plan directeur / Parcs Canada

Publ. aussi en anglais sous le title : Fundy National Park of Canada : Management Plan

Comprend des réf. bibliogr.: p.
ISBN 0-662-74523-X
NO DE CAT R63-334/2005F

1. Parc national Fundy (N.-B.) – Gestion.
2. Écosystèmes–Gestion – Nouveau-Brunswick – Parc national Fundy.
3. Parcs nationaux – Canada – Gestion.
4. Parcs nationaux – Nouveau-Brunswick – Gestion.

I. Titre.

FC2464.F85P27 2005
333.78'09715'31
C2005-980179-4

Images sur la page couverture :

EN HAUT À GAUCHE : Brian Townsend; AU CENTRE : Brian Townsend; À DROITE : Brian Townsend;
EN BAS À GAUCHE : Jacques Pleau; À DROITE : Brian Townsend; ARRIÈRE-PLAN : Jacques Pleau

106-03784/

Avant-propos

Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada incarnent l'essence même de notre pays. Ils participent à définir qui nous sommes et ce que nous sommes. Ce sont des endroits magiques, merveilleux et indissociables de notre patrimoine. Chacun d'eux a sa propre histoire à nous raconter. Mais, ensemble, ils conjuguent les richesses du passé aux promesses de l'avenir et rassemblent les Canadiens et les Canadiennes.

Notre vision consiste à ce que chacun des lieux historiques nationaux du Canada, qu'il soit de propriété fédérale ou non, présente une bonne santé commémorative et à ce que notre réseau de lieux nationaux continue à évoluer au rythme de l'évolution du pays. Nos lieux historiques nationaux seront pour tous les Canadiens et les Canadiennes des lieux d'expérience et d'apprentissage. Ils aideront nos collectivités à être dynamiques et créatives, tout en contribuant à nos efforts visant à revitaliser les villes du Canada. Ensemble, comme fiduciaires, nous allons conserver ces endroits au profit de l'actuelle génération et de celles qui suivront, tout en veillant à ce qu'ils contribuent à une plus grande viabilité économique et une meilleure santé écologique dans tout le Canada.

Notre vision consiste également à représenter chacune des régions naturelles terrestres et marines du Canada par au moins un parc national ou une aire marine nationale de conservation; à maintenir tous les parcs nationaux en bonne santé écologique; à ce que chaque aire marine nationale de conservation fasse la promotion d'une utilisation viable et saine de nos ressources marines du point de vue de l'écologie, d'une manière qui harmonise les pratiques de conservation aux activités humaines; et à ce que tant les parcs nationaux que les aires marines nationales de conservation soient des endroits offrant à tous les Canadiens et les Canadiennes la chance d'en vivre l'expérience et d'en profiter.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur du parc national du Canada Fundy. Vous me permettrez de témoigner ma plus sincère appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du parc national du Canada Fundy.

Le ministre de l'Environnement,

Stéphane Dion

Recommandations

Recommandé par :

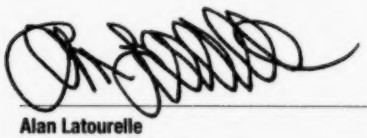

Alan Latourelle
Directeur général de l'Agence
Parcs Canada

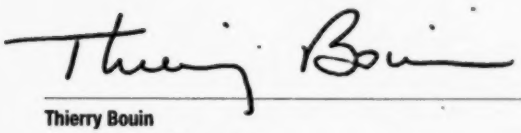

Thierry Bouin
Directeur d'unité de gestion
Sud du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Avant-propos iii
Page de recommandation v
Sommaire ix

1.0 Introduction
1.1 Raison d'être du plan directeur 1
1.2 Participation du public lors de l'examen du plan 1

2.0 Rôle du parc Fundy dans le réseau Canadien des parcs nationaux 3

3.0 Contexte de planification du parc
3.1 Cadre régional 5
3.2 Tendances en matière d'utilisation par les visiteurs du parc 8
3.3 Évolution de la législation, des politiques et de l'organisation 8

4.0 Vision du parc
4.1 Énoncé de mission 11
4.2 Vision d'avenir 11
4.3 Concept du parc 13

5.0 Préservation et restauration de l'intégrité écologique
5.1 L'écosystème du parc 16
5.2 Gestion de l'écosystème et collaboration à l'extérieur du parc 18
5.3 Biodiversité et processus écologiques 21
5.4 Programme de restauration de l'intégrité écologique 27
5.5 Conservation des ressources par l'application de la loi 28

6.0 Plan de zonage du parc et création d'une réserve intégrale
6.1 Zone I - Zone de préservation spéciale 30
6.2 Zone II - Zone de milieu sauvage 30
6.3 Zone III - Zone de milieu naturel 31
6.4 Zone IV - Zone de loisirs de plein air 31
6.5 Sites écologiquement fragiles 31
6.6 Création d'une réserve intégrale 32

7.0 Gestion des ressources culturelles
7.1 Inventaire et évaluation des ressources culturelles 33

8.0 Programmes de mise en valeur du patrimoine et de communication
8.1 Communications extérieures 37
8.2 Orientation et information 38
8.3 Mise en valeur du patrimoine et éducation 38
8.4 Association coopérante du parc et bénévoles 42

9.0 Expérience et services offerts aux visiteurs
9.1 Accès et circulation 43
9.2 Installations, services et utilisation adaptée du parc 45

10.0 Administration Et Exploitation
10.1 Installations administratives et opérationnelles 53
10.2 Promotion de la gérance de l'environnement dans l'exploitation du parc 54

11.0 Sommaire de l'évaluation environnementale 57

12.0 Liste des collaborateurs 59

13.0 Bibliographie 61

Annexe 1 :
Résumé des mesures envisagées 63

Annexe 2 :
Liste révisée des sites écologiquement vulnérables 69

Annexe 3 :
Liste des ressources culturelles du parc 71

Liste Des Cartes
Carte 1 : Cadre régional 6
Carte 2 : Écorégions et aires protégées d'intérieur de la baie de Fundy 6A
Carte 3 : Écosystème de la grande région de Fundy 20A
Carte 4 : Plan de zonage 30A
Carte 5 : Zone proposée de milieu sauvage 30B
Carte 6 : Ressources culturelles de niveau II 34A
Carte 7 : Installations et activités pour les visiteurs 44A

Sommaire

Ce nouveau plan directeur du parc national du Canada Fundy établit l'orientation stratégique pour l'exécution du mandat de Parcs Canada, qui est de protéger l'intégrité écologique du parc et d'offrir aux visiteurs des possibilités de découvrir, de connaître et d'apprécier cette importante composante du patrimoine naturel et culturel du Canada. Le plan, qui a été élaboré avec la participation du public, sera le principal document d'imputabilité envers le public au cours des cinq prochaines années.

Le plan directeur avance une vision pour l'avenir qui privilégie la conservation et la restauration de la santé écologique du parc national Fundy, tout en offrant aux visiteurs une expérience à la fois invitante et distincte. La gestion et la restauration de l'écosystème ainsi que les activités connexes de recherche contribueront à faire mieux comprendre les processus écologiques qui façonnent et qui font vivre les écosystèmes de la région. Les activités de recherche et de gestion entreprises en collaboration avec les propriétaires des terres adjacentes et les autres intervenants concernés garantiront l'intégration du parc dans un paysage viable sur le plan écologique. Le parc sera connu comme étant une destination écotouristique importante. Une saine gestion des activités humaines minimisera les incidences de l'utilisation du parc par les visiteurs. Le rétablissement des installations désuètes et inadaptées réduira l'empreinte de l'aménagement dans le parc. Le public appuiera fortement le parc, comme le montrera le degré élevé de coopération dont feront preuve entre elles toutes les parties concernées par l'avenir du parc.

Sont listées ci-dessous quelques-unes des mesures clés qui seront prises pendant la durée de ce plan directeur.

Intégrité écologique

La première priorité du présent plan directeur est de conserver et de restaurer l'intégrité écologique du parc national Fundy. Au nombre des mesures qui seront prises, mentionnons les suivantes :

- mener à bien l'élaboration d'un plan de surveillance de l'écosystème conforme aux normes nationales;
- terminer les inventaires écologiques de référence pour les groupes mal connus, entre autres, les champignons forestiers, les bryophytes, les lichens et les invertébrés aquatiques et terrestres;
- continuer de participer au rétablissement de la population de saumons de l'Atlantique dans l'intérieur de la baie de Fundy;
- mettre en oeuvre le plan de restauration du secteur du ruisseau Dickson qui traverse le terrain de golf;
- fermer et enlever la route d'accès à l'ancienne auberge de jeunesse, enlever les vieux bâtiments et remettre le site dans son état naturel;
- créer une réserve intégrale désignée aux termes de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (2000), qui comprendra la majorité des terres des zones I et II du parc; et
- continuer à pratiquer la gestion axée sur l'écosystème en participant aux initiatives de planification et de gestion de l'utilisation des terres, comme le Groupe de recherche sur l'écosystème de la grande région de Fundy et la Forêt modèle de Fundy.

Gestion des ressources culturelles

Les ressources culturelles du parc qui témoignent de l'utilisation et de l'occupation des terres par les humains à travers l'histoire ont été recensées et classées ressources de niveau II au cours de l'examen du présent plan direc-

teur. Au nombre des mesures clés qui seront prises, mentionnons les suivantes :

- faire en sorte que toutes les ressources culturelles de niveau II soient gérées conformément à la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada;
- élaborer et mettre en œuvre un programme de surveillance à long terme des ressources culturelles ; et
- poursuivre les activités de recherche historique et archéologique dans le parc, notamment les recherches sur la place de l'histoire orale dans l'histoire des Autochtones de la région de Fundy.

Mise en valeur du patrimoine et communications

Les programmes de mise en valeur du patrimoine et de communication contribuent à faire connaître le parc et ses importantes valeurs aux Canadiens. Au nombre des mesures qui seront prises, mentionnons les suivantes :

- intégrer les messages sur l'intégrité écologique dans les produits de communication pour que les visiteurs aient en arrivant au parc des attentes appropriées;
- concevoir pour le centre d'accueil une nouvelle production audiovisuelle qui présentera aux visiteurs les caractéristiques et les messages du parc;
- travailler en collaboration avec les médias, les organisations de marketing et l'industrie du tourisme afin de projeter une image uniforme du parc national Fundy;
- améliorer le programme auto géré de mise en valeur du patrimoine en aménageant plusieurs grandes aires d'interprétation dans le parc; et
- investir dans l'élaboration de programmes éducatifs innovateurs qui permettront aux visiteurs et aux publics de l'extérieur d'apprendre ce qu'est l'intégrité écologique et de découvrir le rôle joué par la science dans la gestion du parc.

Activités et services pour les visiteurs

Les visiteurs canadiens et étrangers du parc continueront de profiter de possibilités de loisirs et de services de haute qualité axés sur les valeurs du parc national. On apportera aux services actuels les adaptations qui s'imposent. Au nombre des mesures qui seront prises, mentionnons les suivantes :

- continuer d'entretenir le réseau routier principal;
- continuer d'offrir diverses possibilités de camping de haute qualité;
- investir dans la réfection des sentiers de randonnée du parc;
- élaborer et mettre en oeuvre une stratégie de gestion de la route 114 en tant que promenade écologique;
- élaborer une stratégie pour réduire au minimum les coûts d'entretien des routes de gravier;
- commander une étude de faisabilité pour examiner la possibilité d'établir un système limité de transport public dans le parc;
- élaborer et mettre en oeuvre une stratégie de gestion de l'utilisation du parc par les visiteurs afin de pouvoir répondre aux besoins de ces derniers tout en réduisant au minimum les incidences sur les écosystèmes;
- fermer le sentier Devil's Half Acre;
- investir dans la réfection de la piscine d'eau salée;
- améliorer le belvédère Butland afin d'enrichir l'expérience offerte aux visiteurs; et
- promouvoir les activités de loisirs adaptées, et notamment le vélo tout-terrain sur les routes de gravier du parc, et le kayak de mer le long de la côte de Fundy.

Administration et exploitation

Parcs Canada continuera d'exploiter le parc national Fundy d'une façon viable sur le plan écologique et financier. Au nombre des mesures qui seront prises, mentionnons les suivantes :

- procéder à l'examen des besoins en logements pour le personnel et en locaux à bureaux;
- poursuivre la mise en oeuvre du plan d'action pour la gestion environnementale; et
- étudier les possibilités de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre, et trouver les moyens de mettre en oeuvre des projets de démonstration des énergies renouvelables.

Nous avons procédé à une évaluation environnementale du présent plan directeur afin de nous assurer que sa mise en oeuvre n'aura aucune incidence importante sur l'environnement. La démarche a permis de cerner plusieurs propositions dans le cadre du plan qui devront faire l'objet d'une évaluation environnementale plus approfondie à mesure que les projets seront élaborés. Ces projets mis à part, l'évaluation a permis de conclure que la mise en oeuvre du plan n'aura aucun effet néfaste à long terme sur l'environnement, et qu'elle contribuera, au contraire, à augmenter l'intégrité écologique du parc national Fundy.

Le présent plan directeur, qui fera l'objet d'un nouvel examen dans cinq ans, s'emploie à protéger pour toujours la région des hautes-terres acadiennes des Maritimes qui se trouve à l'intérieur du parc national du Canada Fundy. Parcs Canada, en visant cet objectif, encouragera les visiteurs canadiens et étrangers à découvrir, à connaître et à apprécier les ressources du patrimoine naturel et culturel du parc d'une manière qui laissent ces ressources intactes pour les générations à venir.

1.0 Introduction

1.1 RAISON D'ÊTRE DU PLAN DIRECTEUR

Parcs Canada est chargé de protéger le réseau canadien de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation et de lieux historiques nationaux que l'Agence administre au nom des générations actuelles et futures. En tête de liste des priorités au chapitre de la gestion des parcs nationaux se trouvent la conservation et la restauration de l'intégrité écologique tout en offrant aux visiteurs du Canada et de l'étranger des possibilités de découvrir, d'apprécier et de connaître le patrimoine naturel et culturel de ces endroits exceptionnels. Le but général du plan directeur du parc est donc de définir une orientation stratégique pour la conservation et la restauration de l'intégrité écologique du parc national Fundy, d'offrir aux visiteurs une expérience éducative et récréative de haute qualité, et d'orienter la gestion de toutes les activités d'exploitation du parc au cours des cinq prochaines années.

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (2000) oblige chaque parc national à élaborer un plan directeur en consultation avec le public et à procéder à l'examen de ce plan tous les cinq ans. Ces plans directeurs approuvés constituent les principaux documents d'imputabilité envers le public pour les parcs nationaux. Le dernier plan directeur établi pour le parc national Fundy a été déposé à la Chambre des communes en 1992. Le processus d'examen du présent plan directeur a été entamé. Ce plan est le résultat de ce processus et correspond à la toute dernière orientation adoptée par l'Agence Parcs Canada.

Le plan directeur fournit un cadre décisionnel au personnel de Parcs Canada et orientera l'élaboration du plan d'affaires de l'unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick et la planification du travail pour le parc. Il décrit le contexte de planification, énonce les nouvelles politiques, présente une vision sur dix à quinze ans pour le parc national, et intègre des indicateurs de rendement à la gestion des écosystèmes, à l'expérience offerte aux visiteurs et aux activités d'éducation proposées. Le plan définit également les buts à atteindre en matière de gestion stratégique et explique dans les grandes lignes les mesures à prendre pour ce qui est de toutes les fonctions clés de gestion du parc – conservation et restauration de l'intégrité écologique, mise en valeur du patrimoine, communications, services aux visiteurs, etc. Toutes les mesures proposées sont réalisables et tiennent compte de la capacité financière actuelle de l'unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick.

Le concept de l'intégrité écologique est au coeur des plans directeurs des parcs nationaux. Nous produirons un rapport annuel de mise en oeuvre du plan directeur qui rendra compte des progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs établis dans le présent plan. Nous rédigerons également en 2009 un rapport sur l'état du parc, en prévision du prochain examen du plan directeur. Nous produirons par la suite des rapports sur l'état du parc à raison de un tous les cinq ans.

1.2 PARTICIPATION DU PUBLIC LORS DE L'EXAMEN DU PLAN

> ***« ...l'intégrité écologique doit être la première priorité lors de la prise des décisions. »***
> ***(commentaire d'un membre du public)***

L'examen du plan directeur comprenait également la consultation du public afin de donner l'occasion aux résidants des collectivités locales et aux autres Canadiens de donner leur opinion sur les propositions préliminaires de gestion. Nous avons produit un

bulletin d'information expliquant le processus de planification et organisé des séances d'information. Dans l'ensemble, les participants ont réagi favorablement et ont appuyé l'orientation générale proposée dans le plan pour la gestion du parc.

La conservation de l'intégrité écologique du parc et l'amélioration des programmes d'interprétation ont suscité une large adhésion chez les participants. Nous avons également constaté d'après les commentaires un appui enthousiaste pour ce qui est de l'amélioration de l'interprétation des ressources culturelles du parc.

« Le parc doit jouer un rôle plus actif et contribuer à sensibiliser davantage les gens à l'aspect écologique. C'est vital pour l'avenir du parc. » (commentaire d'un membre du public)

Les participants ont également dit appuyer l'objectif de Parcs Canada qui est d'investir des capitaux à long terme et de façon constante dans les programmes de protection du patrimoine et dans l'entretien des installations du parc. Ils ont aussi approuvé les propositions sur la gestion des sentiers, et beaucoup étaient en faveur de méthodes plus écologiques d'entretien des bords de route.

Les participants comprennent la nécessité pour le parc et les propriétaires et les exploitants des terres adjacentes de collaborer afin de protéger les écosystèmes du parc et de favoriser l'établissement d'un paysage viable sur le plan écologique dans la région. Certains résidants locaux ont encouragé Parcs Canada à resserrer ses liens avec les entrepreneurs de la région, la municipalité et l'industrie du tourisme. D'autres ont recommandé une participation plus active aux programmes d'éducation du public en matière d'environnement.

Nous avons pris en compte tous ces commentaires au cours de l'élaboration du présent plan, et Parcs Canada a bien l'intention de continuer à chercher une orientation auprès des clients et des autres intervenants. Plus particulièrement avant le prochain examen du plan directeur, Parcs Canada s'emploiera à établir une vision plus globale et des indicateurs de rendement plus détaillés avec la participation d'un groupe de travail qui rassemblera plusieurs intervenants.

2.0 Rôle du parc fundy dans le réseau canadien des parcs nationaux

Le Plan du réseau des parcs nationaux offre un cadre de travail pour l'établissement de nouveaux parcs au Canada, et se fonde sur un système de classification des terres qui divise le pays en 39 régions naturelles terrestres distinctes. L'un des objectifs de Parcs Canada est d'établir au moins un parc national dans chacune de ces régions. Dans ce contexte, le parc national Fundy protège à tout jamais un exemple représentatif de la région des hautes-terres acadiennes des Maritimes.

Parcs Canada a la responsabilité de préserver et de restaurer l'intégrité écologique des parcs nationaux. Dans le cas du parc national Fundy, il s'agit de protéger les écosystèmes, la biodiversité et les processus écologiques qui caractérisent la région des hautes-terres acadiennes des Maritimes dans le sud du Nouveau-Brunswick. Les paysages protégés dans le parc sont, entre autres, les suivants : les vallées fluviales profondes où poussent des forêts de conifères composées d'épinettes rouges, de pruches et de sapins baumiers; les plateaux ondulants couverts de forêts mixtes et de forêts anciennes à feuillus tolérants; les habitats aquatiques des rivières, des ruisseaux et de plusieurs petits lacs; les caps rocheux dénudés, et les petits marais estuariens en bordure de la baie de Fundy. Les écosystèmes du parc abritent toutes sortes d'espèces fauniques, dont plusieurs sont en péril ou ne sont plus communes dans la région, comme le saumon de l'Atlantique (dans l'intérieur de la baie de Fundy), le grand pic, la martre (espèce réintroduite) et le faucon pèlerin (espèce réintroduite).

Autre priorité en matière de gestion du parc : garantir aux visiteurs une expérience de haute qualité qui leur permet de profiter du patrimoine naturel et culturel du parc, de l'apprécier et de le comprendre d'une manière qui le laisse intact pour les générations actuelles et futures. Les visiteurs du parc ont la possibilité de profiter de la nature et de la solitude et de participer à diverses activités récréatives de plein air comme la randonnée et le camping dans l'arrière et l'avant-pays, la raquette et la visite touristique. Ils peuvent aussi se renseigner sur les buts et les objectifs de Parcs Canada, le réseau canadien de parcs nationaux, la région naturelle que protège le parc et la façon dont les activités humaines influent sur le milieu naturel.

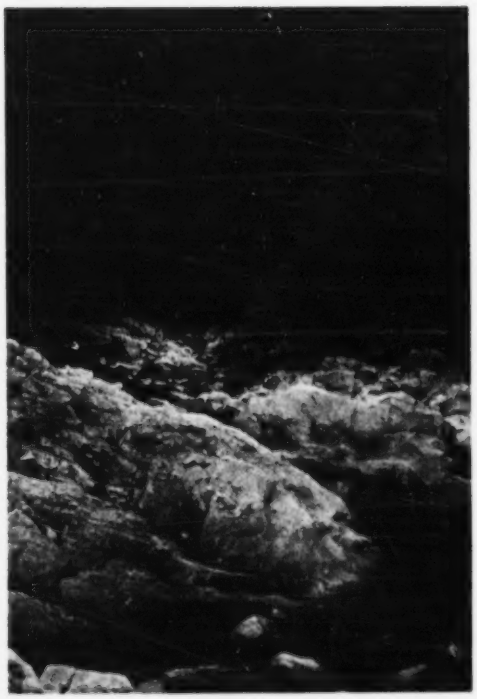

Canyon de la rivière Broad. *Todd Keith, 2003*

La protection et la mise en valeur du patrimoine culturel sont une autre priorité importante au parc national Fundy. Au nombre des ressources culturelles, mentionnons des vestiges des premiers établisse-

ments de colons, des vestiges des structures qui ont servi à l'exploitation forestière au début du 20e siècle, deux édifices du patrimoine reconnus et des paysages culturels.

Le parc national Fundy constitue également un important point de référence pour la recherche scientifique et la surveillance des écosystèmes naturels, de la biodiversité et des processus écologiques. Il s'agit d'une région naturelle relativement intacte qui peut servir à évaluer les effets sur le paysage environnant des activités et des perturbations humaines importantes. Cette fonction est un aspect clé du rôle que joue le parc en sa qualité de zone protégée qui s'inscrit dans une perspective plus élargie du paysage.

Caps rocheux bordant la baie de Fundy. *Brian Townsend, 2001*

3.0 Contexte de planification du parc

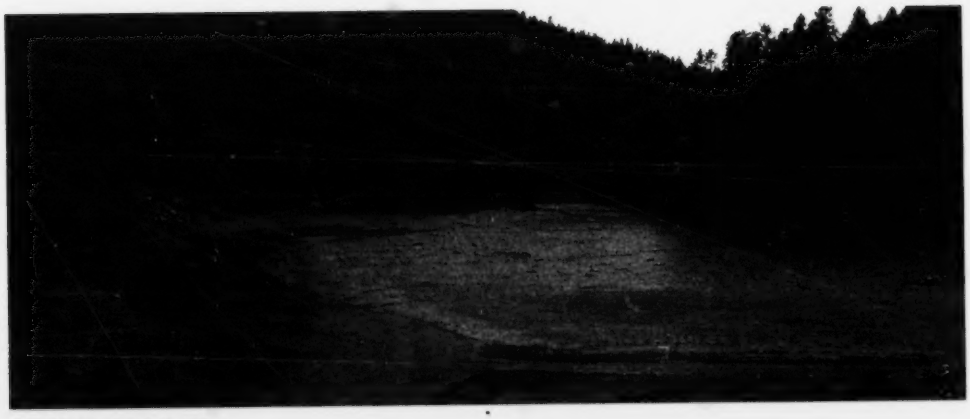

Rivière Goose. *Todd Keith, 1997*

3.1 CADRE RÉGIONAL

Le parc national Fundy, établi en 1948, se trouve dans le sud du Nouveau-Brunswick, dans l'intérieur de la baie de Fundy (voir Carte 1). L'économie locale repose sur l'exploitation forestière, le tourisme, l'agriculture et l'exploitation minière. La région entourant le parc est peu densément peuplée, et la seule localité la plus proche est la pefite collectivité d'Alma, qui se trouve à l'extrémité sud-ouest du parc. Les grands centres urbains de la région sont Saint John, Fredericton, Sussex et Moncton. La route 114 coupe le parc en deux depuis le lac Wolfe au nord-ouest jusqu'à Alma au sud-est, et assure une voie de communication avec la transcanadienne à proximité de Sussex.

D'une superficie de 207 km², le parc abrite des plateaux ondulants et des ravins profonds et borde au sud la baie Chignecto, dans l'intérieur de la baie de Fundy. Il couvre en fait une partie de deux écorégions : la côte de Fundy et les hautes-terres du sud du Nouveau-Brunswick (Carte 2). L'écorégion de la côte de Fundy se caractérise par ses plages légèrement en pente, ses bas-fonds intertidaux, ses anses abritées et ses falaises découpées de 150 m de hauteur surplombant la baie. Par contre, dans l'écorégion des hautes-terres du sud du Nouveau-Brunswick, le relief s'élève jusqu'à près de 400 m et les ravins profondément encaissés des rivières Upper Salmon, Point Wolfe et Goose et de leurs affluents serpentent jusqu'à la côte.

Le parc protège un écosystème forestier composé de différents types de forêts. Certains peuplements en sont aux stades tardifs de succession à la suite d'une exploitation forestière intensive au début du 20e siècle, tandis que d'autres secteurs du parc ont connu une régression causée par les éruptions naturelles des populations de tordeuses de l'épinette qui se sont produites à la fin des années 1970 et au début des années 1980, et qui ont laissé derrière elles de vastes clairières où ont poussé de jeunes strates de retour. Le long du littoral, où la brise fraîche de la baie et le brouillard fréquent influent sur l'écosystème forestier, on retrouve surtout des épinettes rouges et des sapins baumiers. Sur les hautes-terres vallonnées bien drainées poussent des forêts de feuillus tolérants comme l'érable à sucre, le bouleau jaune et le hêtre à grandes feuilles. Les vallées

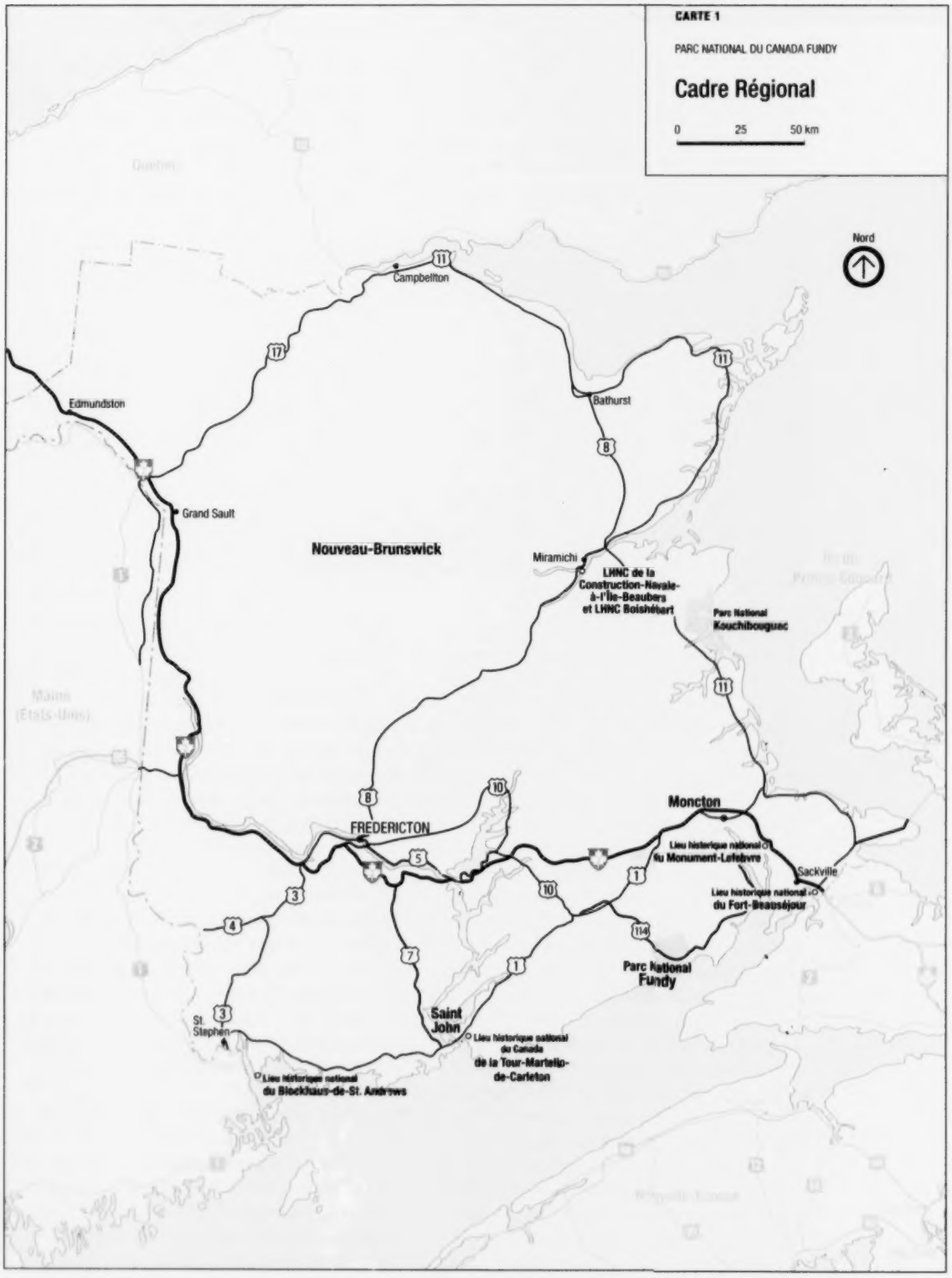
CARTE 1
PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY
Cadre Régional
0 25 50 km
Nord
Campbellton
Edmundston
Bathurst
Grand Sault
Nouveau-Brunswick
Miramichi
LHNC de la Construction-Navale-à-l'île-Beaubers et LHNC Boishébert
Parc National Kouchibouguac
Moncton
FREDERICTON
Lieu historique national du Monument-Lefebvre
Sackville
Lieu historique national du Fort-Beauséjour
Parc National Fundy
Saint John
St. Stephen
Lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton
Lieu historique national du Blockhaus-de-St. Andrews

CARTE 2

PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY

Écorégions et aires portegées de l'interieur de la baie de Fundy

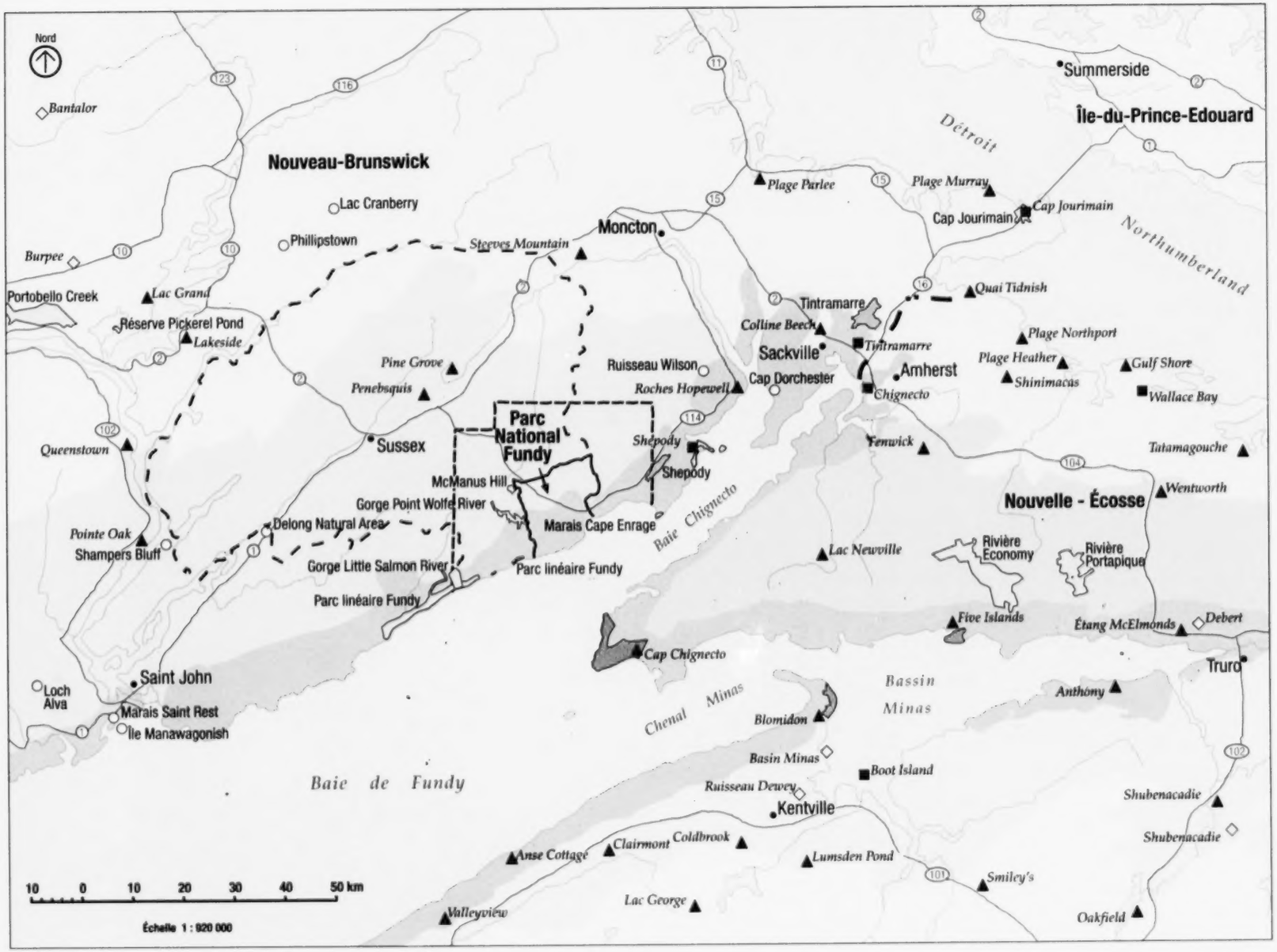

Basses terres des Maritimes

Côte de la baie de Fundy

Hautes terres du sud du Nouveau-Brunswick

Hautes terres de la Nouvelle-Écosse

Basses terres d'Annapolis-Minas

Parc national Fundy

Forêt modèle de Fundy

Grand écosystème de Fundy

Réserve nationale de faune

Zone de gestion de la faune

Parc provincial

Aire protegée provinciale /Réserve naturelle

Rivière

Route principale

Frontière provinciale

Rivière Upper Salmon. *Jacques Pleau, 2002*

fluviales abritent des peuplements mélangés de conifères et de feuillus, tandis que dans les petits secteurs mal drainés poussent des peuplements d'épinettes noires et de mélèzes. Si les forêts se sont bien remises des effets néfastes de l'exploitation forestière, la répartition actuelle des différents types de forêts ne correspond toujours pas à la composition forestière naturelle prévue pour le parc.

Le parc s'insère dans un paysage régional où les opérations forestières constituent l'utilisation dominante des terres, et où la principale méthode d'exploitation forestière est la coupe à blanc. Au cours des trente dernières années, les plantations monospécifiques de conifères ont remplacé les forêts naturelles mixtes et de feuillus. La composition et la structure des forêts de la région ont été d'autant plus modifiées que les perturbations naturelles comme le feu et les insectes défoliateurs ont été éliminées. Le tourisme et l'agriculture, y compris la culture du bleuet pratiquée à des fins commerciales à proximité des limites du parc, sont également d'importantes activités économiques dans la région.

Le parc, qui attire les visiteurs de la région, du pays et de l'étranger, constitue l'un des pivots de l'industrie touristique du sud du Nouveau-Brunswick. Parmi les autres attractions de la région qui viennent compléter l'expérience offerte au parc, mentionnons le phare historique du cap Enragé, le parc provincial Hopewell Rocks, la réserve nationale de faune Shepody, qui englobe la réserve hémisphérique d'oiseaux de rivage de Mary's Point, le parc de la sauvagine de Sackville, le Centre d'interprétation de la nature Cape Jourimain et la zone naturelle protégée de la gorge Caledonia. À l'ouest du parc, un tronçon de onze kilomètres de la route du sentier Fundy est achevé. Il s'agit d'une promenade qui compte une route panoramique, des sentiers pédestres et des installations d'interprétation le long de la côte de Fundy. On a également aménagé dans la région le sentier pédestre de Fundy.

Les diverses utilisations actuelles et passées des terres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc, ont eu des effets néfastes sur l'intégrité écologique du parc. Les modifications de la structure et de la composition des essences forestières se sont accompagnées d'autres changements écologiques. En effet, six des 42 espèces de mammifères indigènes sont disparues ou en voie de disparition dans le parc. Trois des espèces de poissons d'eau douce et 20 espèces de plantes vasculaires ont également disparu du parc. Le parc a joué un rôle important dans les efforts déployés pour réintroduire certaines de ces espèces, dont la martre, le saumon de l'Atlantique et le faucon pèlerin. Les changements écologiques qui se produisent aux alentours du parc sont d'une telle ampleur qu'ils ne cessent de poser des défis en matière de conservation de la biodiversité à l'intérieur du parc et aux alentours.

Exploitation forestière près des limites du parc. *Todd Keith, 1997*

Parcs Canada participe aux initiatives de recherche et de planification régionale, comme le Groupe de recherche sur l'écosystème de la grande région de Fundy, la Forêt modèle de Fundy et l'Initiative de la biosphère d'intérieur de la baie de Fundy. L'Agence travaille également en collaboration avec les autres organismes des gouvernements fédéral et provincial et les autorités locales pour s'assurer que les activités de gestion du parc s'intègrent de façon adaptée au contexte de la région environnante, et pour encourager le recours à des pratiques harmonisées de gestion des terres adjacentes. Parallèlement, Parcs Canada s'emploie à faire en sorte que les activités menées au parc national aient des effets bénéfiques sur le plan écologique, social et économique dans la région.

3.2 TENDANCES EN MATIÈRE D'UTILISATION PAR LES VISITEURS DU PARC

D'après les données recueillies sur les visiteurs du parc dans les terrains de camping, 40 % des campeurs sont des résidants du Nouveau-Brunswick, 8 % viennent de la Nouvelle-Écosse ou de l'Île-du-Prince-Édouard, et 52 % viennent de l'extérieur des Maritimes.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a recueilli en 2001 d'autres données sur les visiteurs estivaux de la région de la côte de Fundy qui permettent de cerner certaines tendances, entre autres :

- les visiteurs ont un très haut niveau d'instruction et sont très à l'aise sur le plan financier;
- il y a un plus grand nombre de couples (59 %) que de familles (29 %) chez les visiteurs venant de l'extérieur des Maritimes; et
- il y a un plus grand nombre de groupes familiaux (67 %) que de couples (24 %) chez les visiteurs venant des Maritimes (résidants du Nouveau-Brunswick exclus).

Ces dernières tendances laissent présager une augmentation graduelle de la demande concernant l'expérience offerte au parc national. En 2002, on estimait la fréquentation au parc à 251 382 visites-personnes, ce qui représente une augmentation d'environ 1 % par rapport à l'année précédente. Le taux de fréquentation pendant la saison intermédiaire devrait être en hausse lui aussi, compte tenu de l'augmentation du nombre de couples sans enfants et de célibataires qui visitent le parc tard dans la saison touristique ou en hiver.

On constate également un changement dans les caractéristiques des visiteurs. Les visiteurs du parc ont en moyenne des niveaux d'instruction en augmentation graduelle par rapport aux niveaux antérieurs et recherchent donc des possibilités adaptées de se renseigner sur le patrimoine naturel et culturel de la région. L'âge moyen des visiteurs du parc augmente aussi, en harmonie avec les tendances démographiques observées en Amérique du Nord.

Voici quelques-unes des dernières tendances observées concernant le parc :

- augmentation des excursions d'une journée, plus particulièrement chez les visiteurs du Nouveau- Brunswick;
- hausse de l'utilisation des installations de loisirs dans l'avant-pays du parc; et
- taux relativement stable de participation à des excursions de plusieurs jours au parc, taux qui devrait connaître une légère augmentation dans l'avenir.

3.3 ÉVOLUTION DE LA LÉGISLATION, DES POLITIQUES ET DE L'ORGANISATION

Depuis l'établissement du dernier plan directeur, Parcs Canada a adopté de nouvelles politiques et le gouvernement du Canada a promulgué de nouvelles lois concernant les parcs nationaux. Voici les lois et les documents de politique qui ont la plus grande influence sur la planification et la gestion des parcs nationaux :

- les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994), qui définissent le cadre stratégique pour la mise en oeuvre de toutes les activités de gestion des parcs nationaux;
- la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998), qui fait officiellement de Parcs Canada une agence gouvernementale distincte;

- la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, qui renforce le mandat de l'Agence concernant la préservation et le rétablissement de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux;
- le Plan d'action de Parcs Canada, rendu public à la suite du Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique (2000); et
- Engager les Canadiens : Stratégie de communications extérieures de Parcs Canada (2001), document qui définit les grands buts de l'Agence en matière de communications et de relations extérieures.

4.0 Vision du parc

4.1 ÉNONCÉ DE MISSION

La mission de Parcs Canada au parc national Fundy est de préserver l'intégrité écologique de cette magnifique partie du Canada, qui est un exemple représentatif de la région naturelle des hautes-terres acadiennes des Maritimes, en protégeant sa diversité biologique et physique et en rétablissant et en préservant les processus écologiques; de favoriser chez le public l'appréciation, la compréhension et le respect du patrimoine naturel et culturel du parc; d'offrir aux visiteurs des expériences inoubliables, et de contribuer de façon bénéfique à la santé écologique et socio-économique de la région avoisinante.

4.2 VISION D'AVENIR

Le plan directeur établit une orientation à long terme pour la gestion du parc national Fundy. Parcs Canada a l'intention de concrétiser la vision avancée ci-dessous en mettant en oeuvre le plan :

Pendant les dix à quinze prochaines années, la gestion du parc sera axée sur le rétablissement, la préservation et la surveillance de la santé écologique du parc national Fundy, tout en offrant aux visiteurs diverses expériences éducatives et récréatives enrichissantes. L'empreinte de l'aménagement dans le parc sera réduite par la réalisation d'activités de restauration écologique. Le parc sera considéré comme une destination écotouristique importante par les visiteurs de la région, du pays et de l'étranger.

Le parc national Fundy continuera de protéger la diversité des caractéristiques physiques, des communautés écologiques et des espèces représentatives de la région naturelle des hautes-terres acadiennes des Maritimes. Les espèces indigènes persisteront au sein de populations variables qui garantiront leur survie à long terme. Les processus écologiques naturels seront mieux compris et préservés pour permettre l'évolution constante des écosystèmes du parc. Les processus de perturbation naturelle, comme l'érosion côtière, le vent, les éruptions de populations d'insectes indigènes, les glissements de talus, les inondations et le feu pourront suivre leur cours quand ils ne constituent pas une menace pour la sécurité publique ou les infrastructures.

Primevère laurentienne. *Michael Burzynski, 1981*

Un programme actif de gestion et de restauration des écosystèmes, appuyé par des recherches scientifiques multidisciplinaires et une coopération innovatrice avec les partenaires, aidera à atténuer les stress écosystémiques à l'intérieur et à l'extérieur du parc. Ces efforts contribueront à améliorer l'état de

Visiteurs participant à une activité de découverte guidée. *Jacques Pleau, 2002*

l'intégrité écologique dans le parc, et à faire avancer l'aménagement d'un paysage viable sur le plan écologique au sein de l'écosystème de la grande région de Fundy. Des relations plus solides seront établies avec les communautés autochtones de la région et d'autres intervenants aux environs du parc.

Les décisions prises par Parcs Canada se fonderont sur des connaissances écologiques et sociales pertinentes. En cas d'incertitude en raison de connaissances partielles, le parc appliquera le principe de précaution pour les aspects de la gestion du parc susceptibles d'influer sur la santé des écosystèmes. Le parc aura recours à une approche de gestion évolutive afin de s'adapter aux nouvelles connaissances qui découleront des activités de recherche et de surveillance.

Le parc national Fundy sera un chef de file en matière de mise en valeur du patrimoine et d'éducation du public au Nouveau-Brunswick. Les visiteurs du parc découvriront les processus interdépendants complexes qui assurent la biodiversité du parc et la vitalité de ses écosystèmes. Les programmes de mise en valeur favoriseront une meilleure compréhension par le public du parc, de son patrimoine naturel et culturel, des défis à relever en matière de conservation, du rôle des parcs nationaux au Canada, et de la place importante occupée par les humains dans l'environnement.

Le parc national Fundy permettra à tous les Canadiens de goûter à la nature sauvage. Il sera un lieu d'inspiration, de connaissance et d'expériences inoubliables. Tout au long de l'année, les visiteurs pourront découvrir la biodiversité du parc, voir l'évolution des écosystèmes et comprendre l'influence des puissantes marées de la baie de Fundy. Ils découvriront un riche patrimoine culturel qui remonte à la colonisation de la côte et à l'établissement de collectivités à l'économie fondée sur l'exploitation forestière, la pêche, la construction navale, l'agriculture et le tourisme.

Diverses installations de haute qualité et possibilités de loisirs de plein air permettront aux visiteurs de participer à des activités de toutes sortes, allant de courtes promenades

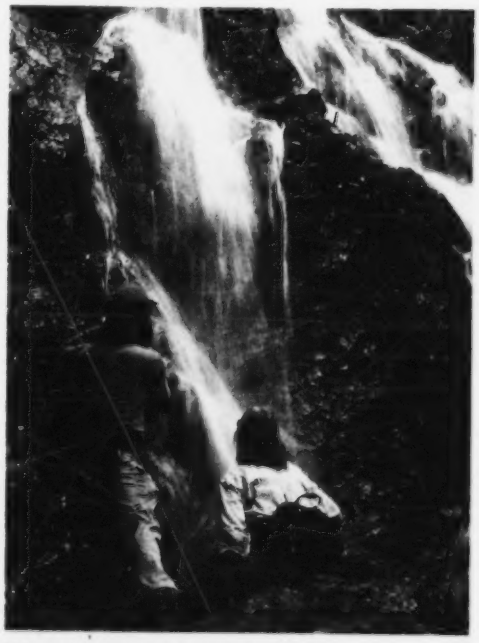

Visiteurs observant une chute d'eau. *Brian Townsend*

panoramiques à des excursions plus ardues de plusieurs jours dans la nature. Les installations du parc seront dotées de technologies environnementales afin de diminuer la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre. Le parc contribuera à la santé sociale et économique du sud du Nouveau-Brunswick, et continuera d'être un pilier du tourisme patrimonial au Canada atlantique.

Enfin, le parc national Fundy continuera de jouir de l'énorme soutien de la population canadienne en sa qualité d'aire patrimoniale nationale protégée. Le public considérera le parc comme une expression tangible du riche patrimoine canadien et un symbole d'identité et de fierté nationales.

4.3 CONCEPT DU PARC

Le plan directeur révisé est une réponse adaptée aux nouvelles orientations brièvement exposées au Chapitre 3, et explique comment Parcs Canada concrétisera la vision décrite ci-dessus. Pendant la durée du plan, les efforts déployés pour gérer le parc tiendront compte des priorités suivantes :

A. Première priorité : l'intégrité écologique

La préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique est le principal objectif de la gestion du parc national. Ce mandat sera un critère déterminant lors de la prise des décisions. Dans le cadre d'un programme global de gestion des écosystèmes, Parcs Canada s'emploiera à atténuer, à réduire ou à éliminer les stress qui contribuent à la détérioration environnementale dans le parc. Les efforts se poursuivront afin de surveiller et d'atténuer les effets des activités humaines, et de réduire l'empreinte de l'aménagement[1] au sein du parc. L'analyse des données du SIG recueillies sur l'empreinte écologique actuelle donnera une base de référence sur laquelle se fonder pour mesurer et évaluer les futurs effets cumulatifs.

Les autres grandes questions écologiques qui seront traitées pendant la durée du plan sont expliquées au Chapitre 5.

B. Accent accru sur la mise en valeur du patrimoine

Parcs Canada procède au renouvellement de ses programmes de mise en valeur du patrimoine et d'éducation du public. Ces activités jouent un rôle déterminant, car elles favorisent la compréhension des valeurs patrimoniales des parcs et contribuent à enrichir l'expérience offerte aux visiteurs. Le parc national Fundy appuiera cette initiative en augmentant la qualité des services et en offrant une gamme plus vaste de possibilités en matière de mise en valeur du patrimoine dans l'ensemble du parc. On mettra plus particulièrement l'accent sur la compréhension et l'appréciation de l'intégrité écologique et de la gestion des ressources naturelles.

C. Meilleure gestion des ressources culturelles

La Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada oriente les activités de conservation, d'évaluation et de mise en valeur des ressources culturelles qui se trouvent dans les parcs nationaux. Les ressources culturelles recensées dans le parc national Fundy seront gérées conformément à cette politique. Le patrimoine culturel du parc sera une composante essentielle du programme de mise en valeur du patrimoine.

D. Expérience de qualité offerte aux visiteurs

De nombreuses installations du parc ont été modernisées selon les normes actuelles depuis l'approbation du dernier plan directeur. Maintenant que la phase d'aménagement est terminée, la gestion s'oriente davantage vers la conservation de l'intégrité écologique et vers la prestation de services de qualité aux visiteurs. Parcs Canada continuera d'offrir aux visiteurs des possibilités de découvrir le parc et de mieux connaître son patrimoine naturel et culturel par le biais de diverses activités éducatives et récréatives. Nous procéderons à un examen des installations et des services destinés aux visiteurs afin de nous assurer qu'ils offrent des expériences à la fois de haute qualité et compatibles aux visiteurs, et qu'ils répondent à leurs besoins et à leurs intérêts. Il sera peut-être nécessaire d'adapter les installations et

[1] L'empreinte de l'aménagement décrit l'importance de la perturbation causée par les installations en dur et associée à l'utilisation de l'environnement par les humains.

le niveau de service offert actuellement afin de renouveler les programmes du parc et de continuer à offrir des expériences de qualité aux visiteurs.

E. La gérance : une responsabilité partagée

Parcs Canada s'est engagé à travailler avec les partenaires à l'extérieur des limites du parc afin de favoriser la gérance de l'environnement et d'établir un paysage viable sur le plan écologique dans la région environnante. Les recherches effectuées en collaboration avec les voisins du parc et les discussions avec ces derniers sont deux éléments essentiels de la planification et de la gestion du parc. Faire participer les Canadiens à la protection et à la mise en valeur des ressources patrimoniales des parcs nationaux est également un aspect important de la gérance de l'environnement.

5.0 Préservation et rétablissement de l'intégrité écologique

« Intégrité écologique - L'état d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques. » Loi sur les parcs nationaux du Canada

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* prévoit que « la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique par la protection des ressources naturelles et des processus écologiques sont la première priorité du Ministre pour tous les aspects de la gestion des parcs ». Préserver l'intégrité écologique d'un parc consiste à faire en sorte que toutes les espèces végétales et animales natives de la région continuent de vivre au sein de populations viables, et que les processus écosystémiques naturels qui répondent aux besoins de leur habitat continuent de fonctionner normalement. Le parc national Fundy s'acquitte de ce mandat en pratiquant une gestion axée sur l'écosystème et une saine gérance de l'environnement, et en participant à des initiatives de planification de l'utilisation des terres fondées sur la collaboration.

But stratégique :

Préserver l'intégrité écologique d'un exemple représentatif de la région naturelle des hautes-terres acadiennes des Maritimes en protégeant la diversité biologique d'origine, les paysages naturels, les écosystèmes et les processus écologiques dans le parc, et en travaillant en collaboration avec d'autres intervenants de l'extérieur à la promotion de l'utilisation viable des terres dans la région avoisinante.

Pour atteindre ce but, il faut que l'intégrité écologique soit un élément central de la prise de décisions. Pour contribuer à améliorer le processus décisionnel, tous les gestionnaires verront augmenter leur responsabilité en matière d'intégrité écologique. Les décisions susceptibles d'influer sur l'intégrité écologique du parc se fonderont sur la meilleure information scientifique disponible. En cas d'incertitude, on appliquera le principe de précaution à la prise de décisions.

L'intégrité écologique sera la principale considération lors de l'évaluation de tout réaménagement des installations du parc, qu'elles appartiennent à Parcs Canada ou à des exploitants d'entreprises. Tous les projets de réaménagement seront examinés en fonction des critères définis dans le Plan d'action de Parcs Canada.

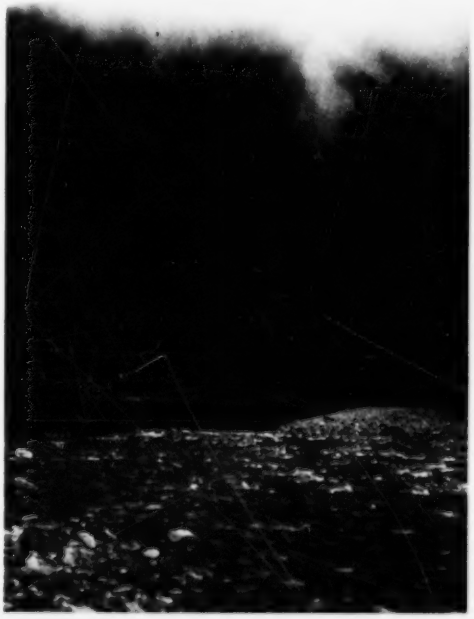

Brouillard sur les collines le long de la rivière Upper Salmon.
Todd Keith, 1997

Les paragraphes ci-dessous décrivent les éléments particuliers du programme de gestion des écosystèmes du parc, et définissent les objectifs, les indicateurs et les cibles qui aideront à mesurer sa réussite au cours des années. Des éléments clés de l'Énoncé d'intégrité écologique et du Plan de conservation des écosystèmes du parc (1997) ont été incorporés à ce chapitre, avec les révisions qui reflètent les progrès réalisés et les décisions prises au cours de ce processus de planification de la gestion. Depuis la publication de ces documents, la population des saumons de l'Atlantique dans l'intérieur de la baie de Fundy a été classée en voie de disparition et le parc a réagi en participant à l'élaboration d'un programme intensif de rétablissement. Les autres grandes questions soulevées en 1997 demeurent les mêmes, bien que le parc ait fait d'énormes progrès, notamment en ce qui a trait à la surveillance et à la restauration des écosystèmes.

Cabane dans la neige. *Parcs Canada*

5.1 L'ÉCOSYSTÈME DU PARC

5.1.1 Contexte biophysique

Le Cadre écologique national pour le Canada reconnaît l'existence de deux régions écologiques dans le parc national Fundy, celle de la côte de Fundy et celle des hautes-terres du sud du Nouveau-Brunswick. La côte de Fundy est une étroite bande (3 à 4 km de largeur) le long du littoral de la baie de Fundy et englobe environ 20 % de la superficie du parc. Cette région, influencée par la baie, se caractérise par des étés frais et pluvieux et des hivers doux et humides. L'humidité y est élevée et le brouillard peut être fréquent en été. Les précipitations moyennes sont de 1 185 mm par année aux environs d'Alma, essentiellement sous forme de pluie. La durée moyenne de la période sans gel dans le secteur de l'administration du parc est de 147 jours, et la température moyenne annuelle est de 5,3 °C.

Les estuaires des rivières Point Wolfe et Upper Salmon sont inondés deux fois par jour par les marées de la baie de Fundy, qui atteignent en moyenne 8,8 m au parc. Le couvert forestier est surtout constitué de conifères, et l'épinette rouge est l'espèce dominante; certains arbres ont plus de cent ans et mesurent plus de 60 cm de diamètre à hauteur de poitrine. Le bouleau jaune, dont certains spécimens sont très grands, le bouleau blanc et le sapin baumier sont également présents dans la région. Le sous-étage se compose surtout d'épinettes rouges et de sapins baumiers.

À l'intérieur des terres, la région écologique des hautes-terres du sud du Nouveau-Brunswick constitue 80 % de la superficie du parc. Cette région se caractérise par des étés plus chauds et des hivers plus froids, et des accumulations de neige plus importantes que sur la côte de Fundy. Les précipitations moyennes au lac Wolfe sont de 1 210 mm par année. La température moyenne annuelle est de 3,8 °C dans les hautes-terres, et la durée de la période sans gel y est de 102 jours. La forêt mixte se compose d'érablières à bouleaux jaunes et de sapinières à épinettes rouges.

La forêt se compose d'arbres de diverses classes d'âge. Les arbres les plus vieux, comme les érables à sucre et les bouleaux jaunes, sont très grands. Le sous-étage, épars, comprend des hêtres, des bouleaux et des sapins baumiers. Dans les deux régions, les éruptions naturelles des populations de tordeuses des bourgeons de l'épinette qui se sont produites à la fin des années 1970 et au début des années 1980 ont laissé derrière

Champs en friche, belvédère Butland. *Brian Townsend*

elles un grand nombre de petites clairières, de chicots et d'arbres tombés.

5.1.2 Histoire de l'utilisation des terres

L'histoire de l'utilisation des terres du parc s'étend sur une longue période, à partir du début des années 1800. Plusieurs petits villages étaient situés dans le parc avant son établissement et les vieilles fondations et les champs en régénération en sont les vestiges. La majeure partie de la forêt du parc a été coupée à blanc dans le passé, et plusieurs barrages ont été construits pour permettre le flottage du bois et faire fonctionner les scieries. Des secteurs ont été inondés le long des rivières East Branch, Point Wolfe et Upper Salmon. Les barrages des lacs Bennett et Wolfe ont modifié le paysage environnant et continuent d'empêcher les déplacements des populations de poissons de ces lacs. Les lits des rivières et l'hydrologie, ainsi que de nombreuses fosses, ont été modifiés par les activités de flottage du bois. Des scieries, en service dans les années 1800 et au début des années 1900, ont été construites à l'embouchure des rivières Point Wolfe et Upper Salmon; il y avait également plusieurs scieries mobiles qui fonctionnaient à l'intérieur des terres au début des années 1900.

Les secteurs forestiers adjacents à ces scieries ont été exploités au point où les peuplements accessibles d'épinettes rouges ont presque entièrement disparu dans la région de la pointe Wolfe. La chute des marchés des sciages en 1921 et l'établissement du parc national en 1948 ont mis fin à l'exploitation forestière et au flottage du bois sur les rivières dans la région. S'il est vrai que l'on peut observer aujourd'hui le rétablissement des communautés végétales indigènes dans la majeure partie du parc ainsi que des stades de succession naturelle, les preuves de ces activités historiques sont toujours présentes. Le paysage entourant le parc est très morcelé en raison des pratiques d'exploitation forestière antérieures et actuelles. La coupe à blanc a été fortement pratiquée jusqu'aux trois limites boisées du parc, et les effets connexes peuvent être observés bien à l'intérieur du parc. Un réseau de routes d'accès à la forêt a été aménagé pour faciliter l'exploitation forestière. Ces routes sont ouvertes au grand public et contribuent à accroître la pression de chasse à proximité du parc.

Les bassins hydrographiques des rivières Point Wolfe et Upper Salmon s'étendent bien au-delà des limites du parc dans de vastes zones d'intensive exploitation forestière. Les pratiques d'utilisation des terres en périphérie, comme l'exploitation mécanisée et la pulvérisation aérienne d'insecticides pour lutter contre les insectes nuisibles aux forêts, continueront d'affecter la qualité de l'eau et le régime hydrologique à l'intérieur du parc. Les immenses coupes à blanc et le reboisement subséquent par des plantations monospécifiques pourraient limiter les déplacements transfrontaliers de la faune.

5.1.3 Principaux stress du parc

Un certain nombre de stress à l'échelle locale, régionale et planétaire continuent de nuire à l'intégrité écologique du parc national Fundy. Parcs Canada poursuivra ses efforts en vue de gérer ces stress et d'atténuer leurs effets pendant la durée du présent plan directeur. Les cinq principaux stress, tels qu'ils ont été définis dans le Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 1999, sont les suivants :

- Exploitation forestière - Les grandes activités d'exploitation forestière aux alentours du parc ont augmenté la fragmentation de l'habitat et en ont diminué la connectivité. Le parc est devenu un habitat morcelé. Le vaste réseau de routes d'accès à la forêt, dont certaines mènent jusqu'à la limite du parc, contribue au problème, facilite l'accès aux ongulés, aux ours noirs et aux poissons et accroît la pression de chasse. Les activités de récolte pourraient également nuire aux écosystèmes aquatiques du parc;
- Urbanisation - L'aménagement accru des terres dans la région environnante augmente la fragmentation de l'habitat;
- Installations de tourisme pour les visiteurs - Les installations de tourisme et l'utilisation qu'en font les visiteurs peuvent avoir des effets néfastes sur l'intégrité écologique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc;
- Corridors utilitaires - Les corridors linéaires d'utilités publiques augmentent les effets cumulatifs de la fragmentation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc; et
- Pêche sportive - La récolte du poisson contribue à la détérioration de la santé des populations de poissons. L'administration du parc a interdit la pêche dans tous les secteurs du parc, à l'exception du lac Bennett, en raison des faibles taux de population, de la diminution de la diversité génétique chez l'omble de fontaine et des effets éventuels sur le saumon de l'Atlantique, qui est en voie de disparition.

Les recherches continues effectuées dans le domaine de l'écologie ont permis de déterminer d'autres stress importants, entre autres :

- Les pratiques d'entretien des routes - Les activités d'entretien peuvent perturber les animaux, les cours d'eau et les lacs du parc, et contribuer à l'introduction d'espèces non indigènes;
- Les pratiques d'exploitation forestière utilisées dans le passé - Le flottage du bois a modifié l'hydrologie, les lits des rivières et les habitats aquatiques. Les barrages et les ponceaux continuent d'empêcher les déplacements de certaines populations de poissons;
- La pollution atmosphérique - Des substances venant d'ailleurs peuvent avoir des effets sur les forêts et la qualité de l'eau dans le parc. Les précipitations acides, le changement du climat mondial et les pulvérisations aériennes d'insecticides sont à surveiller de près; et
- Les espèces envahissantes - On a recensé dernièrement dans le parc plusieurs espèces envahissantes susceptibles de causer des dommages et d'entraîner le déplacement d'espèces indigènes.

5.2 GESTION DES ÉCOSYSTÈMES ET COLLABORATION À L'EXTÉRIEUR DU PARC

Le parc national Fundy n'est pas suffisamment grand pour pouvoir supporter toute la biodiversité des espèces indigènes et des processus écologiques caractéristiques de la région des hautes-terres acadiennes des Maritimes. Comme le montre la Carte 3, le parc est devenu un îlot écologique, isolé des autres aires de conservation et habitats naturels à la suite des modifications apportées au paysage, de la construction de routes et d'autres aménagements. Cette fragmentation risque d'entraver les déplacements naturels des espèces et le flux génétique dans l'ensemble du paysage. Ces changements externes sont également un stress pour les écosystèmes, les animaux et les processus écologiques à l'intérieur du parc.

Afin de gérer ces préoccupations, le parc participe à des discussions, à des recherches et à des initiatives de gestion des écosystè-

Recherche sur les invertébrés aquatiques. *Brian Townsend, 1999*

mes entreprises en collaboration et destinées à favoriser une conservation plus vaste du paysage dans la région, et notamment aux initiatives suivantes : Groupe de recherche sur l'écosystème de la grande région de Fundy, la Forêt modèle de Fundy, l'Initiative de la biosphère d'intérieur de la baie de Fundy, et le Partenariat sur l'écosystème de la baie de Fundy. Ces activités visent à établir des liens entre le parc et le paysage environnant, et à atténuer les incidences écologiques des activités humaines sur la région de Fundy en favorisant l'adoption de pratiques d'utilisation des terres saines sur le plan écologique. Un autre but important du parc est de favoriser la connectivité écologique à long terme entre les aires de conservation établies et proposées et les autres parcelles isolées d'habitat naturel le long de la baie de Fundy. Ces initiatives sont devenues au cours des années des forums efficaces où il est possible pour Parcs Canada de collaborer avec des chercheurs, des propriétaires terriens, l'industrie, des représentants de la collectivité et d'autres ordres de gouvernement. Outre les efforts déployés actuellement, Parcs Canada cherchera des occasions de resserrer les liens avec les communautés autochtones du sud du Nouveau-Brunswick.

Les initiatives de collaboration auxquelles le parc participe sont décrites ci-dessous.

5.2.1 Groupe de recherche sur l'écosystème de la grande région de Fundy

Parcs Canada a contribué en 1991 au lancement du projet de recherche sur l'écosystème de la grande région de Fundy afin de se doter de fondements scientifiques pour gérer la région entourant le parc national Fundy, y compris le parc, de façon viable sur le plan écologique. Un groupe de recherche a été mis sur pied afin de concevoir « un paysage viable qui permette la conservation de l'intégrité écologique tout en favorisant la vitalité économique de la région ». Le projet intègre le parc national dans le paysage environnant et rassemble des scientifiques et des gestionnaires de terres qui participent à des travaux de recherche, à la gestion du parc et à la planification de l'utilisation des terres dans la région.

Bien que les limites de l'écosystème de la grande région de Fundy varient en fonction des paramètres écologiques utilisés, le projet de recherche porte sur une région de 1 050 km² de superficie, qui englobe également le parc. Bon nombre des plus importantes caractéristiques du parc, comme les bassins hydrographiques des rivières Upper Salmon et Point Wolfe, débordent des limites du parc pour s'étendre dans le paysage environnant (Carte 3).

Ce programme complet de recherche a permis de constater que d'importants changements se sont produits sur le plan écologique dans l'écosystème de la grande région de Fundy. Le saumon de l'Atlantique a presque complètement disparu des rivières. Les communautés forestières anciennes sont moins abondantes et la biodiversité a diminué. Les communautés forestières restantes sont très morcelées à cause des routes, des coupes à blanc et des plantations, et la structure et la composition de nombreuses forêts en régénération ne correspondent pas aux stades de succession naturels. D'après les résultats des recherches, le paysage n'est pas géré de façon à en assurer la viabilité sur le plan écologique.

« Les recherches ont montré que l'écosystème de la grande région de Fundy est fortement touché, avec une perte manifeste d'intégrité écologique ...
Nous en concluons que, pour le moment, le paysage n'est pas géré de façon à en assurer la durabilité sur le plan écologique. »

S. Woodley, G. Forbes and A. Skibicki. 1998. State of the Greater Fundy Ecosystem. Greater Fundy Ecosystem Research Group. (p. 187-189).

Les conclusions des recherches effectuées par le Groupe de recherche sur l'écosystème de la grande région de Fundy ont été publiées dans des communications et des publications scientifiques, entre autres, les documents suivants : State of the Greater Fundy Ecosystem (1998) et Directives d'aménagement forestier pour la protection de la biodiversité indigène dans la Forêt modèle de Fundy (2005).

5.2.2 Initiative de la Forêt modèle de Fundy

Parcs Canada est un participant actif à l'initiative de la Forêt modèle de Fundy. Le parc, en tant qu'aire protégée, joue un rôle important au sein de la forêt modèle et sert de lieu de référence relativement intact pour les recherches scientifiques et de centre d'éducation du public. L'initiative de la Forêt modèle de Fundy permet de s'attaquer aux grandes questions liées à la gestion des écosystèmes en collaboration avec les propriétaires des terres adjacentes, et d'expliquer aux membres de la collectivité environnante les valeurs du parc et les enjeux auxquels il est confronté. Parcs Canada, en tant que partenaire de l'initiative, a contribué à améliorer la gestion des forêts de la région entourant le parc.

Les partenaires de la Forêt modèle de Fundy appuient le programme de recherches sur l'écologie mis en oeuvre par le Groupe de recherche sur l'écosystème de la grande région de Fundy. Les résultats des recherches serviront à l'élaboration d'un plan de gestion de la forêt modèle. L'initiative de la Forêt modèle de Fundy a produit dernièrement un rapport sur les indicateurs locaux intitulé Report on the Status of Local Level Indicators, qui pourrait servir de base à l'établissement des futurs rapports de l'initiative sur l'état des forêts.

5.2.3 Initiative de la biosphère du fond de la baie de Fundy

Parcs Canada s'est joint à cette initiative afin de faire classer réserve de la biosphère par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) des secteurs d'intérieur de la baie de Fundy au Nouveau-Brunswick. Si la demande de classement est acceptée, la nouvelle zone de biosphère sera un forum communautaire de discussion sur la gestion des écosystèmes dans la région.

5.2.4 Partenariat sur l'écosystème de la baie de Fundy

Le Partenariat sur l'écosystème de la baie de Fundy a été établi en 1997 dans le but de faciliter la communication et la collaboration entre les intervenants de la région côtière de la baie de Fundy. Le Partenariat vise à favoriser la conservation et la gestion des ressources et des habitats de la baie par la diffusion d'informations, la surveillance de l'état de l'écosystème et la réalisation d'activités de collaboration. Des groupes de recherche multidisciplinaires mènent des recherches, des activités de conservation et des programmes de surveillance. En participant à cette initiative, le parc national permet à son personnel de se tenir au courant des activités continues de recherche et de surveillance entreprises dans les milieux marin et côtier adjacents au parc.

5.2.5 Partenariats autochtones

Le parc national Fundy a collaboré dernièrement avec la Première nation de Fort Folly à la mise en oeuvre du programme de rétablissement du saumon de l'Atlantique. La Forêt modèle de Fundy, qui compte la Première nation d'Eel Ground au nombre de ses partenaires, est pour Parcs Canada une autre occasion de collaborer avec les peuples autochtones dans des dossiers d'intérêt mutuel touchant le grand écosystème de Fundy. Le parc national Fundy voudrait établir des relations plus solides avec les Autochtones du sud du Nouveau-Brunswick, et travaillera à cette fin pendant la durée du présent plan directeur.

Objectif :

Maintenir et renforcer les partenariats en faveur de l'intégrité écologique en appuyant les initiatives de collaboration qui favorisent l'établissement d'un paysage viable sur le plan écologique à l'intérieur de le grand écosystème de Fundy. La mesure dans laquelle Parcs Canada réussira à atteindre bon nombre des cibles établies dans ce plan directeur dépendra de l'efficacité de ces partenariats.

CARTE 3

PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY

GRAND ÉCOSYSTÈME DE FUNDY

Image de satellite 1997

Frontières/limites

Parc national du Canada Fundy

Aire d'étude de le grand écosystème de Fundy

Routes

Route 114

Chemin forestier

Bassins versants du parc

Rivière Goose

Rivière Point Wolfe

Rivière Upper Salmon

CARTE 3

PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY

GRAND ÉCOSYSTÈME DE FUNDY

Frontières/limites

Parc national du Canada Fundy

Aire d'étude de le grand écosystème de Fundy

Routes

Route 114

Chemin forestier

Bassins versants du parc

Rivière Goose

Rivière Point Wolfe

Rivière Upper Salmon

Indicateurs :

- Participation active à des initiatives de collaboration.
- Mesure dans laquelle des produits comme le document intitulé Directives d'aménagement forestier pour la protection de la biodiversité indigène dans la Forêt modèle de Fundy sont adoptés et appliqués par les entreprises d'exploitation forestière, les propriétaires privés de boisés et les gestionnaires de l'utilisation des terres adjacentes.

Cibles :

- D'ici 2008, le parc national Fundy sera un partenaire actif qui participera aux initiatives de partenariat suivantes : le Groupe de recherche sur l'écosystème de la grande région de Fundy, la Forêt modèle de Fundy, l'Initiative de la biosphère d'intérieur de la baie de Fundy, et le Partenariat sur l'écosystème de la baie de Fundy.
- D'ici 2008, 60 % des propriétaires privés de boisés et toutes les grandes entreprises d'exploitation forestière à l'intérieur de la zone couverte par la Forêt modèle de Fundy et arpentée par le Groupe de recherche sur l'écosystème de la grande région de Fundy, auront accepté et mis en oeuvre divers aspects des lignes directrices avancées dans le document Directives d'aménagement forestier pour la protection de la biodiversité indigène dans la Forêt modèle de Fundy.

Mesures pour la gestion de l'écosystème et la collaboration :

- Continuer à encourager, à appuyer et à participer aux activités du Groupe de recherche sur l'écosystème de la grande région de Fundy, ainsi qu'à un programme complet de recherche scientifique sur la biodiversité et la gestion viable des terres à multi-échelles.
- Étudier la faisabilité de la création d'un comité consultatif autochtone qui ferait la liaison entre les Premières nations et Parcs Canada pour ce qui est de la gestion du parc, du patrimoine et de la culture, et d'autres possibilités dans le parc national et les lieux historiques à l'intérieur de l'unité de gestion.
- Travailler avec les partenaires au maintien et à l'amélioration des activités de surveillance écosystémique à l'intérieur de le grand écosystème de Fundy, et encourager la production de rapports périodiques sur l'état de le grand écosystème.
- Favoriser une conservation du paysage à plus grande échelle dans la région en appuyant les initiatives visant à créer d'autres aires protégées dans la région et à encourager la recherche et l'établissement de couloirs de liaison aux fins de connectivité à l'intérieur de l'Écozone maritime de l'Atlantique.

5.3 BIODIVERSITÉ ET PROCESSUS ÉCOLOGIQUES

Le maintien de la biodiversité et des processus écologiques étant essentiel à la conservation de l'intégrité écologique, Parcs Canada doit donc veiller à la présence de populations viables d'espèces indigènes et permettre que les processus et les cycles naturels, comme les éruptions de populations de tordeuses des bourgeons de l'épinette, le feu, le broutage des herbivores et la prédation, continuent dans le parc. Pendant la durée du présent plan directeur, le parc national Fundy concentrera ses efforts sur les questions liées à la biodiversité expliquées ci-dessous.

Inventaire écologique et recherche

Pour maintenir la biodiveristé il faut d'abord savoir quelles espèces vivent dans l'écosystème du parc et bien comprendre leur rôle sur le plan écologique. Le parc possède une bonne base de données sur la majeure partie de la macroflore et de la macrofaune, mais ces espèces ne représentent que 5 % des espèces de la forêt acadienne. Les autres groupes comme les champignons et les invertébrés terricoles n'ont pas fait l'objet d'inventaires poussés.

Objectif :

Mieux comprendre la biodiversité du parc et le rôle des principales espèces sur le plan écologique.

Faucon pèlerin. *Parcs Canada*

Indicateur :

- Pourcentage de représentation des espèces dans la base de données du parc.

Cible :

- D'ici 2008, le parc aura dressé des inventaires biologiques afin de mieux comprendre les champignons, les mousses, les lichens et les hépatiques, ainsi que les invertébrés terricoles et aquatiques.

Fragmentation de l'habitat

Le morcellement des écosystèmes est reconnu comme étant la plus grande menace mondiale pour la faune forestière, et d'après le Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 1999, il s'agit de l'un des principaux stress touchant le parc national Fundy. Le grand écosystème de Fundy a été largement utilisé depuis plus de 150 ans, surtout pour l'exploitation forestière, la pêche et l'agriculture. Les secteurs défrichés ont créé des paysages très fragmentés qui menacent l'intégrité écologique de la région. On se servira d'une analyse effectuée en 1993 sur la fragmentation pour surveiller les modifications récentes et futures du paysage environnant.

Pour rétablir les liens écologiques, le parc aura besoin de la collaboration des propriétaires voisins et d'autres partenaires. Le parc continuera de travailler avec les propriétaires voisins par l'intermédiaire des forums mentionnés plus haut pour promouvoir des pratiques de gestion du paysage qui tiennent compte des besoins écologiques du parc. Parcs Canada viendra augmenter cette protection de l'habitat en faisant procéder à la publication dans la Gazette du Canada de l'intégration au parc national de 100 hectares de terres publiques situées à l'entrée ouest du parc.

À l'intérieur et à l'extérieur du parc, les ponceaux, les structures de contrôle de l'érosion et les barrages peuvent empêcher les déplacements des populations de poissons. Il pourrait être également nécessaire de prendre des mesures de gestion pour rétablir ces importants corridors aquatiques.

Objectif :

Maintenir ou rétablir les liens écologiques afin de permettre la dispersion et le déplacement des espèces entre les parcelles d'habitat essentiel et le flux génétique entre les populations.

Indicateurs :

- Le degré de connectivité et de conductivité entre le parc et le grand écosystème de Fundy, évalué selon les techniques de géomatique et les principes de la biologie de conservation.
- La viabilité des populations des espèces indicatrices.

Cibles :

- D'ici 2008, une analyse à jour des modifications apportées au paysage faite à l'aide de techniques de géomatique et de données de télédétection, effectuée en partenariat avec le Groupe de recherche sur l'écosystème de la grande région de Fundy et la Forêt modèle de Fundy, ne montrera aucune augmentation dans les niveaux de fragmentation par rapport aux données de base de 1993.
- D'ici 2008, les modèles de viabilité des populations (AVP) joints aux prévisions d'exploitation forestière pour le grand écosystème de Fundy montreront une probabilité de persistance de 100 % (soit 0 % de risque d'extinction) pour 100 ans en ce qui concerne les espèces indicatrices comme la martre, le grand pic, le grand polatouche, la sittelle à poitrine blanche et la paruline à gorge orangée.

Espèces en péril

Le parc national Fundy englobe l'aire de distribution d'un certain nombre d'espèces inscrites sur les listes des espèces en péril ou des espèces préoccupantes établies par le

gouvernement fédéral ou par les provinces. Le faucon pèlerin et la martre ont été réintroduits dans le parc national. On évalue de façon constante la réussite de ces programmes et la nécessité de prendre d'autres mesures. Il faudra la collaboration des partenaires locaux et régionaux pour régler le problème du déclin des espèces en péril et en renverser les causes.

La population de saumons de l'Atlantique (*Salmo salar*) de l'intérieur de la baie de Fundy a été ajoutée à la liste des espèces en voie de disparition par le COSEPAC en mai 2001. Cette population que l'on retrouvait dans 32 grands réseaux hydrographiques de l'intérieur de la baie de Fundy, dont les rivières Point Wolfe et Upper Salmon dans le parc national, a connu une baisse de 90 % ou plus depuis 1989 et, à l'état sauvage, est exposée à une extinction imminente. Le parc national participe depuis 2001 à la mise en oeuvre de la stratégie nationale de rétablissement de cette population et a lancé un programme ambitieux de rétablissement portant sur la population restante de la rivière Upper Salmon. Après une période initiale de deux ans d'intense évaluation et surveillance de la population, le programme de rétablissement mis en oeuvre par le parc en est désormais à l'étape innovatrice du stockage des gènes, de l'élevage en captivité, de la reproduction et de la réintroduction d'individus de divers stades biologiques. Le programme, qui se fonde sur les meilleurs principes connus en biologie de conservation, est géré de façon à s'adapter d'une année à l'autre en fonction des données fournies par le programme de surveillance génétique. Au nombre des partenaires du programme, mentionnons la Première nation de Fort Folly, le ministère des Pêches et des Océans et la Fédération du saumon atlantique.

Martre. *Brian Townsend*

On croit que *Arethusa bulbosa*, une orchidée qui poussait autrefois dans la tourbière de la plaine du Caribou, est disparue du parc, peut-être parce qu'elle se trouvait à proximité d'un sentier. Cette espèce pourrait éventuellement être réintroduite.

Objectif :
Rétablir les populations d'espèces indigènes qui sont en péril ou dont la conservation soulève des craintes.

Indicateur :

- Les métapopulations des espèces inscrites sur les listes fédérales et provinciales des espèces en péril, ou les espèces dont la conservation soulève des craintes.

Cibles :
Dans le grand écosystème de Fundy, les métapopulations des espèces ci-dessous qui existeront en nombre égal ou supérieur à celui fixé comme étant le niveau minimal pour assurer une population viable.

- **Saumon de l'intérieur de la baie de Fundy en voie de disparition**
  D'ici 2010, les populations de saumons des rivières Point Wolfe et Upper Salmon compteront de 300 à 475 géniteurs qui entreront dans chacune des rivières chaque année à la condition d'un renversement des causes actuelles du déclin des populations dans la région.
- **Martre**
  À partir d'un taux annuel de mortalité de moins de 5 %, le parc national aura une population minimale effective de 50 d'ici 2008, et on comptera une population minimale effective de 250 dans le grand écosystème d'ici 2025.
- **Faucon pèlerin**
  D'ici 2006, l'Écozone 1 mentionnée dans le plan de rétablissement national de la sous-espèce *anatum* comptera au minimum 18 couples nicheurs, dont de 11 à 13 dans la baie de Fundy avec un nombre moyen de jeunes ayant atteint le stade d'envol de 2,14 le nid.

Saumon atlantique. *Parcs Canada*

Espèces envahissantes

Après la perte et la fragmentation des habitats, les espèces introduites sont la deuxième menace en importance pour la biodiversité des espèces indigènes. Plus de 150 espèces exotiques ont été découvertes dans le grand écosystème de Fundy, soit trois espèces de mammifères, trois espèces d'oiseaux nicheurs, 134 espèces de plantes vasculaires et 15 espèces de lépidoptères. Au cours des cinq dernières années, la salicaire pourpre et la myriofille à épi, qui sont deux espèces très envahissantes dans les milieux aquatiques, ont été découvertes dans le parc. La truite arc-en-ciel dont la présence a récemment été constatée dans la rivière Upper Salmon représente un stress additionnel pour le saumon de l'intérieur de la baie de Fundy dont la population est en péril. Le parc procédera à un inventaire des espèces non indigènes, déterminera leur pouvoir envahissant et leurs répercussions sur les espèces indigènes, et notamment, par la modélisation, leur pouvoir envahissant dans l'avenir en fonction de scénarios de changement climatique, et, lorsque c'est possible, tentera d'atténuer les effets de la présence des espèces non indigènes sur les systèmes naturels.

Objectif :

Déterminer les menaces que représentent les espèces non indigènes envahissantes, élaborer un plan d'atténuation de leurs incidences sur les écosystèmes du parc, et empêcher l'introduction de nouvelles espèces.

Indicateur :

- Évaluation exhaustive des espèces susceptibles de devenir envahissantes et plan d'action.

Cible :

- D'ici 2007, une évaluation sera effectuée et un plan d'action établi.

Perturbation et succession de l'écosystème

La gestion de la majeure partie de l'écosystème forestier du parc est axée sur une stratégie de régénération naturelle par remplissage des trouées, c'est-à-dire que des trouées de petite taille sont pratiquées dans le couvert forestier là où des arbres grands et vieux meurent ou que des arbres sont renversés par le vent ou à la suite d'un glissement de talus. Cette stratégie est légèrement modifiée à grande échelle par la mort des peuplements causée par les infestations périodiques d'insectes, surtout les cycles de population de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Les feux et le vent ont un effet moindre, mais constituent quand même des régimes de perturbation importants. Les preuves du passage des incendies sont plus évidentes dans les secteurs situés loin de la côte, mais ont aussi été découvertes dans bien des secteurs du parc, au cours d'un récent programme d'archéologie des écosystèmes dans le cadre duquel on a étudié les vestiges conservés dans le sol pour déterminer les conditions et les processus écologiques historiques et préhistoriques.

Les épidémies de tordeuses semblent gagner à la fois en intensité et en fréquence. Les intervalles sont passés de 42-75 ans à 19-34 ans. La prochaine éruption de population de tordeuses devrait certainement commencer pendant la mise en oeuvre de ce plan directeur. Les éruptions de populations d'insectes ne seront pas réprimées dans le parc, mais les tentatives visant à contrôler ces cycles juste à l'extérieur des limites du parc pourraient avoir des effets négatifs sur les tendances de succession naturelle à l'intérieur du parc. Lorsque cela est possible, il faut s'efforcer de maintenir les régimes de perturbation naturelle qui semblent être des facteurs de transformation très importants dans le grand écosystème de Fundy.

Barrage de dénombrement des poissons sur la rivière Upper Salmon. *Parcs Canada*

L'autre élément principal de perturbation de ce grand écosystème est l'exploitation forestière. Au cours des 25 dernières années, plus de 30 % de l'ensemble de l'écosystème a été exploité ou perturbé par la construction de routes ou d'autres installations liées à l'exploitation forestière. Le cycle de perturbation est donc maintenant de 66 ans comparativement au cycle historique qui était de quatre à cinq fois plus long. Les anciens champs qui faisaient autrefois partie de petites fermes sont colonisés à nouveau par des communautés végétales indigènes.

Objectif :
Maintenir et restaurer, s'il y a lieu, les régimes de perturbation naturels et les stades de succession.

Indicateur :

- Perturbation de la forêt et régime de succession évalués par rapport à la mosaïque du couvert forestier.

Cibles :

- D'ici 2008, la tendance prévue dans le cycle de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sera connue et un plan de gestion proactif prévoyant des consultations publiques sera en place.
- D'ici 2015, le couvert forestier actuel sera à moins de 20 % du couvert potentiel prévu (c.-à-d. âge des peuplements et composition taxinomique).
- D'ici 2008, le parc aura mené d'autres recherches sur le rôle du feu (autrefois et maintenant) dans le parc dans le cadre de projets continus comme l'archéologie des écosystèmes. Cette recherche servira à appuyer l'élaboration d'un plan de gestion du feu.

Surveillance écologique

Pour permettre à Parcs Canada d'atteindre son objectif qui est de protéger, de préserver et, dans la mesure du possible, de rétablir l'intégrité écologique de Fundy, un programme de surveillance écologique s'impose. Le parc national Fundy est en train d'aligner son programme de surveillance sur l'approche biorégionale adoptée par Parcs Canada, afin de se doter de la capacité de déceler les modifications qui se produisent dans la biodiversité, les structures et les fonctions écosystémiques et les stress des écosystèmes. Le parc établira également des protocoles normalisés pour la réalisation des activités

Recherches archéologiques sur l'écosystème. *Brian Townsend, 2001*

de surveillance, ainsi que le stockage et la gestion des données recueillies. Les résultats des activités de surveillance permettront de faire état avec exactitude de la santé des écosystèmes du parc, et pourront ainsi servir à améliorer la gestion des écosystèmes et de leur utilisation par les humains, et à adapter en conséquence les programmes de protection et de mise en valeur du patrimoine.

Parcs Canada et les partenaires ont déjà un plan de surveillance d'établi à l'intérieur et aux environs du parc qui vise les populations de poissons, la richesse des espèces végétales et les espèces en voie de disparition. Des protocoles normalisés ont également été établis pour certains mammifères, la faune aviaire, les amphibiens, les précipitations acides, l'ozone de la troposphère et les conditions climatiques.

Objectif :

Terminer l'établissement d'un programme exhaustif de surveillance écologique afin de suivre les modifications des écosystèmes du parc et de faire état des tendances les concernant.

Indicateur :

- Un programme fonctionnel de surveillance de l'intégrité écologique qui s'aligne sur l'approche biorégionale adoptée à l'échelle nationale.

Cible :

- D'ici 2008, le programme de surveillance du parc sera axé sur 6 à 8 indicateurs clés définis dans le cadre de l'approche de surveillance biorégionale. Les premiers résultats des activités de surveillance serviront à l'établissement d'un rapport sur l'état du parc.

Mesures de gestion pour la conservation de la biodiversité et des processus écologiques :

- Dresser des inventaires biologiques pour mieux comprendre les champignons, les mousses, les lichens et les hépatiques, ainsi que les invertébrés terricoles et aquatiques.

Surveillance des écosystèmes - baguage d'oiseaux. *Brian Townsend*

- Continuer de participer au programme de rétablissement du saumon de l'Atlantique, classé espèce en voie de disparition, dans l'intérieur de la baie de Fundy, et notamment aux activités suivantes : recherches sur l'écosystème (ex. : analyse Web du réseau alimentaire par les isotopes stables), stockage des gènes, élevage en captivité, reproduction et réintroduction d'individus de divers stades biologiques.
- Effectuer une analyse exhaustive des modifications apportées au paysage, en partenariat avec le Groupe de recherche sur l'écosystème de la grande région de Fundy et la Forêt modèle de Fundy.
- Procéder à la publication dans la Gazette du Canada de l'intégration au parc national de 100 hectares de terres publiques situées à l'entrée ouest du parc.
- Effectuer des analyses sur la viabilité des populations des espèces indicatrices sélectionnées.
- Effectuer une évaluation des espèces envahissantes et élaborer un plan d'action accompagné d'une modélisation en cas de divers changements climatiques.
- Poursuivre les recherches dans le domaine de la succession écosystémique portant sur le rôle des insectes défoliateurs et le feu (ex. : archéologie des écosystèmes).
- Élaborer un plan de gestion du feu en fonction des recherches effectuées sur l'historique des feux, et précisant les conditions dans lesquelles on laissera les feux de forêts brûler sans intervenir.
- Élaborer un programme de surveillance des écosystèmes qui évaluera dans quelle mesure les cibles fixées ont été atteintes.

5.4 PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

Le Plan de conservation de l'écosystème de 1997 parlait de dix grands impératifs en matière de rétablissement dans le parc, allant de l'adaptation des pratiques de tonte à l'enlèvement et à la réfection de vieilles routes. Depuis, on a remis en état avec succès un tronçon fermé du chemin Laverty et on a entrepris un projet quinquennal de renaturalisation de plusieurs secteurs dans l'avant-pays.

Le parc poursuivra la mise en oeuvre d'un programme de restauration de l'écosystème qui réduira l'empreinte écologique de ses installations et services à l'intérieur du parc. Les installations que l'on estime être inadéquates ou qui ne sont plus utiles aux activités du parc seront mises hors service et les sites seront restaurés.

Objectif :

Réduire l'empreinte de l'aménagement dans le parc par la restauration des secteurs perturbés et par l'adaptation des installations du parc.

Indicateur :

- Le nombre d'unités d'habitat perturbé qui sont restaurées.

Cibles :

- D'ici 2009, la totalité des 1 200 mètres du ruisseau Dickson qui traverse le terrain de golf aura été restaurée, comme le précise en détail le plan complet de restauration.

Rétablissement de la végétation sur l'ancienne route Laverty.
Todd Keith, 2003

- D'ici 2008, une superficie de cinq hectares (routes, terrains de camping et installations déclassées, y compris le site de l'ancienne auberge de jeunesse) aura été restaurée pour faire place à des espèces végétales pionnières.
- D'ici 2008, dix ponceaux mal conçus et mal situés seront refaits pour régler les problèmes de passage du poisson.
- D'ici 2008, les plans de gestion de la végétation utiliseront des espèces indigènes pour la totalité des installations et des nouveaux travaux routiers.

Restauration du ruisseau Dickson sur le terrain de golf
Parcs Canada

Mesures de gestion pour le rétablissement écologique :

- Mettre en oeuvre le plan de restauration de la partie du ruisseau Dickson qui traverse le terrain de golf.
- Élaborer et mettre en oeuvre un plan de restauration du site de l'ancienne auberge de jeunesse et de la route d'accès à ce site.
- Mettre en oeuvre d'autres projets de restauration en fonction des ressources disponibles. Au nombre des projets prioritaires figurent la restauration de la tourbière de la plaine du Caribou et les projets de rétablissement des populations de saumons de l'Atlantique de l'intérieur de la baie de Fundy.

5.5 CONSERVATION DES RESSOURCES PAR L'APPLICATION DE LA LOI

Parcs Canada protège les ressources des parcs en faisant appliquer les lois et les règlements. Le programme d'application de la loi dans le parc repose en grande partie sur l'éducation et la communication de l'information scientifique, qui viennent compléter les approches plus traditionnelles adoptées en matière de réglementation. Ces efforts sont destinés à faire mieux comprendre au public les valeurs des écosystèmes et le mandat de Parcs Canada dans le domaine de l'intégrité écologique.

Le Plan d'application de la loi établi pour le parc national Fundy est en cours de révision, et le plan révisé sera mis en oeuvre pendant la durée du présent plan directeur. C'est la section de la conservation des ressources qui sera responsable de l'application de la loi pour le volet protection des ressources, tandis que la GRC sera responsable du maintien de l'ordre dans le parc et travaillera en collaboration avec Parcs Canada afin de déterminer les niveaux de service qui conviennent.

Mesures de gestion pour l'application de la loi :

- Voir à ce que la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et les règlements y afférents ainsi que les autres lois concernant la conservation soient appliquées à l'intérieur du parc national Fundy.
- Collaborer avec les autres organismes de conservation locaux ou régionaux à la protection des ressources du parc.
- Terminer l'examen du Plan d'application de la loi du parc national Fundy et mettre en oeuvre le plan révisé.

6.0 Plan de zonage du parc et création d'une réserve intégrale

Falaises côtières, ruisseau Mile. *Brian Townsend*

Le système de zonage de Parcs Canada est un mécanisme d'intervention fondé sur les ressources servant à répartir l'utilisation des terres à l'intérieur des parcs nationaux. Il vise à garantir un niveau approprié de protection des écosystèmes du parc en orientant l'utilisation par les visiteurs et l'aménagement des installations dans les secteurs où ces activités auront des incidences minimales.

Un certain nombre de modifications mineures ont été apportées au plan de zonage au cours de l'examen du présent plan directeur, à la lumière des mesures prises pour rétablir l'intégrité écologique dans le parc. L'ancien chemin Maple Grove a été fermé aux véhicules motorisés, et l'ancien corridor de la zone IV a été désigné secteur de zone III, comme le sont d'ailleurs les terres environnantes. La partie nord du chemin Laverty a également été fermée et restaurée, et l'ancien secteur de zone IV qui borde ce corridor a été classé zone II (milieu sauvage), pour correspondre au zonage des terres voisines. La désignation du secteur du lac Wolfe est passée de zone III à zone II pour tenir compte de l'intention de Parcs Canada de garder ce secteur à l'état sauvage. Cette désignation offre également un niveau de protection mieux adapté à la réserve écologique de la colline McManus adjacente à ce secteur et qui vient d'être classée par la province du Nouveau-Brunswick. La majeure partie de l'ancienne aire de zone III du lac Bennett a été désignée zone II étant donné qu'aucun aménagement n'est prévu dans ce secteur. D'autres légères modifications ont été apportées au plan de zonage afin de faciliter la création d'une réserve intégrale à l'intérieur du parc. La Carte 4 montre le plan de zonage révisé du parc.

L'examen du plan directeur est également à l'origine de la recommandation de faire d'une bonne partie du parc une réserve intégrale en vertu de l'article 14 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. La Carte 5 montre les limites proposées de cette réserve.

Une brève description de chaque zone de répartition des terres et de l'aire de nature sauvage proposée est donnée ci-dessous.

6.1 ZONE I - PRÉSERVATION SPÉCIALE

Les secteurs de la zone I bénéficient du plus haut niveau de protection offert dans le cadre de la politique de Parcs Canada en matière de zonage. Ces secteurs contiennent des ressources qui sont uniques ou rares, ou sensibles aux perturbations ou encore considérées comme les meilleurs exemples d'éléments naturels de la région représentée. Étant donné que la préservation de ces secteurs est la principale considération en matière de gestion, l'utilisation par les visiteurs n'y est pas encouragée. Les véhicules motorisés y sont interdits; certains éléments de ces secteurs peuvent être interprétés, mais ailleurs dans le parc.

Les cinq secteurs suivants du parc sont classés zone I :

1. Les falaises de la pointe Wolfe sont l'un des deux endroits connus au Nouveau-Brunswick où fleurit la primevère laurentienne, petite plante herbacée qui préfère en général les régions boréales. Cette aire est aussi un lieu qui pourrait le mieux se prêter à la nidification d'une espèce en péril : le faucon pèlerin. Les plus beaux spécimens de falaises de roche tendre (grès et conglomérat) qu'on trouve dans l'intérieur de la baie de Fundy sont également situés dans cette zone.
2. Les falaises de la rivière Goose sont le deuxième habitat connu de la primevère laurentienne au Nouveau-Brunswick. Ces côtes escarpées pourraient aussi servir de lieux de nidification au faucon pèlerin.
3. La vallée du ruisseau Rossiter contient des peuplements adultes d'épinettes rouges dont la rareté est reconnue.
4. La plaine du Caribou abrite de très beaux spécimens de végétation des tourbières à épinettes noire, ce qui est rare dans le parc et la région environnante. Ces habitats sont sensibles à la présence des visiteurs.
5. La vallée arrosée par la rivière Point Wolfe et son bras est (East Branch) et le cours inférieur du ruisseau Bennett sont les seuls endroits du parc où l'on trouve les espèces végétales rares suivantes : la sélaginelle sélaginoïde, la virone comestible, l'espelnium vert, le carex capillaire et le lycopode sélagine. Ce secteur contient également quelques-uns des plus beaux exemples du type d'habitat essentiel à une espèce en voie de disparition : le saumon de l'Atlantique (intérieur de la baie de Fundy), et notamment quelques-unes des plus importantes fosses à saumon de la rivière Point Wolfe.

6.2 ZONE II - MILIEU SAUVAGE

La majeure partie du parc (plus de 85%) est classée zone II. On veut protéger, dans les secteurs ainsi désignés, de vastes aires qui sont représentatives de la région naturelle et qui seront conservées à l'état sauvage. Le principal objectif est de gérer ces secteurs de façon à y minimiser les effets perturbateurs de l'activité humaine sur les écosystèmes indigènes et les processus écologiques naturels. On retrouve dans les secteurs de zone II un grand nombre des principaux types d'habitats et des formes de relief caractéristiques du parc.

Camping dans l'arrière-pays, au bord de rivière Goose. *Brian Townsend*

Dans les secteurs de cette zone, les visiteurs peuvent profiter de la solitude et d'aires naturelles intactes tout en participant à des formes de loisirs de plein air compatibles avec ce milieu, entre autres, la randonnée et le camping dans l'arrière-pays. L'accès est réservé aux véhicules non motorisés seulement. L'infrastructure se limite à des installations rudimentaires, comme des sentiers de randonnée et des emplacements de camping dans l'arrière-pays.

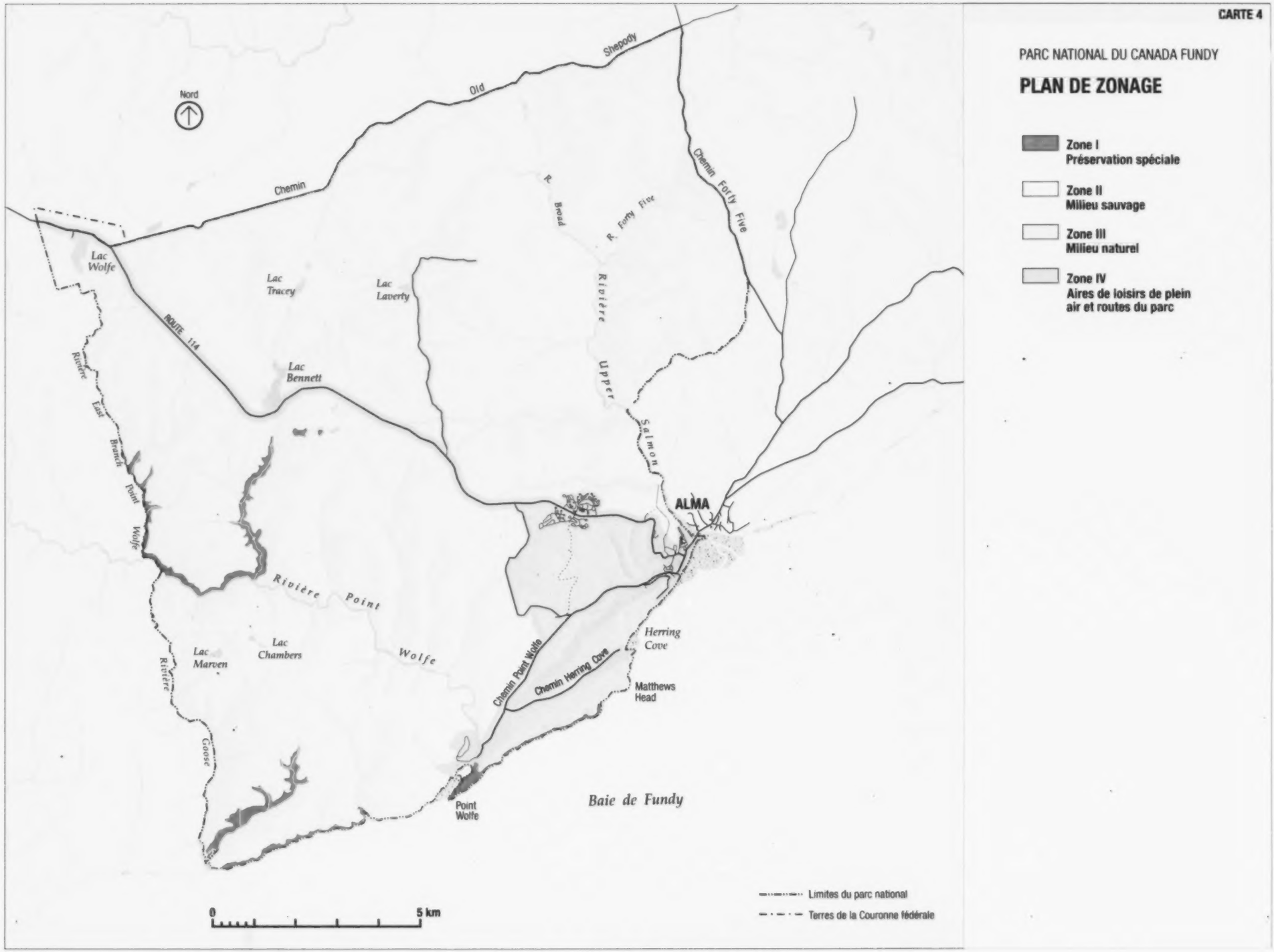
CARTE 4
PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY
PLAN DE ZONAGE
Zone I
Préservation spéciale
Zone II
Milieu sauvage
Zone III
Milieu naturel
Zone IV
Aires de loisirs de plein air et routes du parc
Nord
Old Shepody
Chemin
Chemin Forty Five
R. Broad
R. Forty Five
Lac Wolfe
Lac Tracey
Lac Laverty
Rivière Upper Salmon
ROUTE 114
Lac Bennett
Rivière East Branch Point Wolfe
ALMA
Rivière Point Wolfe
Lac Marven
Lac Chambers
Rivière Goose
Chemin Point Wolfe
Chemin Herring Cove
Herring Cove
Matthews Head
Point Wolfe
Baie de Fundy
0
5 km
Limites du parc national
Terres de la Couronne fédérale

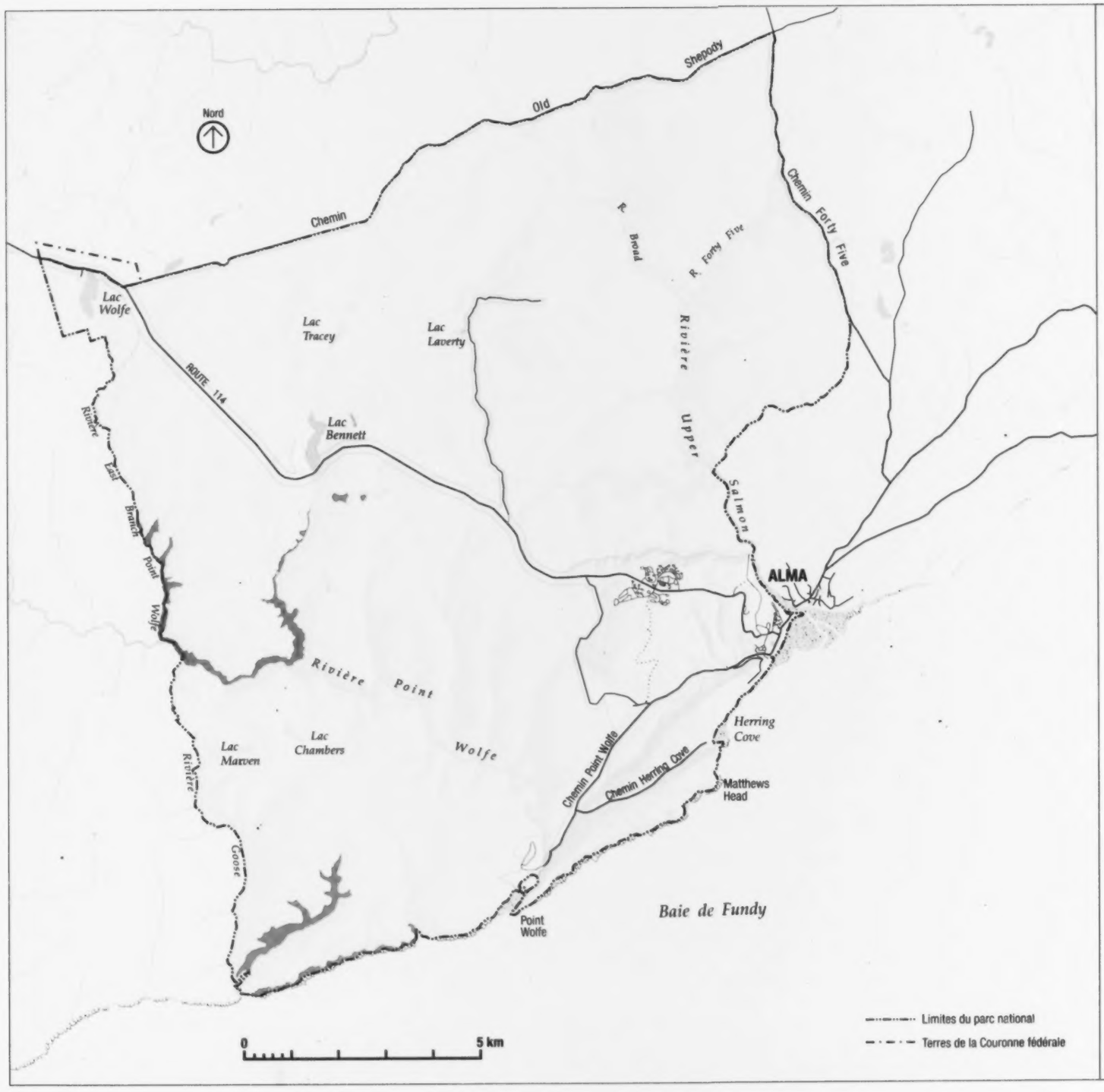

CARTE 5

PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY

RÉSERVE INTÉGRALE

Zone I - Préservation spéciale

Zone II - Milieu Sauvage

La réserve intégrale inclut les aires désignées Zone I et Zone II qui sont indiquées sur cette carte.

NOTE: Les limites officielles de la réserve intégrale définitives telles que décrites sur les cartes administratives approuvées, pourront différer légèrement de celles figurant sur cette carte.

6.3 ZONE III - MILIEU NATUREL

Les secteurs classés zone III sont gérés comme des aires naturelles qui peuvent supporter une utilisation d'intensité moyenne n'exigeant que des installations rustiques. On pourra recourir à des techniques de gestion active des ressources dans la zone III pour favoriser la survie d'une espèce, pour assurer la sécurité publique ou pour atténuer les effets d'une trop forte fréquentation.

Les secteurs de zone III offrent aux usagers la possibilité de s'adonner à des activités dispersées de loisirs en plein air compatibles avec la protection et la préservation de la nature telles que la baignade, les pique-niques, la randonnée pédestre, la navigation de plaisance non motorisée, le ski et l'interprétation sur le terrain.

La zone III comprend un petit secteur au lac Bennett, le secteur allant de la pointe Wolfe au cap Matthews, les terres situées entre le chemin de l'anse Herring et le chemin de la pointe Wolfe ainsi que le secteur délimité par le chemin de la pointe Wolfe, le chemin Hastings et la route 114 (à l'exclusion des aires classées zone IV).

Hangar à bateaux dans l'aire d'utilisation diurne du lac Bennett. *Brian Atkinson*

6.4 ZONE IV - LOISIRS DE PLEIN AIR

La zone IV désigne les secteurs pouvant tolérer une utilisation intensive par les visiteurs et l'aménagement d'installations à cette fin. Les efforts de gestion visent à offrir des expériences de loisirs de haute qualité tout en minimisant les effets sur les ressources naturelles et culturelles du parc. Les secteurs de zone IV sont dotés des installations nécessaires à une utilisation nocturne autant que diurne, exigeant des aménagements dont l'intensité va de moyenne à forte. On peut circuler dans les secteurs classés zone IV à bord de véhicules motorisés ou non motorisés.

Terrain de golf de Fundy. *Parcs Canada*

Les secteurs de zone IV du parc comprennent toutes les aires accessibles en véhicules motorisés, soit les routes, les terrains de camping, les aires d'utilisation diurne, le terrain de golf, la piscine, le secteur de l'administration et les installations d'entretien. Compte tenu de la nature de certaines activités proposées aux visiteurs, comme le golf, les pique-niques et la visite touristique, on peut avoir recours à des activités de gestion de la végétation pour continuer à offrir l'expérience désirée. Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs établis en matière d'intégrité écologique, on aménagera le paysage des secteurs classés zone IV en utilisant, dans la mesure du possible, des espèces indigènes et en restaurant les habitats naturels.

6.5 SITES ÉCOLOGIQUEMENT VULNÉRABLES

Les secteurs qui sont uniques, rares ou particulièrement sensibles aux perturbations, mais qui sont trop petits pour être désignés zone I, sont classés dans la catégorie des sites écologiquement vulnérables. Ces sites bénéficient d'une haute protection par l'imposition de restrictions adaptées qui en limitent l'utilisation par les visiteurs et les aménagements possibles. En faisant d'un secteur une aire écologiquement vulnérable, on garantit que les valeurs uniques de ce secteur seront prises en considération dans les activités de planification, de recherche et d'aménagement qui seront entreprises dans l'avenir. Des activités

à faible impact pourraient y être autorisées à condition qu'on les gère avec soin pour empêcher tout effet néfaste sur les ressources que ces aires protègent. On pourrait aussi avoir recours à des programmes de mise en valeur du patrimoine pour sensibiliser le public à l'existence et à l'importance des sites écologiquement vulnérables sans mentionner l'emplacement exact de ces sites ni compromettre les valeurs de leurs ressources.

Les sites écologiquement vulnérables sont décrits à l'Annexe 2. Les critères servant à reconnaître ces sites sont les suivants :

- éléments naturels ou habitats d'espèces rares à l'échelle nationale, régionale ou locale;
- composantes fragiles d'écosystème qui sont sensibles à l'utilisation par les visiteurs et/ou à l'aménagement;
- habitat qui est vital à une espèce pendant des périodes précises de son cycle de croissance, comme les aires d'élevage des petits en tanière, les lieux de frai, les aires de reproduction et les zones d'hivernage.

6.6 CRÉATION D'UNE RÉSERVE INTÉGRALE

La réserve intégrale désignée offrira un haut degré de protection garanti par la loi à la majeure partie du parc national, tout en permettant la poursuite des activités proposées telles que la randonnée et le camping dans l'arrière-pays. Le ministre ne peut autoriser, dans une réserve intégrale, les activités susceptibles de compromettre son caractère distinctif. Il peut toutefois y autoriser l'exercice d'activités nécessaires à l'administration du parc, à la sécurité publique ou à la prestation de services élémentaires, notamment l'aménagement de sentiers et d'emplacements de camping dans l'arrière-pays. L'accès sera interdit aux véhicules motorisés, sauf à des fins d'administration du parc et de recherche et sauvetage.

Presque toutes les limites de la réserve intégrale suivent les limites arpentées du parc ou les limites du secteur classé zone II. Quand elles ne jouxtent pas les limites arpentées du parc, elles ont été établies en fonction des caractéristiques biophysiques sur le terrain ou des structures en dur (rivière, ruisseau, littoral, corridor routier, ligne électrique). Une zone tampon adjacente aux routes et aux installations n'a pas été incorporée à la réserve intégrale. Une fois que le plan administratif aura été préparé, les limites de la réserve intégrale désignée seront officiellement établies par un règlement qui sera pris en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

Mesures de gestion pour le zonage et la création d'une réserve intégrale :

- Évaluer les besoins en recherche, en protection et en gestion de tous les sites écologiquement vulnérables, et établir des plans, des lignes directrices ou d'autres mesures pour en garantir la protection.
- Établir une base de données des sites écologiquement vulnérables.
- Poursuivre la collaboration avec les fonctionnaires de Ressources naturelles Canada afin d'établir avec exactitude les limites définitives de la réserve intégrale et de préparer le plan administratif exigé par la réglementation.
- Expliquer le rôle et les avantages d'une réserve intégrale au personnel, aux voisins du parc et aux visiteurs.

7.0 Gestion des ressources culturelles

Ressource culturelle s'entend d'une oeuvre humaine ou d'un endroit présentant des signes évidents d'activités humaines ou ayant une signification spirituelle ou culturelle, et dont la valeur historique a été reconnue. (Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada, 1994)

Parcs Canada accorde une priorité élevée à la protection et à la mise en valeur des ressources culturelles que renferment les parcs nationaux. En classant ressources culturelles des caractéristiques patrimoniales, Parcs Canada montre son intention de respecter, de protéger et de mettre en valeur ces caractéristiques.

Les caractéristiques ou les objets classés ressources culturelles doivent être gérés conformément à la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada. Cette politique prône une approche globale qui intègre la protection et la mise en valeur des ressources culturelles aux activités de gestion du parc. La Politique définit cinq grands principes de gestion des ressources culturelles, qui sont les principes de valeur, d'intérêt du public, de compréhension, de respect et d'intégrité, et qui doivent être pris en considération dans les décisions touchant les ressources culturelles. On s'assure que les objectifs fixés en matière de gestion des ressources culturelles sont atteints par le biais des activités de surveillance et des examens périodiques.

But stratégique :

Gérer, protéger et mettre en valeur les ressources culturelles du parc national Fundy de manière à ce que le public comprenne et apprécie leur importance et leur valeur historique.

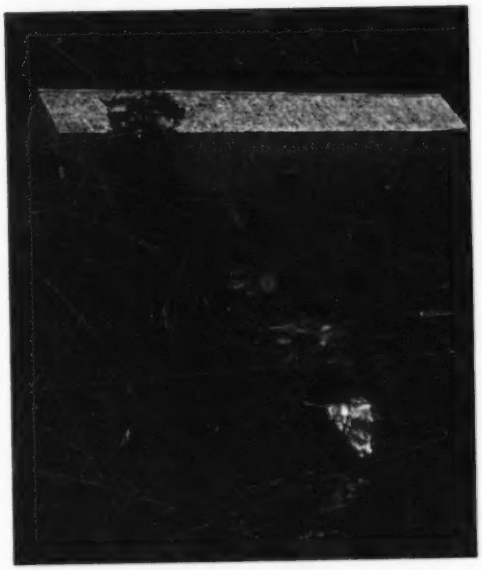

Pont couvert sur la rivière Forty Five. *Todd Keith*

7.1 INVENTAIRE ET ÉVALUATION DES RESSOURCES CULTURELLES

Un inventaire complet et une évaluation exhaustive des ressources du parc national Fundy ont été entrepris afin de déterminer les ressources qui méritent d'être classées ressources culturelles compte tenu de leur valeur sur le plan historique.

Les ressources jugées d'importance culturelle sont classées soit de Niveau I ou de Niveau II. Les ressources culturelles de niveau I sont celles qui sont directement associées aux motifs qui justifient la création d'un lieu historique national et qui ont été définis par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Le parc national Fundy ne renferme pour le moment aucune ressource culturelle de niveau I. Les ressources de niveau II sont celles qui possèdent une valeur historique importante, sans pour autant être considérées comme étant d'importance nationale.

Champs en friche à Cap Matthews. *J. M. MacFarlane*

Les critères suivants servent à évaluer les ressources du parc susceptibles d'être classées de niveau II :

- les désignations provinciales, territoriales ou municipales;
- les associations historiques importantes à l'échelle régionale ou locale;
- les qualités historiques, esthétiques ou environnementales;
- les structures classées ou reconnues par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine;
- les ressources qui témoignent de l'évolution historique de la région; et
- les paysages culturels représentatifs d'endroits qui ont été modifiés ou qui ont une signification culturelle particulière.

7.1.1 Patrimoine culturel du parc national Fundy

L'histoire culturelle de la région de Fundy est particulièrement riche. Bien qu'il n'y ait aucun signe tangible connu de l'utilisation ou de l'occupation par les peuples autochtones de la région que couvre le parc, on pense que cette région faisait partie du territoire traditionnel des Premières nations mi'kmaq et wolastokiyik (malécites). Parcs Canada étudiera les possibilités que pourraient offrir l'histoire orale et les recherches documentées afin de clarifier le rôle qu'aurait pu jouer la région du parc dans la vie des peuples autochtones avant et après la colonisation de la région par les Européens. Pour ce faire, Parcs Canada pourra travailler en collaboration avec les résidants non autochtones de la région et les membres des Premières nations mi'kmaq et wolastokiyik.

Les recherches effectuées ont permis de recenser de nombreuses ressources culturelles qui remontent au début de la colonisation et de l'utilisation de la région par les Européens. Les quinze éléments et secteurs qui ont été classés ressources culturelles de niveau II sont listés à l'Annexe 3 et indiqués sur la Carte 6. Ces ressources peuvent être regroupées selon les catégories suivantes d'éléments historiques :

- Les ressources culturelles associées à la colonisation humaine : ces éléments comprennent les vieilles fermes ou propriétés familiales et leurs éléments connexes : fondations, anciens champs, clôtures de pierre, anciens chemins, ponceaux de pierre, cimetières, un monument d'église en ciment et objets archéologiques.
- Les ressources culturelles associées à l'exploitation des ressources naturelles : ces éléments comprennent les sites d'anciennes scieries, des barrages à billes et des barrages pour le flottage du bois, ou des vestiges de barrages, le canal submergé de Harry McManus, des estacades pour l'exploitation forestière et des camps de bûcherons, une mine de cuivre abandonnée et en partie remblayée ainsi qu'une ancienne chaudière, et les paysages culturels associés qui sont antérieurs à l'établissement du parc.

CARTE 6

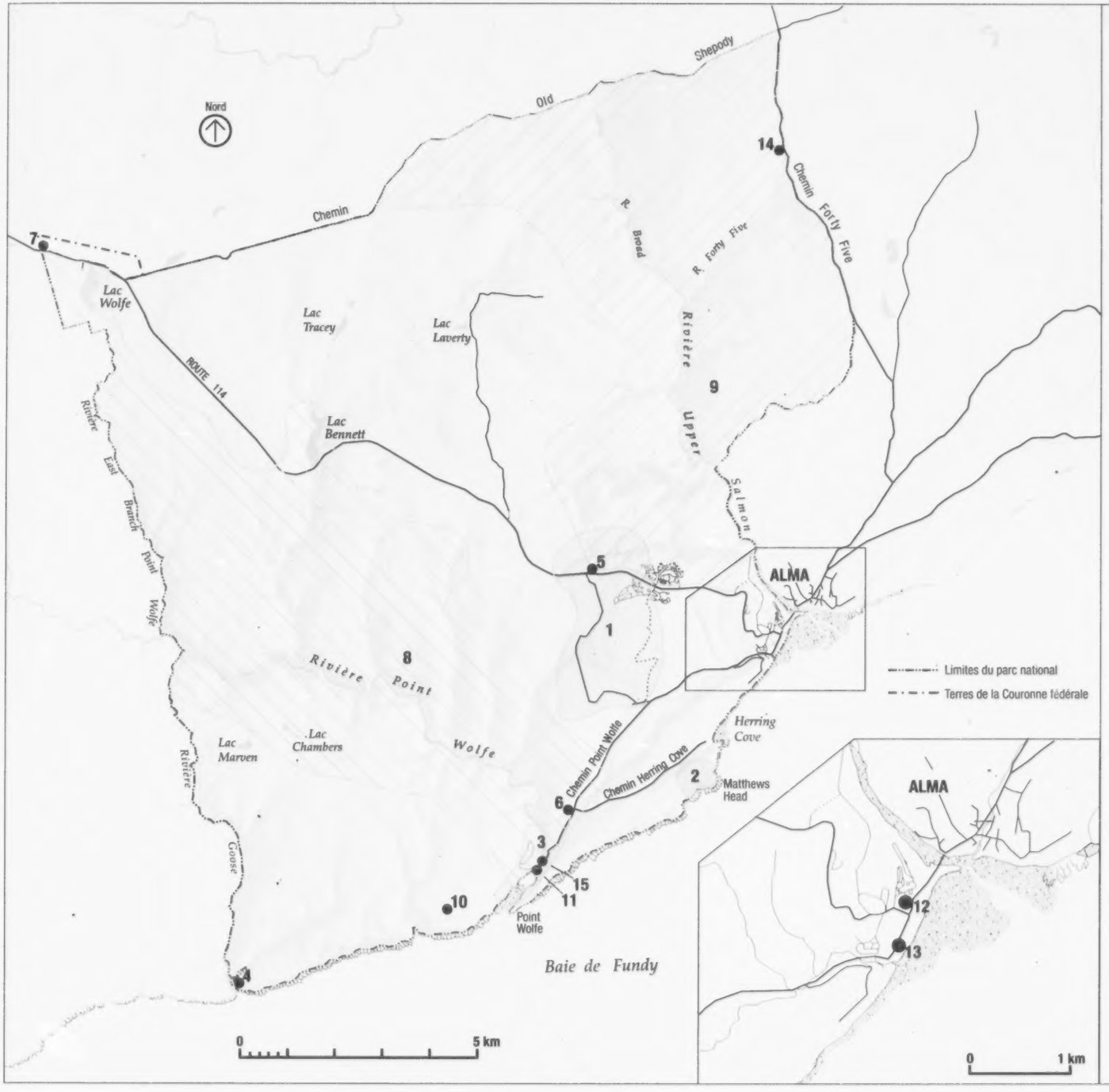

PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY

RESSOURCES CULTURELLES DE NIVEAU II

Caractéristiques historiques, ressources enfouies et exhumées, paysages et installations du parc

RESSOURCES ASSOCIÉES À L'ÉTABLISSEMENT HUMAIN

1. Paysage culturel des communautés de Butland et Hastings
2. Paysage culturel de Matthews Head
3. Paysage culturel de Point Wolfe
4. Cimetière de la rivière Goose
5. Monument en ciment marquant l'emplacement de l'église Hastings
6. Cimetière de Point Wolfe
7. Cimetière McManus du lac Wolfe

RESSOURCES ASSOCIÉES À L'EXPLOITATION DES RESSOURCES

8. Paysage culturel de la rivière Point Wolfe
9. Paysage culturel de la rivière Upper Salmon
10. Mine du sentier Mine de cuivre
11. Barrage de la rivière Point Wolfe

RESSOURCES ASSOCIÉES AU PARC

12. Bâtiment abritant le centre d'accueil **
13. Maison du directeur **

** Édifice fédéral du patrimoine *reconnu*

OUVRAGES PUBLICS

14. Pont couvert à poutres à treillis sur la rivière Forty Five
15. Pont couvert à poutres à treillis sur la rivière Point Wolfe (1992) (*Forme* et *fonction* seulement)

- Les ouvrages publics comprennent un pont couvert à poutres Howe original datant de 1914, un pont couvert à poutres Howe reproduit à l'authentique (1992) qui est reconnu pour sa forme et sa fonction, ainsi que le barrage et les culées du pont original, et les fondations d'un phare.
- Les édifices fédéraux du patrimoine : deux bâtiments reconnus par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.

Parcs Canada doit veiller à ce que ces ressources culturelles soient reconnues, gérées et mises en valeur afin de permettre au public de découvrir et de mieux apprécier le patrimoine culturel du parc, d'une manière qui ne compromette en rien les programmes de gestion des processus écologiques et des écosystèmes.

Les paysages culturels et autres vestiges de la colonisation humaine ne seront pas conservés dans leur état actuel, mais continueront d'évoluer sous l'influence des processus naturels. Certains éléments de paysage, notamment les anciens champs ou les fondations en pierre, pourraient éventuellement disparaître du paysage à mesure que les communautés forestières, sous l'effet de la succession naturelle, viendront remplacer les anciennes terres et propriétés agricoles. En conséquence, on consignera et documentera de façon exhaustive les éléments importants du paysage. Les ressources culturelles seront interprétées et feront l'objet d'une représentation plus permanente dans des expositions, des brochures, des diapositives et d'autres médias utilisés dans le cadre du programme de mise en valeur du patrimoine.

Old logging dam, East Branch. *Todd Keith, 2003*

Visitor Centre building. *Barrett and MacKay*

7.1.2 Gestion du paysage culturel

Les paysages culturels sont des aires géographiques que les humains ont modifiées et influencées et auxquelles ils ont conféré une signification culturelle spéciale. Les paysages culturels du parc témoignent des modes d'utilisation traditionnels des terres associés à la colonisation et à l'exploitation des ressources naturelles qui ont existé avant l'établissement du parc.

Les paysages culturels évoluent de par leur nature. Les paysages culturels du parc continueront d'évoluer sous l'influence des processus naturels et grâce aux activités de conservation des écosystèmes.

7.1.3 Conservation des édifices du patrimoine

Tous les bâtiments administrés par le gouvernement du Canada qui ont 40 ans ou plus doivent être présentés au Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine pour évaluation de leur importance historique. Le parc compte actuellement deux bâtiments qui sont reconnus par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine comme étant des édifices du patrimoine : le centre d'accueil dans le secteur de l'administration et la maison du directeur du parc.

Mesures de gestion des ressources culturelles :

- Voir à ce que les activités de gestion des ressources culturelles menées par Parcs Canada ou ses partenaires respectent les cinq principes de la Politique sur la gestion des ressources culturelles.
- Étudier les possibilités que pourraient offrir l'histoire orale et les recherches documentées en ce qui concerne l'utilisation historique possible de la région du parc par les Autochtones.

- Élaborer et mettre en oeuvre un programme de surveillance à long terme des ressources culturelles. Les résultats de la surveillance seront présentés dans les rapports subséquents sur l'état des aires patrimoniales protégées.
- Réaliser les activités de gestion des ressources culturelles en tenant compte du programme de conservation de l'écosystème visant à rétablir l'intégrité écologique du parc.
- Effectuer des recherches historiques et archéologiques et des relevés du patrimoine pour appuyer les programmes de protection et de mise en valeur du patrimoine.
- Soumettre le bâtiment de la piscine et le théâtre du secteur de l'administration au Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine pour évaluation.

8.0 Programmes de mise en valeur du patrimoine et de communication

Les programmes de mise en valeur du patrimoine et d'éducation du public veulent faire participer le plus grand nombre possible de visiteurs à des activités d'interprétation et d'éducation à la fois intéressantes et convaincantes. Ces programmes aident le public à apprécier l'importance du patrimoine naturel et culturel du parc, à le connaître et à en profiter; ils sensibilisent également le public au mandat de Parcs Canada et favorisent chez lui un sentiment de responsabilité en matière de gérance environnementale. En stimulant la compréhension, ces programmes permettent d'accroître le soutien du public à l'égard du réseau canadien des aires protégées et du rôle de Parcs Canada en tant que gardien de nombreux endroits patrimoniaux nationaux. Le programme de communication du parc s'alignera sur l'orientation définie dans le document intitulé Engager les Canadiens : Stratégie de communications extérieures de Parcs Canada.

But stratégique :

Faire participer le public à des programmes de mise en valeur du patrimoine et de communication qui contribuent à leur offrir une expérience inoubliable, qui favorisent la compréhension du mandat de Parcs Canada ainsi que l'appréciation des valeurs du patrimoine naturel et culturel et de l'importance nationale du parc national Fundy, et qui donnent aux visiteurs des informations qui leur permettent de profiter au maximum de leur expérience au parc.

Nous atteindrons ce but stratégique en offrant des programmes divers à des publics sur place et à l'extérieur du parc dans les trois grands secteurs suivants : les communications extérieures, l'orientation et l'information, et la mise en valeur du patrimoine et l'éducation du public.

8.1 COMMUNICATIONS EXTÉRIEURES

Le programme des communications extérieures contribue à l'atteinte des objectifs du parc en transmettant au public les messages clés concernant sa gestion. Le programme vise les objectifs suivants : sensibiliser davantage le public au parc national Fundy et aux possibilités de découvrir son patrimoine naturel et culturel; promouvoir l'utilisation du parc selon des modes et une intensité compatibles avec ses valeurs, et encourager la participation à des activités éducatives et récréatives à l'intérieur du parc.

Les activités de communication seront conformes à la stratégie nationale Engager les Canadiens adoptée par Parcs Canada pour les communications extérieures. Ce document explique comment élaborer des produits de communication adaptés qui informent, qui influencent et qui impliquent les Canadiens, afin d'aider l'Agence à remplir son mandat et à ainsi protéger et mettre en valeur les endroits d'importance nationale qui sont pertinents pour tous les Canadiens. L'unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick est en train d'élaborer un plan Engager les Canadiens qui comprendra des stratégies de communication bien précises pour le parc national Fundy.

Comme il est écrit dans le Plan d'action de Parcs Canada sur l'intégrité écologique :

« Parcs Canada doit collaborer avec les responsables de la mise en marché des parcs nationaux et avec ceux qui fréquentent ces endroits spéciaux pour susciter une meilleure compréhension du mandat relatif à l'intégrité écologique des parcs, de manière à attirer la bonne proportion de visiteurs dotés d'attentes réalistes, dans les bons endroits et aux bons moments ».

Ainsi donc, dans le domaine du marketing, nous nous emploierons à travailler avec les principales organisations provinciales

et régionales de marketing de destinations. Dans le cadre de nos efforts de communication concernant l'intégrité écologique, il est essentiel que nous puissions influencer de façon importante ces grandes organisations de commercialisation touristique.

Dans la région, le Comité des activités du marché de l'Atlantique a élaboré un plan d'action qui établit les priorités pour la mise en oeuvre de stratégies efficaces de marketing. Ces priorités et les directives nationales susmentionnées ont servi à l'établissement d'une stratégie de marketing et d'un plan d'action pour le Nouveau-Brunswick (2000-2003 New Brunswick Marketing Strategy and Action Plan). Les conseils donnés par le groupe national de marketing ont également été incorporés au programme de communication du parc.

Nous continuerons également à établir et à entretenir des relations avec les médias afin de présenter les messages du parc au public.

Mesures de gestion pour les communications extérieures :

- Cibler les produits de communication afin d'influencer les attentes des visiteurs et de répondre à leurs intérêts, de promouvoir une utilisation compatible du parc et de faire mieux comprendre au public le mandat du parc concernant l'intégrité écologique.
- Travailler en collaboration avec les médias et les organisations provinciales et régionales de marketing de destinations afin d'influencer la façon dont le parc est présenté par les autres.
- Offrir des possibilités de formation aux représentants de l'industrie du tourisme.
- Effectuer des études périodiques de marché et des sondages sur la satisfaction des visiteurs, et suivre de près les tendances et les attentes des visiteurs de façon à évaluer dans quelle mesure les messages clés sont efficaces et les visiteurs y sont sensibles. Ces données serviront également à répondre à d'autres exigences en matière de planification et de gestion du parc.
- Terminer et mettre en oeuvre le plan Engager les Canadiens pour le sud du Nouveau-Brunswick, et revoir ce plan régulièrement.

8.2 ORIENTATION ET INFORMATION

Les fonctions d'orientation et d'information sont les services de réception offerts ou non par le personnel et conçus pour accueillir les visiteurs, leur donner des renseignements sur les installations, les possibilités et les programmes offerts au parc, ainsi que les encourager à participer aux activités qui leur sont proposées dans le parc. C'est essentiellement au centre d'accueil du secteur de l'administration que sont offerts ces services.

8.2.1 Prestation d'un service complet au centre d'accueil du secteur de l'administration

Le plan directeur de 1992 faisait de l'établissement d'un centre d'information et d'interprétation dans le secteur de l'administration une priorité. Ce projet n'a jamais vu le jour en raison d'autres priorités en matière d'investissement.

Le centre d'accueil tel qu'il est ne peut abriter sous le même toit les services d'accueil et d'orientation et les services d'interprétation. Parcs Canada a donc regroupé dans le bâtiment actuel les fonctions d'accueil, d'information et d'orientation de façon à offrir des services appropriés aux visiteurs du parc. Dans le cadre de ces efforts, une nouvelle présentation audiovisuelle expliquera les principales caractéristiques du parc et encouragera les visiteurs à découvrir le parc et à en profiter.

Mesures de gestion pour les services d'orientation et d'information :

- Promouvoir toute l'année les expériences inoubliables qui sont offertes aux visiteurs et qui sont fondées sur les valeurs du parc national.
- Poursuivre les efforts déployés pour offrir au public un excellent service dans les deux langues officielles.

8.3 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET ÉDUCATION

Des programmes efficaces de mise en valeur du patrimoine et d'éducation sont des programmes qui aident le public à comprendre le mandat de Parcs Canada ainsi que le bien-fondé et l'importance des parcs nationaux. Ces programmes invitent également les visi-

Activié d'interprétation guidée. *Jacques Pleau, 2002*

teurs des parcs à découvrir leur patrimoine naturel et culturel.

Les programmes de mise en valeur du patrimoine comprennent les services offerts par les guides et les moyens d'interprétation non personnalisés qui ont recours à divers médias pour communiquer les messages et les valeurs des parcs aux visiteurs. Les programmes de diffusion externe, destinés essentiellement aux groupes scolaires, viennent compléter les moyens mis en oeuvre sur place par Parcs Canada.

En raison du manque d'espace dans le centre d'accueil actuel, la majeure partie des composantes du programme d'interprétation ont été retirées du bâtiment et seront remplacées par une série d'aires d'interprétation actualisées et auto-guidées qui seront disséminées dans le parc (voir paragraphe 8.3.2 ci-dessous).

Pendant la durée du présent plan directeur, le parc national Fundy élaborera des programmes éducatifs innovateurs qui feront mieux comprendre au public le concept de l'intégrité écologique et, plus particulièrement, les défis que pose la gestion de l'écosystème du parc. Nous élaborerons des messages clés sur quelques-uns des grands enjeux concernant l'intégrité écologique du parc. Ces messages, incorporés aux résultats de solides recherches scientifiques, contribueront à expliquer concrètement le rapport qui existe entre la science et la gestion du parc. Dans le cadre de ces efforts, Parcs Canada augmentera la participation des visiteurs du parc et des publics de l'extérieur à des activités d'apprentissage. Ces programmes inculqueront un sentiment de responsabilité en matière de gérance de l'environnement chez les participants et inciteront les Canadiens à prendre part plus activement à la protection, à la mise en valeur et à la découverte des parcs nationaux et des aires patrimoniales protégées.

Le renouvellement des programmes de mise en valeur du patrimoine et d'éducation du public est au nombre des objectifs nationaux de Parcs Canada. Au cours des cinq prochaines années, le parc national Fundy se concentrera sur le développement d'une gamme plus complète d'installations et de programmes professionnels de haute qualité dans les domaines de l'interprétation et de la diffusion externe, afin d'offrir aux visiteurs des expériences inoubliables.

8.3.1 Élaboration d'un programme professionnel intégré de mise en valeur du patrimoine et d'éducation du public

Le parc national Fundy est en train de renouveler ses programmes de mise en valeur du patrimoine et d'éducation du public pour :

- accroître chez le public la conscience, la compréhension et l'appréciation des messages locaux et nationaux ainsi que du mandat de Parcs Canada;
- maximiser le nombre de visiteurs qui augmentent leurs connaissances à propos du parc pendant la saison normale et la saison intermédiaire; et
- améliorer les programmes offerts en éducation partout au Nouveau-Brunswick, et ainsi augmenter l'efficacité du programme dans son ensemble.

En collaboration avec ses partenaires, Parcs Canada s'emploie à atteindre ces objectifs en rehaussant le profil des programmes de mise en valeur du patrimoine et d'éducation du public dans le but d'accroître la participation des visiteurs aux programmes d'apprentissage guidés et autonomes.

Visiteurs devant une exposition d'interprétation. *Barrett and MacKay*

8.3.2 Thèmes d'interprétation, résultats d'apprentissage et publics cibles

Thèmes d'interprétation

Au cours de l'examen de ce plan directeur, on a élaboré un nouveau concept d'interprétation qui modernise les thèmes d'interprétation du parc et qui intègre les messages nationaux aux programmes de mise en valeur du patrimoine du parc. Les thèmes et les messages seront expliqués dans les principales aires d'interprétation qui seront aménagées dans six endroits du parc tout au plus.

Les quatre grands thèmes ci-dessous constituent le cadre de communication de l'histoire du parc et des messages de son interprétation :

1. Présentation du parc : Fundy, une île dans une mer de changement. Ce thème expliquera l'importance de Fundy en tant qu'aire protégée, en partie en comparant le parc au paysage environnant fortement utilisé.
2. Communiquer l'esprit des lieux : Faire connaître l'écosystème de Fundy. Ce thème présentera et décrira les principales caractéristiques biophysiques du parc.
3. Découvrir l'histoire du parc : L'influence humaine sur le parc. Ce thème traitera de la façon dont l'utilisation des terres à travers le temps a influencé le milieu naturel du parc et a contribué au développement social et culturel de la région, ainsi que des effets qu'a eu l'établissement du parc national sur la collectivité en lui offrant de nouveaux débouchés. Ce thème abordera également l'utilisation historique de la région par les Autochtones.
4. Se sensibiliser à l'environnement : La conservation de Fundy. Ce thème expliquera les questions critiques qui se posent en matière de préservation de l'intégrité écologique du parc, et transmettra des messages sur la façon dont les gens peuvent devenir de meilleurs gardiens de Fundy et de l'environnement mondial.

Les aires d'interprétation seront aménagées aux endroits suivants : secteur de l'administration, pointe Wolfe, aire d'utilisation diurne du lac Bennett, aire d'utilisation diurne du lac Wolfe, et l'anse Herring. On pourra éventuellement aussi installer d'autres expositions d'interprétation le long du réseau de sentiers du parc.

À l'intérieur de ce cadre thématique, le programme de mise en valeur du patrimoine transmettra un certain nombre de messages clés qui porteront sur l'intégrité écologique, le réseau des parcs nationaux, le patrimoine naturel et culturel du parc, les utilisations adaptées du parc et la gérance de l'environnement.

Résultats d'apprentissage

Les résultats d'apprentissage sont des énoncés généraux sur ce que les participants aux activités d'interprétation et d'éducation offertes dans le parc doivent comprendre pour ce qui est des connaissances, de la sensibilisation et

de l'appréciation. Des résultats d'apprentissage ont été établis à titre provisoire et seront peaufinés dans le cadre du programme de renouvellement de la mise en valeur du patrimoine. Ces résultats d'apprentissage visent à faire comprendre aux visiteurs ce qui suit :

- pourquoi les Canadiens devraient apprécier les aires naturelles et les endroits protégés;
- Fundy est une île dans une mer de changement;
- les principales caractéristiques écologiques et culturelles que protège le parc;
- les mesures qui peuvent être prises pour contribuer à la conservation de l'écosystème du parc; et
- l'importance de la gérance de l'environnement.

Publics

Les programmes de mise en valeur du patrimoine et d'éducation ciblent tant les visiteurs du parc que les autres publics qui ne visiteront peut-être pas nécessairement le parc. Les principaux publics visés à l'intérieur du parc sont :

- les voyageurs d'agrément;
- les usagers locaux et régionaux à des fins récréatives;
- les groupes dans le cadre de voyages organisés;
- les groupes scolaires; et
- les groupes dans le cadre de séjours éducatifs.

Visiteurs devant une exposition d'interprétation. *Brian Townsend, 2001*

Les activités éducatives proposées à l'extérieur du parc ciblent les mêmes groupes, mais en plus les intervenants, les organisations ou les groupes locaux et régionaux qui s'intéressent tout particulièrement à la protection du patrimoine ou au tourisme patrimonial.

Le parc national Fundy effectuera des sondages périodiques auprès des visiteurs et des publics cibles. Les résultats de ces sondages serviront de mesure de base pour savoir si le programme de mise en valeur du patrimoine permet d'obtenir de façon efficace les résultats d'apprentissage escomptés.

Objectif :

Faire mieux comprendre au public le mandat de Parcs Canada ainsi que le rôle du parc à l'intérieur du réseau des parcs nationaux.

Indicateur :

- Connaissances des visiteurs mesurées d'après les résultats des sondages effectués au parc.

Cibles :

- D'ici 2008, 70 % des répondants aux sondages comprendront le mandat.
- D'ici 2008, 70 % des répondants aux sondages comprendront le rôle joué par le parc Fundy à l'intérieur du réseau des parcs nationaux.

Mesures de gestion pour la mise en valeur du patrimoine et l'éducation :

- Renforcer le rôle de la mise en valeur du patrimoine dans la protection des écosystèmes et des ressources culturelles en transmettant des messages clairs sur l'intégrité écologique et en insistant davantage sur l'histoire culturelle du parc.
- Effectuer des recherches pour appuyer le programme de mise en valeur du patrimoine et surveiller l'efficacité de sa mise en oeuvre.

- Les programmes de diffusion externe chercheront à créer de nouveaux partenariats et de nouveaux outils de communication au moyen des médias et des technologies disponibles.
- Offrir des possibilités améliorées de formation au personnel de la mise en valeur du patrimoine qui participe à la conception et à la mise en oeuvre du programme.
- Élaborer des grandes lignes d'interprétation, des concepts de moyens d'interprétation et des plans détaillés d'interprétation pour les principales aires d'interprétation en se servant des thèmes d'interprétation actualisés comme cadre de travail.
- Un certain nombre de projets proposés dans le plan directeur de 1992 seront modifiés ou abandonnés, entre autres :
  1. Interprétation du thème de la colonisation dans la région de l'ancienne colonie Butland, notamment par des expositions et un sentier en boucle de courte distance. Les anciens établissements Butland et Hastings ont été classés paysages culturels. L'interprétation de ces établissements demeure une priorité. On apportera certaines améliorations au belvédère Butland, mais aucun nouveau sentier ne sera aménagé.
  2. Établissement d'une installation d'observation et d'interprétation du saumon de l'Atlantique sur la rivière Point Wolfe. Ce projet à été abandonné en raison du déclin de la population de saumons. L'histoire du saumon de l'Atlantique sera interprétée à l'aire d'interprétation de la pointe Wolfe afin de sensibiliser davantage les visiteurs et d'accroître leur appui aux programmes de conservation des espèces en péril et des écosystèmes.
  3. Interprétation de la forêt acadienne dans les régions du lac Bennett et du chemin Laverty en expliquant les principes écologiques, les pratiques de gestion de la forêt d'hier et d'aujourd'hui, etc. Ce projet est toujours une priorité et sera réalisé dans l'aire d'utilisation diurne du lac Bennett, dans le cadre de l'aménagement de l'aire d'interprétation.

8.4 ASSOCIATION COOPÉRANTE DU PARC ET BÉNÉVOLES

L'association coopérante du parc national Fundy s'appelle la Guilde de Fundy. La Guilde exploite la librairie Fundy et réinvestit ses revenus dans l'organisation d'activités portant sur l'histoire naturelle qui viennent appuyer le programme de mise en valeur du patrimoine du parc. La Guilde de Fundy coordonne le programme des Jeunes naturalistes qui est offert chaque été, et appuie également le programme de diffusion externe que le parc offre aux écoles à l'automne. Nous allons encourager la Guilde de Fundy à poursuivre ses initiatives dans le parc.

Mesure de gestion pour l'association coopérante et les bénévoles :

- Poursuivre la collaboration avec la Guilde de Fundy afin d'offrir aux visiteurs du parc et aux autres publics des programmes et des services mutuellement bénéfiques.

9.0 Expérience et services offerts aux visiteurs

De nombreuses installations du parc ont été modernisées selon les normes actuelles depuis l'approbation du dernier plan directeur. Maintenant que la phase d'aménagement est terminée, la gestion s'oriente davantage vers la conservation de l'intégrité écologique et vers la prestation de services de qualité aux visiteurs. Pendant la durée du présent plan directeur, Parcs Canada a l'intention d'étudier les possibilités de réduction de l'empreinte de l'aménagement dans le parc. Nous examinerons les installations et les possibilités d'utilisation du parc par les visiteurs en consultation avec les usagers du parc et les principaux intervenants afin d'offrir une expérience de qualité aux visiteurs. Il sera peut-être nécessaire d'adapter les installations et le niveau de service offerts actuellement afin de renouveler les programmes du parc, d'intervenir en faveur de la conservation de l'intégrité écologique du parc, de répondre aux besoins des visiteurs et de tenir compte de la capacité financière du parc.

Parcs Canada continuera d'investir dans l'entretien des installations de haute qualité pour le plaisir des visiteurs du parc et des résidants locaux. Les visiteurs peuvent participer à diverses activités de loisirs de plein air telles que la randonnée et le camping dans l'avant et l'arrière-pays, le ski de fond, le kayak de mer, la baignade, les pique-niques, la raquette et la visite touristique. Ces possibilités récréatives sont offertes un peu partout dans les différents paysages du parc, entre autres, le long de la baie de Fundy, dans les vallées fluviales et sur le plateau. Nous continuerons d'offrir des activités de loisirs et d'interprétation aux visiteurs dans les six principales aires d'utilisation suivantes : le lac Wolfe, le lac Bennett, la périphérie du terrain de camping Chignecto, le secteur de l'administration, la pointe Wolfe et l'anse Herring. Nous continuerons de gérer d'autres secteurs du parc comme des aires d'arrière-pays sauvage. La Carte 7 montre les installations et les services offerts au parc.

But stratégique :

Faire en sorte que les Canadiens et les autres visiteurs du parc aient accès à des possibilités de loisirs et d'éducation de haute qualité ainsi qu'à des installations et à des services fondés sur les valeurs du parc national, qui favorisent l'appréciation des thèmes du parc et du mandat de Parcs Canada.

9.1 ACCÈS ET CIRCULATION

9.1.1 Réseau routier du parc

Le parc compte environ 34 km de routes en dur et 38 km de routes de gravier pour la circulation des véhicules, si on exclut les voies d'accès aux terrains de camping et aux installations. La route 114 est la principale voie d'accès au parc. Des routes secondaires asphaltées traversent la région sud-est du parc, depuis le secteur de l'administration jusqu'à la pointe Wolfe et à l'anse Herring. Le réseau de routes actuel est adapté aux opérations du parc et permet d'accéder au parc, de le découvrir et de l'apprécier de façon appropriée.

Les routes de gravier du parc sont les chemins Old Shepody et Forty Five qui longent respectivement les limites nord et est du parc, ainsi que les chemins Laverty et Hastings. Depuis la mise en oeuvre du dernier plan directeur, le tronçon nord du chemin Laverty, depuis l'accès au sentier de randonnée près de l'ancienne tour d'observation jusqu'au chemin Old Shepody, a été fermé et le site restauré, ce qui a réduit le morcellement de l'habitat dans ce secteur du parc. Le tronçon sud du chemin demeurera ouvert pour permettre l'accès aux sentiers de randonnée.

En voiture sur l'une des routes du parc. *Parcs Canada*

L'ancien chemin carrossable Maple Grove est désormais interdit aux véhicules motorisés; le corridor correspondant à la largeur de l'ancien chemin a été conservé et sert de piste cyclable.

9.1.2 Entretien des routes du parc

Les routes sont une composante essentielle de l'infrastructure du parc puisqu'elles permettent aux visiteurs d'accéder aux diverses installations et activités offertes dans le parc. L'entretien d'un réseau routier adapté et sûr demeure donc une priorité en matière de gestion. Il est cependant devenu évident avec les années que l'entretien de certaines routes secondaires exige d'importantes ressources financières. Ces routes secondaires, qui ne viennent pas enrichir de façon valable l'expérience des visiteurs, sont très peu utilisées. Nous sommes également conscients que le réseau routier actuel contribue aux effets qui nuisent à l'intégrité écologique du parc. En conséquence, une des priorités de gestion du parc est l'atténuation des effets du réseau routier, la réduction du fardeau financier lié à l'entretien de ce réseau et la restauration des sites des routes fermées.

La route 114 vient en tête de liste des priorités pour ce qui est de l'entretien et de la réfection. Parcs Canada est toujours déterminé à garder la route dans un état satisfaisant pour garantir l'accès sûr et fiable au parc national et permettre la traversée directe du parc selon le niveau actuel de service. Parcs Canada gérera cette route comme une « promenade écologique ». Tout en continuant de faire de la sécurité publique une considération primordiale, nous gérerons la route de façon à minimiser ses effets néfastes sur les écosystèmes adjacents. Feront partie des mesures de gestion prises l'élaboration et la mise en oeuvre de protocoles de gestion de la végétation en bordure de la route à l'aide d'espèces indigènes telles que des éricacées ou des conifères à pousse basse comme le genévrier horizontal *(Juniperus horizontalis)*.

Dans le secteur de l'administration, la route 114 permet d'accéder à plusieurs installations du parc, à des routes secondaires et à la localité d'Alma. Ce secteur est très utilisé aussi bien par les piétons que par les touristes motorisés. Nous prévoyons y apporter diverses améliorations, notamment à l'éclairage, à la signalisation, aux passages pour piétons et aux intersections, par souci de sécurité publique. Nous surveillerons la circulation dans le secteur de l'administration pour nous assurer que le réseau routier réponde aux besoins des visiteurs et qu'il soit conforme aux normes de sécurité publique.

Il pourrait être difficile pour Parcs Canada d'entretenir le réseau routier actuel selon des normes acceptables en raison des contraintes financières. On pourrait réduire le réseau de routes secondaires dans le parc pour atténuer les pressions financières et créer des possibilités d'amélioration de l'intégrité écologique, tout en encourageant d'autres utilisations du parc par les visiteurs comme le cyclisme et la randonnée. Au cours de la durée du présent plan directeur, Parcs Canada effectuera une analyse exhaustive de la gestion du réseau de routes secondaires du parc qui étudiera les dépenses, l'expérience des visiteurs, la sécurité publique et l'intégrité écologique. Parcs Canada consultera les usagers du parc et d'autres intervenants importants sur les différentes options de gestion du réseau routier, notamment l'imposition de restrictions saisonnières, le changement de modes d'utilisation du parc et la fermeture de routes.

9.1.3 Rôle du transport public

Il n'y a pas à l'heure actuelle de services de transport en commun d'offerts aux visiteurs du parc. Pendant la durée du présent plan directeur, Parcs Canada effectuera une étude de faisabilité sur la mise en place d'un réseau limité de transport public à l'intérieur du parc. L'étude portera sur l'établissement

CARTE 7

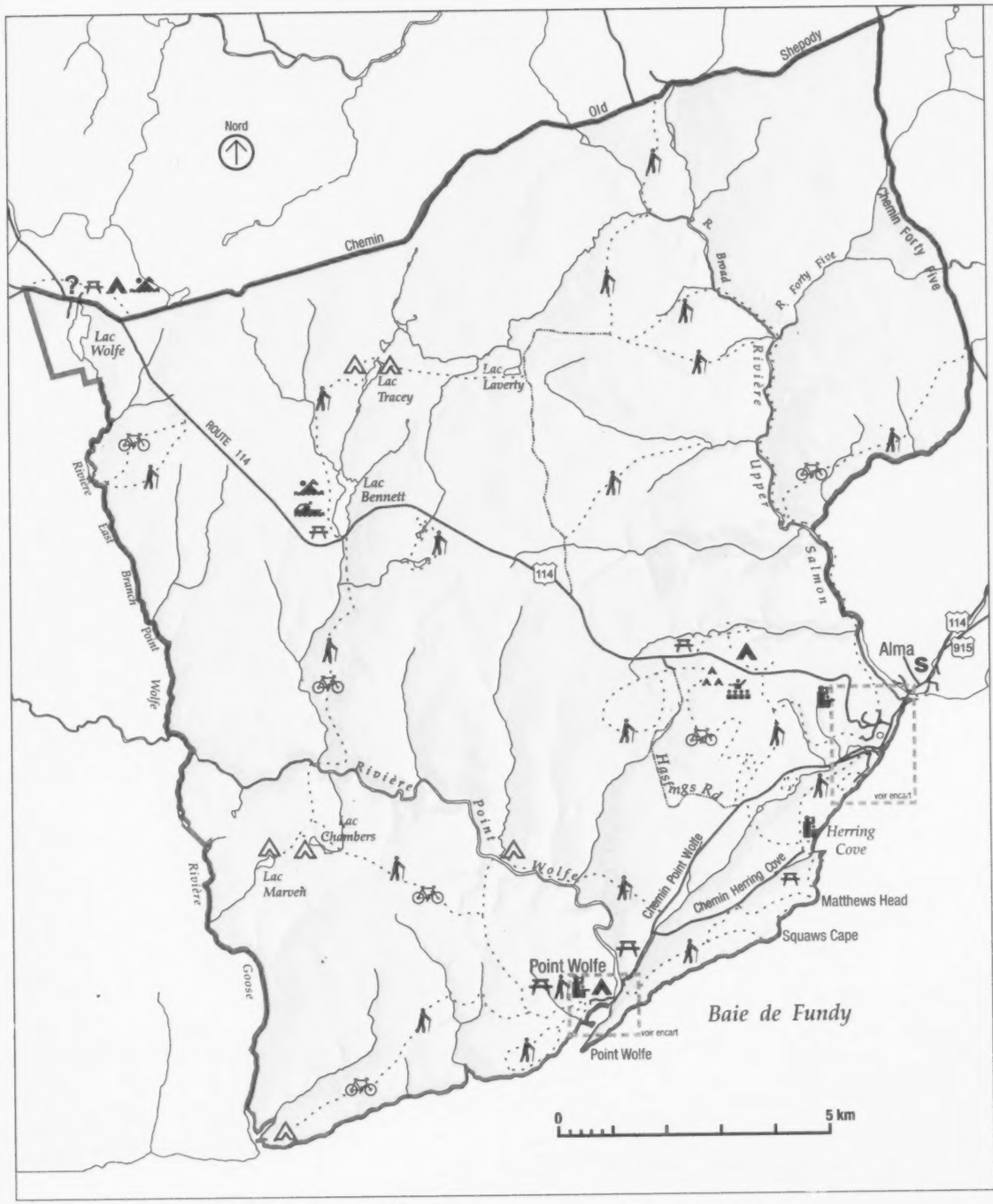

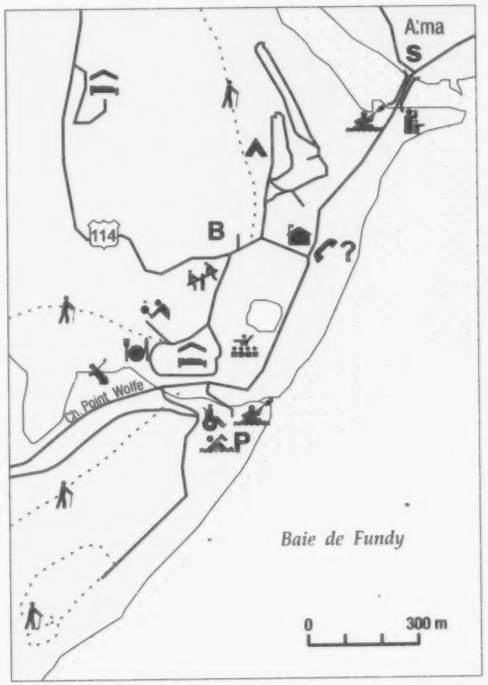

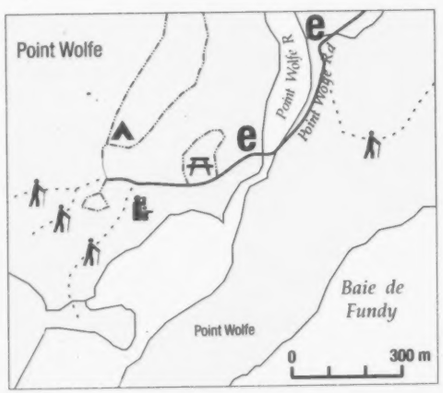

PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY

Services et activités offerts aux visiteurs

- Centre d'accueil
- B — Bureau administratif
- ? — Information
- S — Services commerciaux
- Golf
- Terrain de tennis
- Théatre en plein air
- P — Piscine
- Accès pour chaises roulantes
- Baignade
- Excursion en bateau
- Belvédère
- Aire de pique-nique
- Terrain de jeu
- Camping primitif
- Terrain de camping
- Camping de groupe
- Services d'hébergement
- e — Exposition
- Restaurant
- Site de mise à l'eau pour kayaks
- Sentier
- Cyclisme
- Chemin en gravier
- Chemin asphalté

CARTE 7

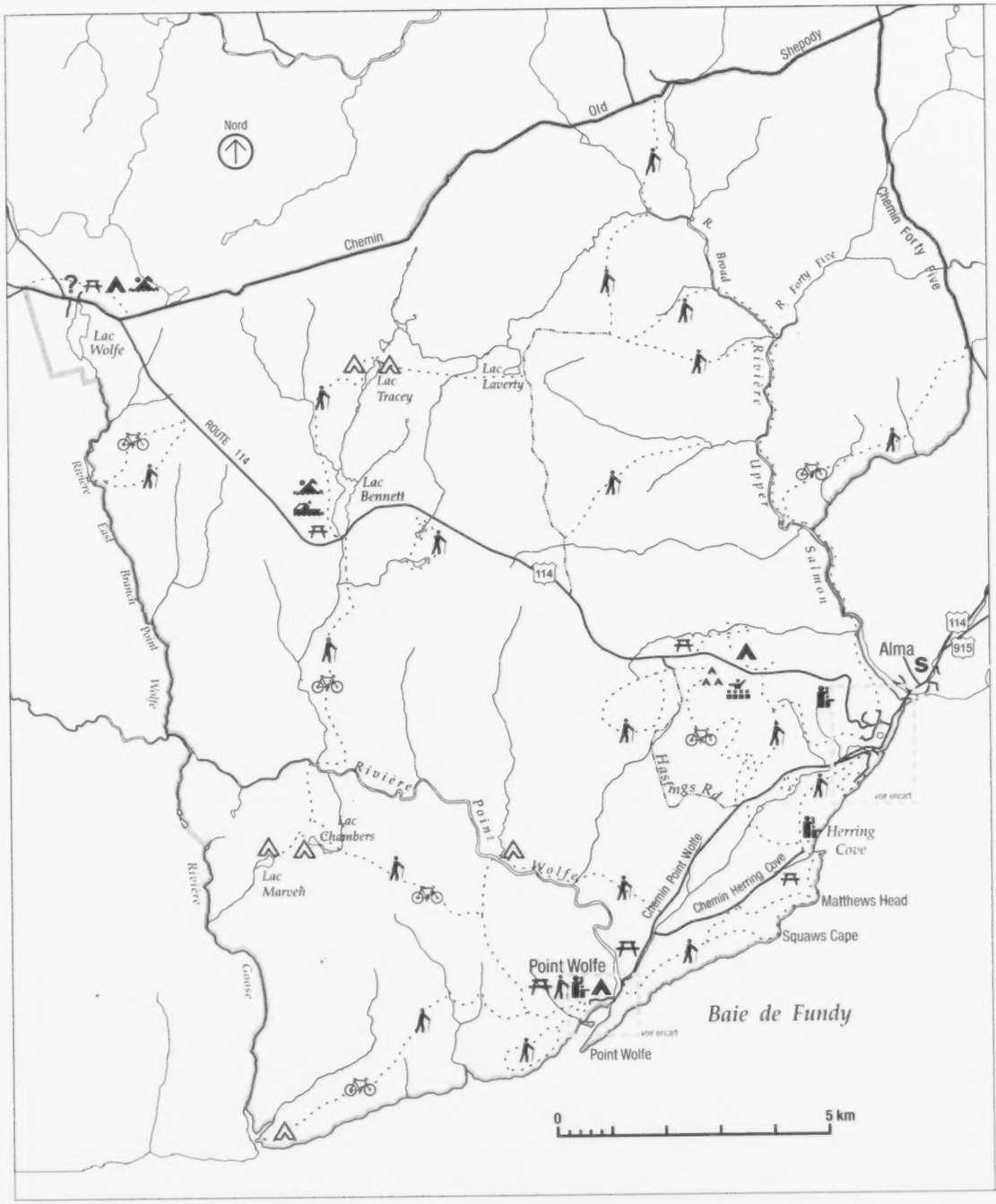

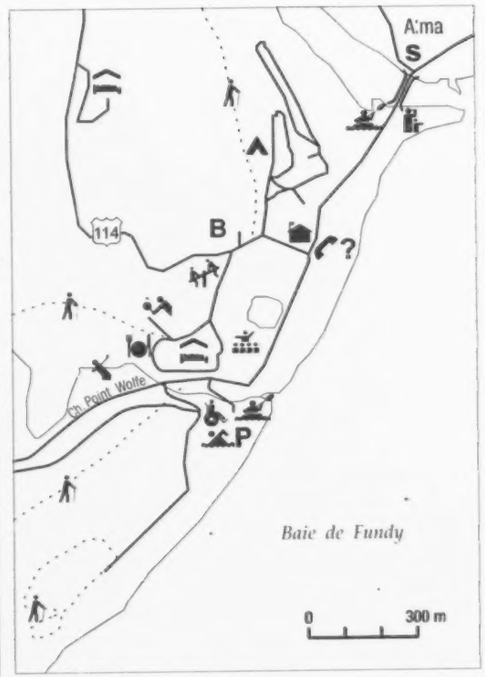

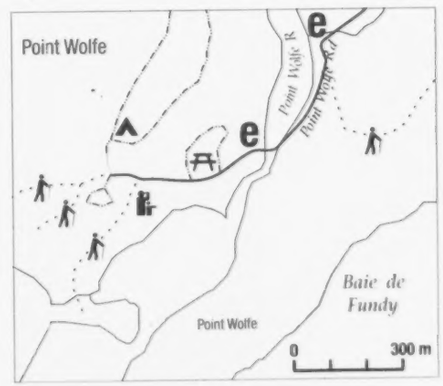

PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY

Services et activités offerts aux visiteurs

- Centre d'accueil
- B — Bureau administratif
- ? — Information
- S — Services commerciaux
- Golf
- Terrain de tennis
- Théatre en plein air
- P — Piscine
- Accès pour chaises roulantes
- Baignade
- Excursion en bateau
- Belvédère
- Aire de pique-nique
- Terrain de jeu
- Camping primitif
- Terrain de camping
- Camping de groupe
- Services d'hébergement
- e — Exposition
- Restaurant
- Site de mise à l'eau pour kayaks
- Sentier
- Cyclisme
- Chemin en gravier
- Chemin asphalté

d'objectifs de réduction de la circulation dans les secteurs particulièrement fréquentés et l'amélioration du flux et du déplacement des visiteurs, et devra également permettre l'entretien des routes secondaires selon des normes différentes et promouvoir le transport public et ses avantages.

Mesures de gestion pour l'accès et la circulation :

- Enlever la route d'accès à l'ancienne auberge de jeunesse et remettre le site en état.
- Aucune nouvelle route ne sera construite pendant la durée du présent plan directeur, à l'exception des modifications mineures qui pourraient être nécessaires pour augmenter la sécurité dans le secteur de l'administration.
- Aucuns travaux de réfection ne seront effectués sur les routes secondaires et en gravier.
- Effectuer une analyse et élaborer une stratégie de gestion des routes secondaires afin de minimiser les coûts d'entretien des routes de gravier, d'offrir des possibilités d'activités adaptées pour les visiteurs, de garantir la sécurité publique et d'augmenter l'intégrité écologique du parc.
- Faire de l'ancien chemin Maple Grove une piste cyclable afin de respecter son utilisation actuelle.
- Réduire les effets de la présence et de l'utilisation du réseau routier dans le parc, en se concentrant plus particulièrement sur la gestion de la route 114 en tant que promenade écologique.
- Élaborer des produits de communication afin de sensibiliser les usagers du parc et la collectivité aux coûts d'entretien supplémentaires qu'entraînent les utilisations non autorisées des routes secondaires et en gravier quand elles sont fermées pour la saison.
- Effectuer une étude de faisabilité pour la mise en place éventuelle d'un réseau limité de transport en commun à l'intérieur du parc.

9.2 INSTALLATIONS, SERVICES ET UTILISATION APPROPRIÉE DU PARC

Parcs Canada continuera d'offrir des possibilités de loisirs diversifiées et de haute qualité qui favorisent l'appréciation et la compréhension du patrimoine naturel et culturel du parc sans en compromettre l'intégrité écologique.

Les visiteurs du parc national Fundy sont invités à participer à des activités de loisirs de toutes sortes, entre autres, la promenade et la randonnée, les pique-niques, la photographie, le camping, la baignade, le canotage, le kayak, la navigation de plaisance, la visite touristique, le cyclisme, le golf, les programmes éducatifs, les programmes d'interprétation autonomes et guidés, les activités spéciales et les activités hivernales comme le ski de fond, la raquette, le patinage et la luge.

9.2.1 Gestion de l'utilisation humaine

Le parc national Fundy ne cesse d'offrir des expériences inoubliables à ses visiteurs tout en réduisant au minimum les effets de l'utilisation humaine sur l'intégrité écologique. Cette démarche implique la collecte de données judicieuses sur les intérêts des visiteurs concernant les utilisations du parc, les tendances et les effets éventuels de ces utilisations sur le parc. Les gestionnaires du parc se serviront de ces données pour prendre des décisions éclairées afin de protéger l'intégrité écologique et, en même temps, répondre aux besoins et aux intérêts des visiteurs.

En nous fondant sur les résultats des activités de surveillance de l'utilisation du parc par les visiteurs et des effets particuliers de cette utilisation, nous pourrons élaborer

Observation d'oiseaux dans les forêts du parc. *Brian Townsend, 1999*

Randonneurs sur le sentier de la rivière Goose. *Brian Townsend*

une stratégie intégrée de gestion de l'utilisation du parc qui permettra de répondre aux besoins des visiteurs tout en réduisant au minimum les effets sur les écosystèmes du parc. Les activités de surveillance nous aideront également à faire rapport de l'état du parc et viendront étayer le programme de surveillance nationale. Cette stratégie permettra « d'attirer la bonne proportion de visiteurs dotés d'attentes réalistes, dans les bons endroits et aux bons moments ».

Les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994) prévoient que « au fur et à mesure de l'apparition de nouvelles formes de récréation de plein air, on évaluera sur le plan national si leur pratique est acceptable dans le contexte des parcs, avant de les prendre en considération dans le cadre du processus de planification de la gestion ». C'est ensuite aux plans directeurs établis pour chaque parc de préciser le type et la diversité jugés appropriés des activités de loisirs, nouvelles et établies, ainsi que des installations qu'elles nécessitent.

9.2.2 Activités et installations de loisirs au parc

Dans le cadre du présent examen du plan directeur, nous jugeons les activités de loisirs décrites ci-dessous compatibles avec les objectifs de gestion fixés pour le parc national. Parcs Canada étudiera plus en détail la pertinence de chaque activité proposée aux visiteurs, et établira un rapport qui résumera les résultats et les recommandations et qui servira lors du prochain examen du plan directeur.

Promenade et randonnée

Le réseau de sentiers de randonnée du parc est maintenant complet et offre une série de sentiers en boucle de différents niveaux de difficulté. Pendant la durée du présent plan directeur, Parcs Canada investira dans la réfection des sentiers de randonnée qui doivent être réparés.

Le décor naturel du parc au milieu duquel est aménagé ce réseau de sentiers donne l'ample occasion aux visiteurs d'apprécier de près les différents milieux naturels du parc, de goûter à la liberté et à la solitude et de se dépasser dans des habitats diversifiés. L'utilisation des sentiers de l'arrière-pays s'est intensifiée au cours des dernières années, et Parcs Canada surveillera les changements éventuels dans l'utilisation par les visiteurs et les effets possibles sur l'écologie du parc.

Le plan directeur de 1992 proposait l'aménagement d'une nouvelle série de sentiers courts à la périphérie des terrains de camping et des aires d'utilisation diurne, et notamment des sentiers en boucle autour des lacs Bennett et Wolfe. Après réévaluation de cette proposition, il a été décidé de l'abandonner. Certains sentiers de l'avant-pays ont été réaménagés, et les sentiers courts actuels sont en nombre suffisant pour permettre l'accès aux divers habitats, aux points de vue intéressants et aux installations d'interprétation autonome. Le sentier Devil's Half Acre sera fermé après l'enlèvement de la route d'accès à l'auberge de jeunesse.

Le réseau de sentiers de l'arrière-pays permet aux visiteurs d'explorer le paysage côtier de la baie de Fundy et les hautes-

terres calédoniennes. Le réseau de sentiers du parc est relié à deux sentiers régionaux à l'extérieur du parc, le sentier Fundy et le sentier Dobson. Ces sentiers vont continuer de permettre l'entrée à pied au parc depuis les terres adjacentes. Parcs Canada est en pourparlers avec la Province du Nouveau-Brunswick et des organismes non gouvernementaux afin d'améliorer le raccordement du réseau de sentiers du parc au sentier Fundy. Aucun autre sentier qui se prolonge au-delà du parc ne sera aménagé.

Camping

Le camping, très populaire, est une des principales activités au parc national Fundy, et les installations du parc offrent diverses possibilités de camping tant dans l'avant que dans l'arrière-pays.

Le parc compte cinq terrains de camping dans l'avant-pays, ce qui représente 719 emplacements de camping, un terrain de camping collectif et 13 emplacements de camping dans l'arrière-pays. Les terrains de camping les plus populaires sont ceux de Point Wolfe, de Chignecto nord et de l'Administration. Le terrain de camping de Chignecto sud a été réduit en superficie et ne servira plus que d'aire de camping d'appoint quand les autres terrains sont pleins pendant la saison estivale. Le terrain de camping du lac Wolfe est le moins utilisé de tous et ses recettes ne sont pas suffisantes pour couvrir les coûts d'entretien. Pendant la durée du présent plan directeur, Parcs Canada évaluera la nécessité de conserver ce terrain de camping. L'évaluation tiendra compte de la proximité du terrain de camping de Chignecto, qui peut accueillir un nombre supplémentaire de campeurs, et comprendra des séances de consultation du public.

Camping dans un des terrains du parc. *Brian Atkinson*

Un certain nombre d'améliorations ont été apportées aux terrains de camping du parc depuis la mise en oeuvre du dernier plan directeur. Le terrain de camping de Chignecto nord a fait l'objet d'importants travaux de modernisation et peut désormais accueillir les autocaravanes et les caravanes de grande taille. Le terrain de camping de Point Wolfe a également été réaménagé au milieu des années 1990. Nous nous occuperons surtout dans l'avenir de maintenir la qualité du service offert dans ces terrains. Les terrains de camping actuels ne seront pas agrandis et aucun nouveau terrain de camping ne sera aménagé à l'intérieur du parc.

Les 13 emplacements de camping dans l'arrière-pays se trouvent aux quatre endroits suivants : le ruisseau Foster, la rivière Goose, le lac Tracey et le lac Marven. Un emplacement de camping situé le long du sentier de randonnée de la rivière Upper Salmon a été fermé en raison de l'aménagement peu pratique de l'emplacement et de la difficulté d'y faire respecter l'interdiction de faire des feux. Il y a pour le moment suffisamment d'emplacements pour répondre à la demande actuelle concernant le camping dans l'arrière-pays du parc.

Le terrain de camping collectif MicMac a été relocalisé à l'ancien terrain de camping Chignecto Sud étant donné que l'eau et l'électricité y sont disponibles. Nous continuerons de mettre ce nouveau terrain de camping à la disposition des groupes organisés sans but lucratif qui utilisent le parc à des fins éducatives ou récréatives.

Pique-nique

Le pique-nique est une activité populaire auprès des visiteurs et des campeurs qui explorent le parc. Les aires de pique-nique sont réparties un peu partout dans les secteurs du parc les plus fréquentés. Plusieurs de ces aires ne se trouvent pas dans les endroits les plus appropriés du point de vue des visiteurs et sont donc peu utilisées, ce qui augmente les coûts d'entretien.

Nous procéderons à un examen des aires de pique-nique et nous concentrerons les possibilités de pique-nique dans les endroits les plus appropriés et les plus populaires. Nous offrirons des installations adaptées pour per-

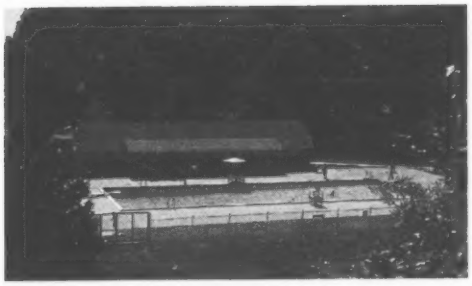

Piscine du parc. *Jacques Pleau, 2002*

mettre l'accès des aires de pique-nique aux personnes ayant des besoins spéciaux.

Baignade

L'endroit le plus populaire du parc auprès des baigneurs est la piscine extérieure d'eau salée chauffée. Un service de surveillance de la baignade y est assuré pendant toute la saison estivale. Parcs Canada continuera d'offrir ce service pendant la saison touristique. Nous devrons peut-être modifier le niveau de service offert s'il nous faut réduire les coûts d'exploitation.

Les plages d'eau douce non surveillées se trouvent aux lacs Bennett et Wolfe.

Cyclisme

Les possibilités de cyclisme au parc sont intéressantes et mettent au défi les amateurs de vélo. Les chemins de la pointe Wolfe et de l'anse Herring offrent des circuits de courte à moyenne distance.

Les chemins Shepody, Forty Five, Laverty, Hastings et Maple Grove se prêtent très bien au vélo tout-terrain. Le vélo tout-terrain est également autorisé sur plusieurs sentiers du parc, ce qui permet aux cyclistes de découvrir l'arrière-pays du parc le long d'un circuit qui les met au défi. Le fait que ces pistes soient d'anciens chemins minimise les effets de cette activité sur l'environnement.

Canotage, chaloupe et kayak

Il est possible de faire du canotage à l'aire d'utilisation diurne du lac Bennett, où on peut également louer des canots. Le lac Wolfe a été fermé à la navigation de plaisance afin de perturber le moins possible les huards qui y nichent.

La côte spectaculaire de la baie de Fundy se prête bien au kayak de mer; il est possible de faire du kayak à côté près du parc, depuis un endroit adjacent à l'entrée du parc par Alma, ou depuis le secteur de la piscine. Il y a des accès de mise à l'eau dans le parc sur la rivière Point Wolfe, à l'anse Herring et sur la rivière Goose.

Golf

Le golf se pratique au parc national Fundy depuis 1949. Le terrain de golf de neuf trous situé dans le secteur de l'administration offre une expérience unique aux amateurs de golf. Bien que cette activité puisse être offerte ailleurs que dans un parc national, elle a toujours été un aspect important de l'expérience proposée au parc.

Conformément à la politique de Parcs Canada, le terrain de golf du parc ne sera pas agrandi, compte tenu des effets néfastes de ce type d'installation sur l'intégrité écologique du parc. Nous entretiendrons le terrain de golf selon les normes de la société Audubon, ce qui nous permettra de réduire au minimum ses effets sur le milieu naturel du parc. Parcs Canada restaurera la partie du ruisseau Dickson qui traverse le terrain de golf tout en s'assurant que cette restauration ne nuise en rien à la qualité du terrain de golf.

À vélo sur le sentier de la rivière Goose. *Brian Atkinson*

En kayak de mer le long du littoral de la baie de Fundy. *Parcs Canada*

Tennis et boulingrin

Les courts de tennis se trouvent dans le secteur de l'administration, près du chalet du terrain de golf. Bien que cette activité puisse être offerte ailleurs que dans un parc national, il s'agit d'une activité traditionnelle à Fundy. Cette activité se poursuivra donc tant que les installations seront en bon état et en attendant les résultats d'un examen des activités adaptées pour les visiteurs.

Le boulingrin est une autre activité traditionnelle au parc qui est prisée de beaucoup de visiteurs, notamment des groupes familiaux et des personnes âgées. Comme le tennis, cette activité peut être offerte ailleurs que dans un parc national et son avenir dépendra des résultats de l'examen des activités adaptées pour les visiteurs.

Ces installations exigent des dépenses en immobilisations compte tenu de leur état actuel; Parcs Canada les réévaluera pour déterminer s'il est nécessaire de prévoir d'autres dépenses pour ces activités.

Ski de fond. *Brian Townsend, 2001*

Ski de fond et autres activités hivernales

Le parc compte environ 35 km de pistes de ski de fond damées. Bien d'autres possibilités de ski de fond sont offertes aux amateurs de ce sport qui préfèrent battre des sentiers nouveaux dans la neige non damée de l'arrière-pays. Plusieurs pistes sont également réservées à la pratique de la raquette. La plupart des visiteurs qui participent à des activités de loisirs en hiver sont des résidants locaux ou de la région des Maritimes, et le niveau d'intérêt pour ces activités dépend évidemment des conditions d'enneigement qui varient en fonction de la saison et d'une année à l'autre. Parcs Canada continuera d'entretenir les pistes de ski de fond, mais pourra toutefois adapter le niveau de service en fonction de leur utilisation par les visiteurs et des priorités de financement.

La circulation des motoneiges ne sera toujours autorisée que sur les chemins Forty Five et Shepody, le long de la limite du parc.

Objectif :

Offrir aux visiteurs une expérience de haute qualité qui se fonde sur les valeurs du parc et qui suscite un degré élevé de satisfaction chez les usagers du parc.

Indicateur :

- La satisfaction des visiteurs mesurée d'après les résultats des sondages effectués au parc.

Cible :

- D'ici 2008, 85 % des visiteurs seront pleinement satisfaits de l'expérience offerte au parc.

9.2.3 Sécurité publique

Un plan global de gestion des risques pour les visiteurs du parc national Fundy a été établi en 1999. Ce plan est un outil indispensable qui permet d'assurer le bien-être des visiteurs du parc et de les protéger contre les dangers inhabituels. Le plan se fonde sur une analyse des risques et décrit les objectifs du parc et les niveaux de service adaptés pour trois composantes de la sécurité publique : la prévention, la préparation et l'intervention. La communication, qui permet de transmettre aux visiteurs les informations dont ils ont besoin pour planifier un voyage exempt de dangers, est un autre aspect important du programme de sécurité publique. Nous en sommes à différentes étapes de la mise en oeuvre des composantes de ce plan de gestion des risques, et un examen complet du plan est prévu pour 2006.

Le parc national Fundy poursuivra sa collaboration avec la GRC dans les dossiers portant sur le maintien de l'ordre.

9.2.4 Services offerts par des entreprises

Hébergement en dur

Deux établissements offrent des services d'hébergement en dur à l'intérieur du parc : le Fundy Highlands Inn and Chalets, qui compte 20 chambres de motel et 24 chalets, et les Fundy Park Chalets, qui comprennent 29 chalets. Ces établissements continueront de répondre à la demande pour ce qui est de l'hébergement en dur dans le parc.

Services de restauration

L'ancien chalet du terrain de golf, adjacent au terrain, abrite un restaurant et une cantine. On continuera d'offrir ces services dans le secteur de l'administration, et aucun autre service commercial de restauration ne sera ajouté aux services déjà offerts dans le parc.

Aménagement par le secteur privé

La politique du parc sur l'aménagement par le secteur privé avancée dans le plan directeur de 1992 a été annulée. Les services commerciaux offerts actuellement dans le parc permettent d'atteindre les objectifs fixés pour ce dernier. Parcs Canada continuera d'encourager les aménagements touristiques dans les collectivités de la région.

Mesures de gestion pour les installations, les services et l'utilisation appropriée du parc :

- Examiner la pertinence de chaque activité destinée aux visiteurs du parc et établir un rapport résumant les résultats avant le prochain examen du plan directeur.
- Étudier l'intensité, la nature et la répartition géographique des utilisations humaines du parc, ainsi que la présence, l'étendue et la structure des installations qui soutiennent ces utilisations, et leurs effets respectifs et cumulatifs, et se servir des résultats de cette étude pour élaborer une stratégie de gestion de l'utilisation humaine, afin de répondre aux besoins des visiteurs tout en réduisant au minimum les effets sur l'intégrité écologique du parc.
- Voir à ce que les services et les installations clés du parc soient accessibles aux personnes handicapées.
- Favoriser un tourisme viable sur le plan écologique en collaborant avec les autres organismes gouvernementaux, les groupes d'intérêt et les intervenants de l'industrie du tourisme.
- Fermer le sentier Devil's Half Acre et restaurer le site en y plantant des espèces végétales pionnières.
- Évaluer l'avenir du terrain de camping du lac Wolfe.
- Adapter la taille et le niveau des services offerts au terrain de camping de Chignecto sud pour en faire une aire de camping d'appoint, en raison des faibles taux d'occupation et d'utilisation de ce terrain de camping. Restaurer le site des emplacements de camping fermés.
- Planifier et réaliser les améliorations au belvédère Butland afin d'offrir aux visiteurs une expérience de qualité et y augmenter la sécurité. De nouveaux panneaux d'interprétation et de mise en garde seront installés au besoin.
- Les installations de pique-nique éparpillées un peu partout dans le parc seront concentrées dans plusieurs endroits stratégiques du parc.

- Favoriser les possibilités de vélo tout-terrain sur les routes de gravier à l'intérieur du parc.
- Mettre à la disposition des amateurs de kayak de mer des installations et des informations de base aux accès de mise à l'eau d'Alma et du bâtiment de la piscine, et faire mieux connaître cette activité.
- Investir dans la réfection des sentiers de randonnée qui doivent être réparés. Aucun nouveau sentier ne sera aménagé dans le parc.
- Mettre en oeuvre le plan de gestion des risques pour les visiteurs, et en effectuer un examen exhaustif en 2006.
- Évaluer tout réaménagement important d'installations, de lieux d'hébergement et d'infrastructures appartenant à Parcs Canada ou à des exploitants d'entreprises, à la lumière des Principes de gestion et politiques de gestion de Parcs Canada et des lignes directrices contenues dans le Plan d'action de Parcs Canada sur l'intégrité écologique.
- Revoir chaque année le plan d'immobilisations à long terme pour qu'il tienne compte des progrès réalisés et des besoins opérationnels.

10.0 Administration et exploitation

Le parc national Fundy est administré conformément aux dispositions de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et des règlements y afférents, la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998), et selon les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*. En tant que propriété fédérale, le parc est aussi administré en conformité avec les dispositions d'autres lois et politiques fédérales, par exemple avec les Directives du Conseil du Trésor, la *Loi sur la gestion des finances publiques* (1985) et la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (2003).

Les opérations du parc visent à permettre une utilisation des ressources patrimoniales publiques à la fois adaptée, efficace et efficiente, tout en faisant de la protection de l'intégrité écologique du parc la principale considération en matière de gestion. La saine gérance de l'environnement et l'utilisation judicieuse des ressources financières limitées figurent en tête de liste des priorités dans l'administration et l'exploitation du parc.

Au cours de la durée du présent plan directeur, Parcs Canada continuera de chercher des moyens économiques d'exploiter le parc. Nous continuerons de tenir compte dans nos décisions des répercussions socio-économiques sur les collectivités locales et régionales des diverses mesures d'ordre administratif que nous pourrions prendre. Parcs Canada continuera d'offrir des emplois viables au personnel du parc.

Parcs Canada étudiera les possibilités de partenariats, quand il y a des gains potentiels d'efficacité, avec la collectivité locale, la Province du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Un entretien approprié et en temps utile permettra d'entretenir les biens du parc selon des normes acceptables et de garder les installations en état de service pendant toute leur durée économique. Les structures, les installations, les terrains et les routes du parc seront exploités et entretenus selon les normes de santé et de sécurité établies, et d'une manière qui favorise la gérance environnementale et qui respecte les règles approuvées régissant l'apparence esthétique des installations du parc national.

But stratégique :

Exploiter le parc national Fundy d'une manière à la fois efficace, responsable sur le plan financier et qui témoigne d'une saine gérance de l'environnement, afin d'atteindre les objectifs du programme de Parcs Canada.

10.1 INSTALLATIONS ADMINISTRATIVES ET OPÉRATIONNELLES

10.1.1 Logements pour le personnel

Une nouvelle politique nationale sur le logement du personnel est en cours d'élaboration, et l'avenir des logements réservés au personnel dans le parc national dépendra des directives que donnera cette politique. Nous effectuerons une évaluation des besoins futurs en logements dans le parc pour le personnel, et nous continuerons de répondre à l'extérieur du parc à tous les besoins en logements qui pourraient être déterminés dans l'avenir.

Le pavillon-dortoir, situé dans l'aire des services d'entretien, continuera de servir au personnel saisonnier et aux chercheurs. Non seulement ce pavillon fournit des logements à un prix abordable, mais il permet aussi d'attirer au parc des employés saisonniers compétents qui habitent dans la région.

10.1.2 Bureaux du personnel

Les bureaux du personnel sont répartis entre le centre administratif, le deuxième étage du centre d'accueil, et le bâtiment du magasin dans l'aire des services d'entretien. Il n'y a pas suffisamment de place dans certains de ces locaux pour répondre aux besoins du personnel. Pendant la durée du présent plan, Parcs Canada étudiera les options offertes en vue d'améliorer les locaux à bureaux dans le parc, afin d'offrir au personnel un milieu de travail satisfaisant, d'accroître l'efficacité et de réduire la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre et les coûts d'exploitation.

Toutes les fonctions de gestion des opérations du parc (administration, travaux généraux, services aux visiteurs, conservation des ressources et mise en valeur du patrimoine) vont continuer d'être dirigées dans un avenir prévisible depuis le secteur de l'administration et/ou Alma du parc.

10.1.3 Installations d'entretien

L'emplacement actuel de l'aire des services d'entretien convient aux besoins des opérations du parc. Par contre, les fonctions d'entretien sont quelque peu éparpillées dans ce secteur et certains équipements et installations sont désuets ou doivent être réparés, et l'aspect de la santé et de la sécurité ainsi que les effets sur l'intégrité écologique sont des questions préoccupantes. Nous remédierons à ces problèmes en améliorant l'aire des services d'entretien, à son emplacement actuel.

Nous allons également nous défaire d'un petit terrain appartenant à la Couronne fédérale le long du chemin Forty Five qui servait avant aux opérations d'entretien du parc et qui est désormais inutile.

Mesures de gestion pour les installations administratives et opérationnelles :

- Effectuer une évaluation des besoins en logements pour le personnel dans le parc.
- Examiner les besoins en locaux à bureaux pour le personnel du parc.
- Améliorer l'aire des services d'entretien.
- Déclarer bien excédentaire le petit terrain situé le long du chemin Forty Five et qui était utilisé autrefois à des fins d'entretien, et s'en défaire de la façon qui convient.

10.2 PROMOTION DE LA GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES OPÉRATIONS DU PARC

L'unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick a élaboré un plan d'action pour le système de gestion de l'environnement afin de réduire les incidences sur l'environnement des opérations de Parcs Canada. Le parc national Fundy continuera de mettre en oeuvre ce plan pendant la durée du présent plan directeur.

Le parc favorisera la gérance de l'environnement en intégrant l'application de pratiques et de technologies respectueuses de l'environnement aux opérations du parc. Parcs Canada fera preuve de leadership en étudiant la possibilité d'équiper les installations du parc de technologies d'exploitation des énergies renouvelables, en améliorant la performance environnementale des terrains de camping, et en plantant des espèces végétales indigènes adaptées autour des installations et le long des emprises des routes du parc. Feront partie des technologies possibles d'exploitation des énergies renouvelables le chauffage de l'eau de la piscine à l'énergie solaire afin de réduire la consommation énergétique, et l'installation d'aérogénérateurs de petite capacité pour répondre à un certain pourcentage des besoins énergétiques dans les terrains de camping.

Nous pourrons également améliorer la performance environnementale de certains bâtiments du parc en apportant des modifications à leur conception et en y installant des équipements qui en augmenteront l'efficacité. Pendant la durée du présent plan directeur, le parc national examinera les programmes et les partenariats, comme l'Initiative des bâtiments fédéraux de Ressources naturelles Canada, susceptibles d'aider à l'application de technologies destinées à réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre. Nous étudierons également la possibilité de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la gestion de notre parc automobile.

Objectif :

Réduire l'empreinte écologique des opérations du parc, et faire preuve de leadership en mettant en oeuvre un plan progressif de gestion environnementale.

Indicateurs :

- Utilisation du système établi de séparation des déchets solides humides et secs
- Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes de dioxyde de carbone)
- Consommation d'eau (en litres)
- Accréditation du terrain de golf par la société Audubon

Cibles :

- D'ici 2008, le parc aura augmenté de 60 à 75 % l'utilisation du système établi de séparation des déchets solides humides et secs.
- D'ici 2007, le parc aura atteint son objectif de 5,2 % de réduction des gaz à effet de serre en diminuant la consommation énergétique (mesurée en kilojoules d'électricité), en mettant en place des systèmes énergétiques de remplacement et en équipant ses véhicules de systèmes d'alimentation hybrides ou de systèmes de remplacement.
- D'ici 2007, le parc aura réduit sa consommation générale d'eau (y compris dans les terrains de camping et les autres installations destinées aux visiteurs) de 15 % par rapport à 2003 (année de référence).
- D'ici 2009, le terrain de golf aura été accrédité par la société Audubon.

Mesures de gestion pour la promotion de la gérance environnementale dans les opérations du parc :

- Produire du matériel éducatif supplémentaire à l'intention des visiteurs du parc afin qu'ils utilisent le système établi de séparation des déchets solides humides et secs.
- Étudier les programmes et les partenariats susceptibles de réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.
- Ajouter des compteurs d'eau et d'électricité à un plus grand nombre d'installations du parc afin de pouvoir mieux mesurer et réduire la consommation d'eau et d'électricité.
- Étudier la possibilité, le cas échéant, de réaliser des projets de démonstration de technologies d'exploitation des énergies renouvelables.
- Effectuer des examens environnementaux préalables de tous les projets d'aménagement à l'intérieur du parc, conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (1992) et aux autres politiques fédérales.

11.0 Sommaire de l'évaluation environnementale

Il revient à Parcs Canada la responsabilité d'évaluer et d'atténuer les incidences de ses actions sur les écosystèmes et les ressources culturelles. Selon la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes établie par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, tout projet de plan ou de politique soumis au cabinet fédéral ou au ministre pour approbation doit faire l'objet d'une évaluation environnementale, y compris les plans directeurs établis pour les parcs nationaux.

Par conséquent, nous avons effectué une évaluation environnementale stratégique des buts, des programmes, des lignes directrices et des projets définis dans le présent plan directeur. Les objectifs de cette évaluation environnementale étaient les suivants :

- vérifier que les orientations stratégiques, les objectifs et les propositions particulières avancés dans le plan respectent et appuient les buts et les objectifs fixés en matière d'intégrité écologique pour le parc national;
- vérifier que le plan gère de façon appropriée les multiples stress du parc et les préoccupations concernant les effets cumulatifs de ces stress sur les écosystèmes du parc;
- évaluer les répercussions des propositions expliquées dans le plan pour s'assurer qu'elles augmentent les effets positifs sur l'environnement et qu'elles empêchent ou atténuent les effets négatifs éventuels; et
- déterminer les répercussions de tout compromis éventuel à faire entre les valeurs de l'écosystème et les améliorations proposées à l'utilisation par les visiteurs, et soumettre ces compromis aux décideurs du parc.

L'évaluation comprend une évaluation des effets cumulatifs que pourraient avoir sur l'environnement toutes les propositions, et prend également en compte la gamme complète des effets que pourraient avoir sur les ressources naturelles et culturelles du parc non seulement les projets avancés, mais aussi les activités courantes d'exploitation.

Les politiques fédérales pertinentes concernant l'environnement, y compris les politiques de Parcs Canada, ont été étudiées dans le cadre d'un examen des politiques, et on a pu en conclure que les orientations stratégiques proposées dans le plan directeur sont conformes à ces politiques. La mise en oeuvre de l'orientation et des mesures spécifiques proposées en matière de gestion devrait permettre de faire des progrès vers l'accroissement de l'intégrité écologique du parc national Fundy.

L'orientation et les initiatives définies dans le plan correspondent bien aux défis que doit relever sur le plan écologique le parc national Fundy. Le public s'est vu offert en 1999 des possibilités d'examiner les propositions pendant tout le processus de planification, et il a été tenu compte dans le plan des opinions et des commentaires, y compris des préoccupations d'ordre environnemental, exprimés par le public.

Le plan fait état de plusieurs mesures de gestion susceptibles d'avoir des effets néfastes sur l'environnement, mais il est prévu que ces effets pourront être atténués après un examen plus exhaustif dans le cadre des évaluations environnementales des projets en question.

On effectuera une évaluation environnementale stratégique du plan suivant :

- Plan de communications de l'unité de gestion (stratégie Engager les Canadiens)

Les projets entrepris dans le cadre des initiatives ci-dessous feront l'objet d'une évaluation environnementale :

- Les projets de restauration de l'écosystème;
- Les inventaires écologiques de référence;
- La réfection de la route 114;
- Les modifications du belvédère Butland;
- Le programme de surveillance de l'intégrité écologique;
- Les programmes de recherches sur les écosystèmes;
- L'aménagement de nouvelles installations d'interprétation dans les différentes aires d'interprétation; et
- L'enlèvement de l'ancienne route d'accès à l'auberge de jeunesse et la restauration écologique du site.

Plusieurs changements ont été apportés au plan à la suite de l'évaluation environnementale stratégique. Il s'agit surtout de changements visant à atténuer les effets éventuels et à clarifier des lignes directrices particulières. Voici quelques-uns de ces changements :

- L'orientation proposée en matière de gestion des ressources culturelles, plus particulièrement des paysages culturels, a été clarifiée pour que le programme s'aligne bien sur les efforts déployés pour améliorer l'intégrité écologique du parc.
- L'orientation en matière de marketing a été réexaminée pour s'assurer qu'elle contribue à l'atteinte des objectifs de Parcs Canada concernant l'intégrité écologique, l'expérience offerte aux visiteurs et l'utilisation adaptée du parc.

Compte tenu de ces dispositions, il est pratiquement certain que l'orientation stratégique et les mesures spécifiques prévues dans la stratégie de mise en oeuvre qui est définie dans le plan directeur n'auront aucun effet néfaste important sur l'environnement. Si l'orientation stratégique est suivie et que les mesures spécifiques sont pleinement mises en oeuvre, le programme de gestion du parc contribuera à améliorer l'intégrité écologique du parc national Fundy.

Liste des collaborateurs

De nombreuses personnes ont contribué à l'élaboration de ce plan directeur du parc national Fundy, notamment des membres du public, des employés du parc, des résidants locaux, des représentants d'organisations non gouvernementales et d'autres partenaires. Nous sommes reconnaissants à toutes ces personnes de leur participation et de leur contribution au processus de planification et à l'établissement de ce plan directeur.

C'est une équipe pluridisciplinaire qui a élaboré le plan. Les membres ci-dessous de l'équipe cadre ont su faire preuve de professionnalisme et d'un engagement soutenu pendant toute la durée du projet :

Anne Bardou, gestionnaire, Lieux historiques nationaux et Ressources culturelles, Sud du Nouveau- Brunswick; Edouard Daigle, chef, Conservation des ressources, parc national Fundy; Dave Garden, gestionnaire des biens, Sud du Nouveau-Brunswick; Ed Jager, ancien gestionnaire des Relations extérieures, Sud du Nouveau-Brunswick; Paul Perkison, gestionnaire, Services à la clientèle et Mise en valeur du patrimoine, parc national Fundy; Rhonda Rossiter, gestionnaire, Affaires et services exécutifs, Sud du Nouveau-Brunswick; Renee Wissink, écologiste de parc, parc national Fundy.

Pamela Gautreau, ancienne gestionnaire des Relations extérieures, et Vickie Sahanatien, ancienne écologiste de parc, ont également apporté leur précieuse contribution au processus de planification. Jackie Olsen, ancienne directrice d'unité de gestion, a offert son expertise et son aide pendant les premières étapes du projet. Thierry Bouin, directeur d'unité de gestion, Sud du Nouveau-Brunswick, a participé de façon importante au projet et a offert une orientation judicieuse lors des dernières étapes importantes du processus de planification de la gestion.

Des personnes-ressources appartenant à divers secteurs professionnels ont donné conseils, orientation et appui tout au long du projet. Thane Watts, superviseur des Opérations, Conservation des ressources, et Alain Cassie, biologiste spécialiste en conservation, tous deux employés du parc national Fundy, ont apporté une contribution importante au projet. Les employés suivants du Centre de services de l'Atlantique ont offert de nombreux services professionnels : Harry Beach, coordonnateur, Services environnementaux; Bruce Rickett, spécialiste de l'interprétation; Judith Tulloch, historienne, ainsi qu'Alana Rodgers et Tim Daly, cartographes. Les collègues et les gestionnaires du Bureau national de Parcs Canada ont également contribué par leurs commentaires judicieux. Guy LeBlanc, concepteur graphique du Centre de services de l'Atlantique, a assuré la conception et la production de ce plan directeur.

Le projet a exigé beaucoup de travail et de recherches, la collecte de nombreuses informations de base, et un grand nombre d'analyses des enjeux, de discussions et d'examens par des experts dans différentes disciplines. Coordonner cette équipe de collègues si dévoués a été pour nous deux une expérience à la fois agréable et enrichissante.

Todd Keith et François Marineau
Planificateurs de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux
Centre de services de l'Atlantique, Halifax

Bibliographie

Belland, R.J. et W.B. Schofield. 1994. *The bryophytes of Fundy National Park.* Rapport de consultant rédigé pour le parc national Fundy, Alma (Nouveau-Brunswick).

Clay, D. et J. Brownlie. 1997. *Status of amphibians and reptiles of Fundy National Park and its greater ecosystem.* In: D. Clay (editor). *Resources of Fundy National Park: A Primer of ecosystem studies. Part II.* Chapter I. Parcs Canada-dossiers en matière de sciences des écosystèmes, No. 2. 39 pages.

Freedman, B., S. Woodley, and G. Forbes. 1997. *The Greater Fundy Ecosystem: planning for an ecologically sustainable landscape.* In: N.P. Munro (ed.) *Protected Areas in Our Modern World. Proceedings of a workshop held as part of the IUCN World Conservation Congress,* Montreal, Canada, October 1996. Parcs Canada-dossiers en matière de sciences des écosystèmes, #005, p. 114-118.

Greater Fundy Ecosystem Research Group. 2005. *Forest management guidelines to protect native biodiversity in the Greater Fundy Ecosystem. Second Edition.* New Brunswick Co-operative Fish and Wildlife Research Unit, University of New Brunswick, 110p.

Keith, T. 1997. *Cumulative effects of development and land use at Fundy National Park.* Rapport de consultant rédigé pour Parcs Canada, Centre de services de l'Atlantique, et le parc national Fundy.

Parcs Canada. 2001a. *Première priorité : Rapport d'étape sur la mise en oeuvre des recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada,* 75 pages.

Parcs Canada. 2001b. *Engager les Canadiens : Stratégie de communications extérieures de Parcs Canada,* 26 pages.

Parcs Canada. 2001c. *Messages de Parcs Canada : Trousse des employés,* 77 pages.

Parcs Canada. 2000a. « *Intacts pour les générations futures?* »: *Protection de l'intégrité écologique par les parcs nationaux du Canada.* Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada.

Parcs Canada. 2000b. *Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada,* 127 pages.

Parcs Canada. 2000c. *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées, 1999*, 79 pages.

Parcs Canada. 1997. *Parc national Fundy : plan de conservation de l'écosystème*. 116 pages.

Parcs Canada. 1994. *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*. Ministère du Patrimoine canadien, 127 pages.

Woodley, S., Forbes, G. et Skibicki, A. (ed). 1998. *State of the Greater Fundy Ecosystem*. Greater Fundy Ecosystem Research Group. 215 pages.

ANNEXE 1

Résumé des mesures envisagées

Le plan directeur oriente l'exploitation et la gestion à long terme du parc national Fundy. Il fournit un cadre de travail qui facilitera la planification plus détaillée des projets et leur réalisation dans le cadre du processus de planification de l'unité de gestion. La mise en oeuvre des mesures envisagées revient à l'unité de gestion et dépendra de la disponibilité des ressources financières.

Le résumé ci-dessous de ces mesures reprend les projets et les programmes définis dans le présent plan directeur. Ces mesures feront l'objet de plans d'action spécifiques; qui seront définis dans le plan d'affaires annuel de l'unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick. On établira un rapport annuel sur la mise en oeuvre du plan directeur afin de suivre les progrès réalisés dans l'atteinte des buts fixés et la mise en oeuvre des mesures de gestion définies. Ces rapports serviront à la production en 2009 du rapport sur l'état du parc, et au prochain examen du plan directeur prévu pour 2010.

MESURES ENVISAGÉES POUR 2006-2011

Indicateurs de rendement

- Avant le prochain examen du plan directeur, Parcs Canada s'emploiera à établir une vision plus globale et des indicateurs de rendement plus détaillés avec la participation d'un groupe de travail qui rassemblera plusieurs intervenants.

Préservation et rétablissement de l'intégrité écologique

- Continuer à encourager, à appuyer et à participer aux activités du Groupe de recherche sur l'écosystème de la grande région de Fundy, ainsi qu'à un programme complet de recherche scientifique sur la biodiversité et la gestion viable des terres à multi-échelles.
- Étudier la faisabilité de la création d'un comité consultatif autochtone qui ferait la liaison entre les Premières nations et Parcs Canada pour ce qui est de la gestion du parc, du patrimoine et de la culture, et d'autres possibilités dans le parc national et les lieux historiques à l'intérieur de l'unité de gestion.
- Travailler avec les partenaires au maintien et à l'amélioration des activités de surveillance écosystémique à l'intérieur de le grand écosystème de Fundy, et encourager la production de rapports périodiques sur l'état de le grand écosystème.
- Favoriser une conservation du paysage à plus grande échelle dans la région en appuyant les initiatives visant à créer d'autres aires protégées dans la région et à encourager la recherche et l'établissement de couloirs de liaison aux fins de connectivité à l'intérieur de l'Écozone maritime de l'Atlantique
- Dresser des inventaires biologiques pour mieux comprendre les champignons, les mousses, les lichens et les hépatiques, ainsi que les invertébrés terricoles et aquatiques.
- Continuer de participer au programme de rétablissement du saumon de l'Atlantique, classé espèce en voie de disparition, dans l'intérieur de la baie de Fundy, et notamment aux activités suivantes : recherches sur l'écosystème (ex. : analyse Web du réseau alimentaire par les isotopes stables), stockage des gènes, élevage en captivité, reproduction et réintroduction d'individus de divers stades biologiques.
- Effectuer une analyse exhaustive des modifications apportées au paysage, en partenariat avec le Groupe de recherche sur l'écosystème de la grande région de Fundy et la Forêt modèle de Fundy.

- Procéder à la publication dans la Gazette du Canada de l'intégration au parc national de 100 hectares de terres publiques situées à l'entrée ouest du parc.
- Effectuer des analyses sur la viabilité des populations des espèces indicatrices sélectionnées.
- Effectuer une évaluation des espèces envahissantes et élaborer un plan d'action accompagné d'une modélisation en cas de divers changements climatiques.
- Poursuivre les recherches dans le domaine de la succession écosystémique portant sur le rôle des insectes défoliateurs et le feu (ex. : archéologie des écosystèmes).
- Élaborer un plan de gestion du feu en fonction des recherches effectuées sur l'historique des feux, et précisant les conditions dans lesquelles on laissera les feux de forêts brûler sans intervenir.
- Élaborer un programme de surveillance des écosystèmes qui évaluera dans quelle mesure les cibles fixées ont été atteintes.
- Mettre en oeuvre le plan de restauration de la partie du ruisseau Dickson qui traverse le terrain de golf.
- Élaborer et mettre en oeuvre un plan de restauration du site de l'ancienne auberge de jeunesse et de la route d'accès à ce site.
- Mettre en oeuvre d'autres projets de restauration en fonction des ressources disponibles. Au nombre des projets prioritaires figurent la restauration de la tourbière de la plaine du Caribou et les projets de rétablissement des populations de saumons de l'Atlantique de l'intérieur de la baie de Fundy.
- Voir à ce que la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et les règlements y afférents ainsi que les autres lois concernant la conservation soient appliquées à l'intérieur du parc national Fundy.
- Collaborer avec les autres organismes de conservation locaux ou régionaux à la protection des ressources du parc.
- Terminer l'examen du Plan d'application de la loi du parc national Fundy et mettre en oeuvre le plan révisé.

Zonage du parc et création d'une réserve intégrale

- Évaluer les besoins en recherche, en protection et en gestion pour tous les sites écologiquement vulnérables, et établir des plans, des lignes directrices ou d'autres mesures pour en garantir la protection.
- Établir une base de données des sites écologiquement vulnérables.
- Poursuivre la collaboration avec les fonctionnaires de Ressources naturelles Canada afin d'établir avec exactitude les limites définitives de la réserve intégrale et de préparer le plan administratif exigé par la réglementation.
- Expliquer le rôle et les avantages d'une réserve intégrale au personnel, aux voisins du parc et aux visiteurs.

Gestion des ressources culturelles

- Voir à ce que les activités de gestion des ressources culturelles menées par Parcs Canada ou ses partenaires respectent les cinq principes de la Politique sur la gestion des ressources culturelles.
- Étudier les possibilités que pourraient offrir l'histoire orale et les recherches documentées en ce qui concerne l'utilisation historique possible de la région du parc par les Autochtones.
- Élaborer et mettre en oeuvre un programme de surveillance à long terme des ressources culturelles. Les résultats de la surveillance seront présentés dans les rapports subséquents sur l'état des aires patrimoniales protégées.
- Réaliser les activités de gestion des ressources culturelles en tenant compte du programme de conservation de l'écosystème visant à rétablir l'intégrité écologique du parc.
- Effectuer des recherches historiques et archéologiques et des relevés du patrimoine pour appuyer les programmes de protection et de mise en valeur du patrimoine.
- Soumettre le bâtiment de la piscine et le théâtre du secteur de l'administration au Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine pour évaluation.

Programmes de mise en valeur du patrimoine et de communication

- Cibler les produits de communication afin d'influencer les attentes des visiteurs et de répondre à leurs intérêts, de promouvoir une utilisation compatible du parc et de faire mieux comprendre au public le mandat du parc concernant l'intégrité écologique.
- Travailler en collaboration avec les médias et les organisations provinciales et régionales de marketing de destinations afin d'influencer la façon dont le parc est présenté par les autres.
- Offrir des possibilités de formation aux représentants de l'industrie du tourisme.
- Effectuer des études périodiques de marché et des sondages sur la satisfaction des visiteurs, et suivre de près les tendances et les attentes des visiteurs de façon à évaluer dans quelle mesure les messages clés sont efficaces et les visiteurs y sont sensibles. Ces données serviront également à répondre à d'autres exigences en matière de planification et de gestion du parc.
- Terminer et mettre en oeuvre le plan Engager les Canadiens pour le sud du Nouveau-Brunswick, et revoir ce plan régulièrement.
- Promouvoir toute l'année les expériences inoubliables qui sont offertes aux visiteurs et qui sont fondées sur les valeurs du parc national.
- Poursuivre les efforts déployés pour offrir au public un excellent service dans les deux langues officielles.
- Renforcer le rôle de la mise en valeur du patrimoine dans la protection des écosystèmes et des ressources culturelles en transmettant des messages clairs sur l'intégrité écologique et en insistant davantage sur l'histoire culturelle du parc.
- Effectuer des recherches pour appuyer le programme de mise en valeur du patrimoine et surveiller l'efficacité de sa mise en oeuvre.
- Les programmes de diffusion externe chercheront à créer de nouveaux partenariats et de nouveaux outils de communication au moyen des médias et des technologies disponibles.
- Offrir des possibilités améliorées de formation au personnel de la mise en valeur du patrimoine qui participe à la conception et à la mise en oeuvre du programme.
- Élaborer des grandes lignes d'interprétation, des concepts de moyens d'interprétation et des plans détaillés d'interprétation pour les principales aires d'interprétation en se servant des thèmes d'interprétation actualisés comme cadre de travail.
- Un certain nombre de projets proposés dans le plan directeur de 1992 seront modifiés ou abandonnés, entre autres :

1. « Interprétation du thème de la colonisation dans la région de l'ancienne colonie Butland, notamment par des expositions et un sentier en boucle de courte distance. » Les anciens établissements Butland et Hastings ont été classés paysages culturels. L'interprétation de ces établissements demeure une priorité. On apportera certaines améliorations au belvédère Butland, mais aucun sentier ne sera aménagé.
2. « Établissement d'une installation d'observation et d'interprétation du saumon de l'Atlantique sur la rivière Point Wolfe. » Ce projet à été abandonné en raison du déclin de la population de saumons. L'histoire du saumon de l'Atlantique sera interprétée à l'aire d'interprétation de la pointe Wolfe afin de sensibiliser davantage les visiteurs et d'accroître leur appui aux programmes de conservation des espèces en péril et des écosystèmes.
3. « Interprétation de la forêt acadienne dans les régions du lac Bennett et du chemin Laverty en expliquant les principes écologiques, les pratiques de gestion de la forêt d'hier et d'aujourd'hui, etc. » Ce projet est toujours une priorité et sera réalisé dans l'aire d'utilisation diurne du lac Bennett, dans le cadre de l'aménagement de l'aire d'interprétation.

- Poursuivre la collaboration avec la Guilde de Fundy afin d'offrir aux visiteurs du parc et aux autres publics des programmes et des services mutuellement bénéfiques.

Expérience et services offerts aux visiteurs

- Enlever la route d'accès à l'ancienne auberge de jeunesse et remettre le site en état.
- Aucune nouvelle route ne sera construite pendant la durée du présent plan directeur, à l'exception des modifications mineures qui pourraient être nécessaires pour augmenter la sécurité dans le secteur de l'administration.
- Aucuns travaux de réfection ne seront effectués sur les routes secondaires et en gravier.
- Effectuer une analyse et élaborer une stratégie de gestion des routes secondaires afin de minimiser les coûts d'entretien des routes de gravier, d'offrir des possibilités d'activités adaptées pour les visiteurs, de garantir la sécurité publique et d'augmenter l'intégrité écologique du parc.
- Faire de l'ancien chemin Maple Grove une piste cyclable afin de respecter son utilisation actuelle.
- Réduire les effets de la présence et de l'utilisation du réseau routier dans le parc, en se concentrant plus particulièrement sur la gestion de la route 114 en tant que promenade écologique.
- Élaborer des produits de communication afin de sensibiliser les usagers du parc et la collectivité aux coûts d'entretien supplémentaires qu'entraînent les utilisations non autorisées des routes secondaires et en gravier quand elles sont fermées pour la saison.
- Effectuer une étude de faisabilité pour la mise en place éventuelle d'un réseau limité de transport en commun à l'intérieur du parc.
- Examiner la pertinence de chaque activité destinée aux visiteurs du parc et établir un rapport résumant les résultats avant le prochain examen du plan directeur.
- Étudier l'intensité, la nature et la répartition géographique des utilisations humaines du parc, ainsi que la présence, l'étendue et la structure des installations qui soutiennent ces utilisations, et leurs effets respectifs et cumulatifs, et se servir des résultats de cette étude pour élaborer une stratégie de gestion de l'utilisation humaine, afin de répondre aux besoins des visiteurs tout en réduisant au minimum les effets sur l'intégrité écologique du parc.
- Voir à ce que les services et les installations clés du parc soient accessibles aux personnes handicapées.
- Favoriser un tourisme viable sur le plan écologique en collaborant avec les autres organismes gouvernementaux, les groupes d'intérêt et les intervenants de l'industrie du tourisme.
- Fermer le sentier Devil's Half Acre et restaurer le site en y plantant des espèces végétales pionnières.
- Évaluer l'avenir du terrain de camping du lac Wolfe.
- Adapter la taille et le niveau des services offerts au terrain de camping de Chignecto sud pour en faire une aire de camping d'appoint, en raison des faibles taux d'occupation et d'utilisation de ce terrain de camping. Restaurer le site des emplacements de camping fermés.
- Planifier et réaliser les améliorations au belvédère Butland afin d'offrir aux visiteurs une expérience de qualité et y augmenter la sécurité. De nouveaux panneaux d'interprétation et de mise en garde seront installés au besoin.
- Les installations de pique-nique éparpillées un peu partout dans le parc seront concentrées dans plusieurs endroits stratégiques du parc.
- Favoriser les possibilités de vélo tout-terrain sur les routes de gravier à l'intérieur du parc.
- Mettre à la disposition des amateurs de kayak de mer des installations et des informations de base aux accès de mise à l'eau d'Alma et du bâtiment de la piscine, et faire mieux connaître cette activité.
- Investir dans la réfection des sentiers de randonnée qui doivent être réparés. Aucun nouveau sentier ne sera aménagé dans le parc.
- Mettre en oeuvre le plan de gestion des risques pour les visiteurs, et en effectuer un examen exhaustif en 2006.
- Évaluer tout réaménagement important d'installations, de lieux d'hébergement et d'infrastructures appartenant à Parcs Canada ou à des exploitants d'entreprises,

à la lumière des Principes de gestion et politiques de gestion de Parcs Canada et des lignes directrices contenues dans le Plan d'action de Parcs Canada sur l'intégrité écologique.

- Revoir chaque année le plan d'immobilisations à long terme pour qu'il tienne compte des progrès réalisés et des besoins opérationnels.

Administration et exploitation

- Effectuer une évaluation des besoins en logements pour le personnel dans le parc.
- Examiner les besoins en locaux à bureaux pour le personnel du parc.
- Améliorer l'aire des services d'entretien.
- Déclarer bien excédentaire le petit terrain situé le long du chemin Forty Five et qui était utilisé autrefois à des fins d'entretien, et s'en défaire de la façon qui convient.
- Produire du matériel éducatif supplémentaire à l'intention des visiteurs du parc afin qu'ils utilisent le système établi de séparation des déchets solides humides et secs.
- Étudier les programmes et les partenariats susceptibles de réduire la consommation énergétique et les émissions des gaz à effet de serre.
- Ajouter des compteurs d'eau et d'électricité à un plus grand nombre d'installations du parc afin de pouvoir mieux mesurer et réduire la consommation d'eau et d'électricité.
- Étudier la possibilité, le cas échéant, de réaliser des projets de démonstration de technologies d'exploitation des énergies renouvelables.
- Effectuer des examens environnementaux préalables de tous les projets d'aménagement à l'intérieur du parc, conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et aux autres politiques fédérales.

ANNEXE 2

Liste révisée des sites écologiquement vulnérables

1. Habitat de la salamandre

Hemidactylium scutatum (salamandre à quatre doigts)
Au Nouveau-Brunswick, on ne trouve cette espèce que dans un seul site connu, qui se trouve dans le parc national Fundy. Un relevé effectué à l'échelle du parc en 1999 a permis de confirmer la présence de cette espèce dans un seul endroit du parc, bien qu'il y ait des habitats possibles dans plusieurs autres endroits.

Ambystoma laterale (salamandre à points bleus)
Cette espèce a une répartition éparse dans le sud du Nouveau-Brunswick, et on ne trouve cette espèce que dans un seul endroit dans le parc national Fundy.

Desmognathus fuscus (salamandre sombre)
Le parc national Fundy est le seul parc national au Canada qui abrite cette espèce, et on ne la trouve que dans un seul endroit du parc.

2. Bryophytes rares (mousses et hépatiques)

Cyrtomnium hymenophylloides
Il s'agit d'une espèce de bryophyte importante dans la région du golfe du Saint-Laurent. C'est aussi un spécimen d'une espèce arctique-alpine qui a besoin d'un habitat aux conditions bien particulières. Cette espèce pousse dans quatre endroits du parc, dont deux sont protégés dans des secteurs de zone I. Un troisième est classé site écologiquement vulnérable en raison de sa fragilité attribuable au fait que l'endroit est facile d'accès.

Hygrophynum montanum
Il s'agit d'une espèce importante de bryophyte rare dans la région du golfe du Saint-Laurent, qu'on ne trouve que dans un seul endroit connu au Nouveau-Brunswick, et qui a été découvert dans le parc national Fundy en 1968.

Radula tenax
Cette espèce d'hépatique pousse sur une falaise ombragée humide et sa découverte dans le parc national Fundy est la seule mention de cette espèce au Canada.

Tetrodontium brownianum
Cette espèce boréale de mousse a une répartition discontinue en Amérique du Nord et pousse dans trois endroits du parc, où les conditions d'habitat sont très particulières.

Tortella humilis
Cette espèce de mousse est considérée comme rare dans la région du golfe du Saint-Laurent et se trouve, dans le parc, à la limite septentrionale de son aire de répartition.

3. Espèces de plantes vasculaires rares

Habenaria hyperborea (habénaire hyperboréale)
Cette espèce d'orchidée est rare dans le parc, où elle ne pousse que dans quelques endroits.

Sanguisorba canadensis (pimprenelle du Canada)
Cette plante est rare au Nouveau-Brunswick et dans le parc où elle ne pousse que dans deux endroits.

4. Fosses et habitat de frai du saumon de l'Atlantique

Salmo salar (saumon de l'Atlantique)
La population de saumons de l'Atlantique de l'intérieur de la baie de Fundy a été classée en voie de disparition par le COSEPAC en mai 2001. Il y a deux rivières dans le parc qui renferment des habitats qui pourraient être essentiels à cette espèce.

5. Habitat rare de marais salés

Les communautés végétales de marais salés sont rares dans le parc. Le seul habitat dans le parc qui convient aux choquemorts *(Fundulus heteroclitus)* et aux épinoches à neuf épines *(Pungitius pungitius)* se trouve dans l'un de ces marais salés d'estuaire.

6. Landes de la poche de gelée

Les associations végétales et les conditions climatiques dans cette poche de gelée sont uniques dans le parc, et sont représentatives de la flore qui pousse normalement dans des régions plus septentrionales.

SITES ENLEVÉS DE LA LISTE

Les sites ci-dessous figuraient sur la liste des aires et des ressources écologiquement vulnérables dans le plan directeur de 1992, mais ont été enlevés de la liste actuelle.

1. **Milieux humides de l'étang à castors :**
   N'abritent aucun élément rare.
2. **Tourbière du lac Meadow :**
   N'abrite aucun élément rare.
3. **Ruisseau Mile :**
   Les épinettes rouges sont déjà protégées dans la région du ruisseau Rossiter qui est classée zone I.
4. **Secteur côtier :**
   Lieu d'hivernage de cerfs de Virginie : Ne renferme aucun élément rare. Les cerfs ne sont une espèce ni rare ni sensible, et cette aire d'hivernage n'est plus essentielle à leurs besoins en habitat.
5. **Secteur côtier - Aire d'hivernage en tanière :**
   Ne renferme aucun élément rare.
6. **Plaines inondables :**
   Si elles abritent des éléments rares, ces derniers ne sont ni identifiés ni confirmés.

ANNEXE 3

Liste des ressources culturelles du parc

A. Ressources associées à la colonisation humaine

1. Paysage culturel des établissements Butland et Hastings
Ce paysage culturel renferme de nombreux éléments à caractère historique, entre autres, des fondations, d'anciens champs, des clôtures de pierre et d'anciens chemins.

2. Paysage culturel du cap Matthews
Ce paysage comprend de nombreuses ressources, entre autres, l'emplacement d'une ancienne ferme, de quatre à six fondations de bâtiments, des ponceaux de pierre, d'anciens champs et des pommiers.

3. Paysage culturel de la pointe Wolfe
Ce paysage englobe les emplacements occupés jadis par le village et les installations de construction sur le littoral, les vestiges bien visibles d'un barrage à billes en-dessous du pont couvert, et le barrage pour le flottage du bois sur la rivière East Branch.

4. Cimetière de la rivière Goose
Ce cimetière ne compte que deux ou trois tombes. On ne connaît pas son emplacement exact.

5. Monument en ciment de l'église d'Hastings

6. Cimetière de la pointe Wolfe

7. Cimetière McManus du lac Wolfe

B. Ressources associées à la récolte des ressources naturelles

8. Paysage culturel de la rivière Point Wolfe
Ce paysage comprend le bassin hydrographique et les communautés végétales qui ont été perturbés par les activités d'exploitation forestière ainsi que par la présence et l'utilisation de barrages à billes, d'estacades et de scieries au 19e siècle et jusqu'au début du 20e siècle.

9. Paysage culturel de la rivière Upper Salmon
Ce paysage comprend le bassin hydrographique et les communautés végétales qui ont été perturbés par les activités d'exploitation forestière ainsi que par la présence et l'utilisation de barrages à billes, d'estacades et de scieries au 19e siècle et jusqu'au début du 20e siècle.

10. Mine du sentier de la mine de cuivre
Cette ressource culturelle se compose d'une mine de cuivre abandonnée et partiellement remblayée et d'une ancienne chaudière.

11. Barrage de la rivière Point Wolfe
Cette ressource culturelle comprend les vestiges importants d'un ancien barrage pour le flottage du bois en-dessous du pont couvert.

C. Ressources datant de l'établissement du parc

12. Bâtiment du centre d'accueil
Ce bâtiment est reconnu par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.

13. Maison du directeur du parc
Ce bâtiment est reconnu par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.

D. Ouvrages publics

14. Pont couvert à poutres Howe sur la rivière Forty Five
Ce pont, construit en 1914, est le seul pont couvert original qui reste dans le parc.

15. Pont couvert à poutres Howe sur la rivière Point Wolfe (1992)
Il n'y a que la forme et la fonction de ce pont couvert à poutres Howe construit en 1992 qui revêtent une importance historique.